

340 4

Forbonnais



ELEMENS

DU

COMMERCE.

PREMIERE PARTIE.

ELEMENS
DU
COMMERCE.

PREMIERE PARTIE.

Nulla magis præsens fortuna laborum.
Georg. Liv. III.

SECONDE EDITION.



A LEYDE,

Et se trouve à Paris,

Chez
BRIASSON, rue Saint Jacques.
DAVID l'aîné, rue Saint Jacques.
LE BRETON, Imprimeur ordinaire du Roi, rue de la Harpe.
DURAND, rue Saint Jacques.

M. DCC. LIV.



AVERTISSEMENT.

QUelques-uns des Chapitres qui compoſent cet Ouvrage, ont déja paru dans l'Encyclopédie, à un petit nombre de changemens près, que j'ai cru néceſſaires. Le reſte y aura place à ſon tour, s'il en eſt jugé digne. Je ſens combien mon travail doit perdre à paroître ainſi iſolé : mais la matiere du Commerce appartient à toutes les claſſes des Citoyens, & cet intérêt général m'a paru devoir être préféré.

Ce n'eſt pas cependant que je me flatte d'être utile à tous ceux qui pourroient entreprendre la lecture de ce Traité : je dois même les prévenir qu'il n'eſt point écrit pour ceux qui liſent, afin de s'épargner la peine de penſer.

Mon plan a été de convaincre ; & pour être convaincu, il faut avoir médité.

On doit s'attendre à ne trouver ici que des choses qui ont déja été pensées, ou qui ont pû l'être très-facilement. J'ai tâché de ranger les idées qui naissent du fond de la matiere, dans leur ordre naturel ; de développer l'origine des principes, leur enchaînement mutuel & nécessaire.

J'ai dû être court, pour rendre ces rapports plus sensibles ; & si la clarté n'en souffre point, j'aurai rempli l'engagement que je m'étois formé. J'ai même sacrifié à cette clarté plusieurs conséquences très-importantes, mais peut-être un peu compliquées au premier coup-d'œil : content, si j'ai pû contribuer à mettre mes concitoyens en

état de goûter un jour des Ouvrages plus profonds ſur cette matiere ; & de porter dans l'examen des parties de détail, cette combinaiſon de vûe & cette unité de principes, ſans leſquelles l'eſprit marche toujours au haſard.

J'ai fait à cette ſeconde édition quelques legeres additions qui m'ont paru utiles à l'inſtruction du plus grand nombre de mes lecteurs : & elles ſeront raſſemblées dans un Appendix qui ſe délivrera *gratis* à ceux qui ont la premiere édition.

J'euſſe profité de la réimpreſſion de cet ouvrage pour lui donner ce qui lui manque au gré de quelques perſonnes, s'il m'eût été poſſible de le faire en lui conſervant ce qu'il a. J'aime beaucoup mieux que mes talens ſoient ſoupçonnés que mon zele & ma

reconnoiſſance pour l'indulgence que j'ai éprouvée. Si cependant une ſeconde lecture de ces Elémens eſt capable de développer à la plûpart des lecteurs, comme j'ai lieu de le croire d'après l'expérience, des idées qu'ils n'avoient pas ſaiſies à la premiere lecture, la forme que j'ai employée aura ſes faces d'utilité. Car les forces de l'eſprit s'énervent ſi elles ne ſont entretenues par un exercice modéré; & le ſavoir véritable n'eſt jamais le fruit que d'une véritable étude. Je ſens que ce n'eſt point à moi à décider, ſi dans les matieres abſtraites la clarté conſiſte dans la netteté des idées d'où dérivent l'ordre de leur expoſition & la juſteſſe de l'expreſſion; ou bien dans l'étendue des explications: mais c'eſt

un point à examiner avant de me juger.

Quelques-uns ont penſé que je n'aurois pas dû traiter du Commerce comme ſcience. Je conviens que l'ouvrage eût été plus piquant; & ſi l'entrepriſe a des difficultés, elles naiſſent bien moins du fonds même, que des circonſtances : la carriere eſt ouverte. Je me contenterai de dire que le point de vûe ſous lequel j'ai enviſagé la matiere, eſt utile par pluſieurs raiſons.

L'ordre auquel m'a conduit la méthode que j'ai préférée, aide infiniment la mémoire : l'inſtruction qu'elle porte eſt plus prompte, plus ſûre, plus étendue. Il eſt vrai qu'il faut réflechir, & avant d'entreprendre cette lecture ſe demander ſérieuſement à ſoi-même, ſi l'on

cherche à ſavoir ou à paroître ſavoir.

Enfin je crois avoir rendu ſervice au Commerce, de l'avoir fait connoître comme ſcience dans une nation qui n'y avoit attaché pendant long-tems qu'une idée méchanique, & chez laquelle l'idée du noble n'eſt pas toujours jointe à celle de l'utile bien reconnu. La politique & l'humanité aſſigneront au Commerce une place honorable parmi les autres ſciences ; & la profeſſion du Commerce ſera noble, lorſque ceux que leur rang ou leur génie diſtinguent des autres hommes, parleront en ſa faveur.



TABLE
DES CHAPITRES.

PREMIERE PARTIE.

SECONDE PARTIE.



ELEMENS

ELEMENS

DU

DU COMMERCE.

CHAPITRE PREMIER.

Du Commerce en général.

PAR le mot de *Commerce* on entend dans le sens général, *une communication réciproque*. Il s'applique plus particulierement à la communication que les hommes se font entr'eux des productions de leurs terres & de leur industrie.

La providence infinie dont la nature est l'ouvrage, a voulu par la variété qu'elle y répand mettre les

hommes dans la dépendance les uns des autres. L'Être ſuprême en a formé les liens, afin de porter les peuples à conſerver la paix entr'eux, à s'aimer, & afin de réunir le tribut de leurs louanges, en leur manifeſtant ſon amour & ſa grandeur, par la connoiſſance des merveilles dont il a rempli l'univers. C'eſt ainſi que les vûes & les paſſions humaines rentrent dans l'ordre inaltérable des décrets éternels.

Cette dépendance réciproque des hommes par la variété des denrées qu'ils peuvent ſe fournir, s'étend ſur des beſoins réels ou ſur des beſoins d'opinion.

Les denrées d'un pays en général ſont les productions naturelles de ſes terres, de ſes rivieres ou de ſes mers, & celles de ſon induſtrie. Les productions de la terre telles que

nous les recevons des mains de la nature, appartiennent à l'agriculture. Les productions de l'industrie se varient à l'infini : mais on peut les ranger sous deux classes.

Lorsque l'industrie s'applique à perfectionner les productions de la terre ou à changer leur forme, elle s'appelle *manufacture*.

Les matieres qui servent aux manufactures s'appellent *matieres premieres*.

Lorsque l'industrie crée de son propre fonds sans autre matiere que l'étude de la nature, elle appartient aux arts libéraux.

Les productions des rivieres ou des mers appartiennent à la *pêche*.

La nourriture & le vêtement sont nos seuls besoins réels. L'idée de la commodité n'est dans les hommes qu'une suite de ce premier senti-

ment; comme le luxe à ſon tour eſt une ſuite de la comparaiſon des commodités ſuperflues dont jouiſſent quelques particuliers.

Le Commerce doit ſon origine à ces trois ſortes de beſoins ou de néceſſités que les hommes ſe ſont impoſées. L'induſtrie en eſt le fruit & le ſoutien tout à la fois : chaque choſe qui peut être communiquée à un homme par un autre pour ſon utilité ou pour ſon agrément, eſt la matiere du Commerce. Il eſt juſte de donner un équivalent de ce que l'on reçoit : telle eſt l'eſſence du Commerce qui conſiſte dans un échange. Son objet général eſt d'établir l'abondance des matieres néceſſaires ou commodes ; enfin ſon effet eſt de procurer à ceux qu'il occupe les moyens de ſatisfaire leurs beſoins.

La communication générale entre

les hommes répandus sur la terre, suppose l'art de traverser les mers qui les séparent, ou la *navigation*. Elle fait un nouveau genre d'industrie & d'occupation entre les hommes.

Toute navigation emporte avec elle diverses sortes de risques : les particuliers ont imaginé de les évaluer, & de s'en charger moyennant une somme ; ce qui forme une nouvelle branche de commerce appellée *assûrance*.

Les hommes étant convenus que l'or & l'argent seroient le signe des marchandises ; & depuis ayant inventé une représentation des métaux mêmes, ces métaux devinrent marchandise. Le Commerce qui s'en fait est appellé *commerce d'argent* ou *du change*.

Les peuples intelligens qui n'ont pas trouvé dans leurs terres de quoi

ſuppléer aux trois eſpeces de beſoins, ont acquis des terres dans les climats propres aux denrées qui leur manquoient : ils y ont envoyé une partie de leurs hommes pour les cultiver, en leur impoſant la loi de conſommer les productions du pays de la domination. Ces établiſſemens ſont appellés *colonies*.

Ainſi l'agriculture, les manufactures, les arts libéraux, la pêche, la navigation, les colonies, les aſſurances, & le change, forment huit branches de Commerce ; le produit de chacune n'eſt point égal, mais tous les fruits en ſont précieux.

Lorſque le Commerce eſt conſidéré par rapport à un corps politique, ſon opération conſiſte dans la circulation intérieure des denrées du pays ou des colonies, l'exportation de leur ſuperflu, & l'importation

des denrées étrangeres, ſoit pour les conſommer, ſoit pour les réexporter.

Lorſque le Commerce eſt conſidéré comme l'occupation d'un citoyen dans un corps politique, ſon opération conſiſte dans l'achat, la vente, ou l'échange des marchandiſes dont d'autres hommes ont beſoin, dans le deſſein d'y faire un profit.

Nous examinerons le Commerce ſous ces deux points de vûe particuliers ; mais auparavant il eſt bon de connoître comment il s'eſt établi dans le monde & les diverſes révolutions qu'il a eſſuyées.

D'après l'idée générale que nous venons d'en donner, il eſt conſtant qu'il a dû exiſter dès que la terre a eu des habitans : ſa premiere époque a été le partage des différentes occupations entr'eux.



Caïn cultivoit la terre, Abel gardoit les troupeaux, depuis Tubalcaïn donna des formes au fer & à l'airain : ces divers arts ſuppoſent des échanges.

Dans les premiers tems ces échanges ſe firent en nature, c'eſt-à-dire que telle quantité d'une denrée équivaloit à telle quantité d'une autre denrée. Tous les hommes étoient égaux, & chacun par ſon travail ſe procuroit l'équivalent des ſecours qu'il attendoit d'autrui : mais dans ces années d'innocence & de paix, on ſongeoit moins à évaluer la matiere des échanges, qu'à s'en aider réciproquement.

Avant & après le déluge, les échanges dûrent ſe multiplier avec la population; alors l'abondance ou la rareté de certaines productions, ſoit de l'art, ſoit de la nature, en

augmenta ou en diminua l'équivalent. L'échange en nature devint embarraſſant.

L'inconvénient s'accrut encore avec le **Commerce** ; c'eſt-à-dire, lorſque la formation des ſociétés eut diſtingué les propriétés, & apporté des modifications à l'égalité abſolue qui regnoit entre les hommes. La ſubdiviſion inégale des propriétés par le partage des enfans, les différences dans le terroir, dans les forces, & dans l'induſtrie, occaſionnerent un ſuperflu de beſoins chez les uns de plus que chez les autres ; ce ſuperflu dut être payé par le travail de ceux qui en avoient beſoin, ou par de nouvelles commodités inventées par l'art. Son uſage fut borné cependant tant que les hommes ſe contenterent de ce qui étoit ſimple.

Sujets à l'injuſtice ils avoient eu beſoin de Légiſlateurs : la confiance établit des Juges, le reſpect les diſtingua, & bien-tôt la crainte les ſépara de leurs ſemblables. L'appareil & la pompe furent un des apanages de ces hommes puiſſans ; les choſes rares furent deſtinées à leur uſage, & le luxe fut connu. Il devint l'objet de l'ambition des inférieurs, parce que chacun aime à ſe diſtinguer ; la cupidité anima l'induſtrie : pour ſe procurer quelques ſuperfluités, on en imagina de nouvelles, on parcourut la terre pour en découvrir. L'extrême inégalité qui ſe trouvoit entre les hommes paſſa juſques dans leurs beſoins.

Les échanges en nature devinrent réellement impoſſibles : l'on convint de donner aux marchandiſes un ſigne commun. L'or, l'argent & le

cuivre furent choisis pour les repré-senter. Alors il y eut trois sortes de richesses : les richesses naturelles & artificielles, c'est-à-dire, les productions de l'agriculture & de l'industrie ; les richesses de convention ou les métaux. Ce changement n'altéra point la nature du Commerce qui consiste toujours dans l'échange d'une denrée, soit pour une autre, soit pour des métaux. Réciproquement les métaux n'ont une valeur représentative que parce qu'ils sont reçus en échange des denrées : on peut regarder ce changement comme une seconde époque du Commerce.

L'Asie qui avoit été le berceau du genre humain se vit peuplée bien avant que les autres parties du monde fussent connues : elle fut aussi le premier théatre du Commerce, des grands empires, & d'un luxe dont le nôtre est effrayé.

Les vastes conquêtes des Assyriens dans ces riches contrées, le luxe de leurs Rois, & les merveilles de Babylone nous sont garands d'une grande perfection dans les arts, & par conséquent d'un très-grand commerce. Mais il paroît qu'il étoit borné à l'intérieur de ces états & à leurs productions.

Les Phéniciens habitans d'une petite contrée de la Syrie, oserent les premiers franchir la barriere que les mers opposoient à leur cupidité, & s'approprier les denrées de tous les peuples, afin d'acquérir ce qui en faisoit la mesure.

Les richesses de l'Orient, de l'Afrique & de l'Europe, se rassemblerent à Tyr & à Sidon, dont les vaisseaux répandoient dans chaque contrée du monde le superflu des autres. Ce Commerce dont les Phéni-

ciens n'étoient en quelque façon que les commiſſionnaires, puiſqu'ils n'y fourniſſoient que très-peu de productions de leur crû, doit être diſtingué de celui des nations qui trafiquent de leurs propres denrées. Ainſi il a été appellé *Commerce d'æconomie* : ç'a été celui de preſque tous les anciens navigateurs.

Les Phéniciens s'ouvrirent par les ports d'Elath & d'Eſiongaber ſur la mer Rouge, le commerce des côtes orientales de l'Afrique abondantes en or, & celui de l'Arabie ſi renommée par ſes parfums : leur colonie de Tyle dans une iſle du golphe Perſique, nous indique qu'ils avoient étendu leur trafic ſur ces côtes.

Par la navigation de la Méditerranée ils établirent des colonies dans toutes ſes iſles, en Grece, le long

des côtes de l'Afrique, en Espagne.

La découverte de ce dernier pays fut la principale source de leurs richesses : outre les cotons, les laines, les fruits, le fer, & le plomb qu'ils en retiroient, les mines d'or & d'argent de l'Andalousie les rendoient maîtres du prix & de la préférence des denrées de tous les pays.

Ils pénétrerent dans l'Océan le long des côtes, & allerent chercher l'étain dans les isles Cassiterides, aujourd'hui connues sous le nom de *la Grande-Bretagne.* Ils remonterent même jusqu'à Thule que l'on croit communément être l'Islande.

Tyr effaça par sa splendeur & par son commerce toutes les autres villes des Phéniciens ; enorgueillie de sa longue prospérité elle osa se liguer contre ses anciens maîtres. Toutes les forces de Nabuchodonosor roi de

Babylone suffirent à peine à la soumettre après un siége de treize ans. Le Vainqueur ne détruisit que ses murailles & ses édifices : les effets les plus précieux avoient été transportés dans une isle à une demi-lieue de la côte. Les Tyriens y fonderent une nouvelle ville à laquelle l'activité du Commerce donna bientôt plus de réputation que l'ancienne n'en avoit eu.

Carthage colonie des Tyriens suivit à-peu-près le même plan, & s'étendit le long des côtes occidentales de l'Afrique. Pour accroître même son commerce général & ne le partager qu'avec sa métropole, elle devint conquérante.

La Grece cependant par son industrie & sa population vint à figurer parmi les puissances. L'invasion des Perses lui apprit à connoître ses

forces & ses avantages ; sa marine la rendit redontable à son tour aux maîtres de l'Asie ; mais remplie de divisions ou de projets de gloire, elle ne songea point à étendre son commerce. Celui d'Athenes, la plus puissante des villes maritimes de la Grece, se bornoit presqu'à sa subsistance qu'elle tiroit de la Grece même & du Pont-Euxin. Corinthe fut l'entrepôt des marchandises de l'Asie & de l'Italie ; mais ses marchands ne tenterent aucune navigation éloignée. Elle s'enrichit cependant par l'indifférence des autres Grecs pour le Commerce & par les avantages de sa situation, beaucoup plus que par son industrie.

Les habitans de Phocée colonie d'Athênes, chassés de leur pays fonderent Marseille sur les côtes méridionales des Gaules. Cette nouvelle république

république forcée par la stérilité de son territoire de s'adonner à la Pêche & au Commerce, y réussit : elle donna même l'allarme à Carthage dont elle repoussa vigoureusement les attaques.

Alexandre parut ; il aima mieux être le chef des Grecs que leur maître. A leur tête, il fonda un nouvel empire sur la ruine de celui des Perses. Les suites de sa conquête forment la troisieme époque du Commerce.

Quatre grands événemens contribuerent à la révolution qu'éprouva le Commerce sous le regne de ce Prince. Il détruisit la ville de Tyr, & la navigation de la Syrie fut anéantie avec elle.

L'Egypte qui jusqu'alors ennemie des étrangers s'étoit suffi à elle-même, communiqua avec les autres peuples après sa conquête.

La découverte des Indes & celle de la mer qui est au midi de ce pays, en ouvrirent le commerce. Alexandrie bâtie à l'entrée de l'Egypte devint la clef du Commerce des Indes, & le centre de celui de l'Occident.

Après la mort d'Alexandre, les Ptolemées ses successeurs en Egypte suivirent assidûment les vûes de ce prince ; ils s'en assûrerent le succès par leurs flotes sur la mer Rouge & sur la Méditerranée.

Pendant ces révolutions Rome jettoit les fondemens d'une domination encore plus vaste.

Les petites républiques commerçantes s'appuyerent de son alliance contre les Carthaginois, dont elles minoient sourdement l'empire maritime; l'intérêt commun les unissoit. Rhodes déja célébre par son commerce, & plus encore par la sagesse

de ses loix pour les gens de mer, fut de ce nombre.

Marseille l'ancienne alliée des Romains leur rendit de grands services par ses colonies en Espagne ; réciproquement soûtenue par eux, elle accrut toujours sa richesse & son crédit ; jusqu'aux tems où forcée de prendre parti dans leurs guerres civiles, elle se vit leur sujette. Lors de son abaissement, Arles, Narbonne, & les autres colonies Romaines dans les Gaules démembrerent son commerce.

Enfin le génie de Rome prévalut ; le commerce de Carthage fut enseveli sous ses ruines. Bientôt l'Espagne, la Grece, l'Asie, & l'Egypte à son tour, furent des provinces Romaines : mais la maîtresse de l'univers dédaigna de s'enrichir autrement que par les tributs qu'elle im-

le commerce. Il s'anéantit comme les autres arts sous le joug de la barbarie ; réduit presque partout à la circulation intérieure, nécessaire dans un pays où il y a des hommes, il se réfugia en Italie. Ce pays conserva une navigation, & fit seul le commerce de l'Europe.

Venise, Gênes, Florence, Pise, se disputerent l'empire de la mer & la supériorité dans les manufactures; elles firent long-tems en concurrence le commerce de la Morée, du Levant, de la mer Noire; celui de l'Inde & de l'Arabie par Alexandrie. Les califes d'Egypte entreprirent envain de détourner le commerce de cette derniere ville en faveur du Caire; ils ne firent que le gêner : elle rentra sous les Mammelus en possession de ses droits, & elle en joüit encore aujourd'hui.

L'Occident étoit toujours tributaire des marchands Italiens. Chaque pays recevoit d'eux les étoffes mêmes dont il leur fournissoit la matiere ; mais ils perdirent une partie de ce commerce pour n'avoir pas eu le courage de l'augmenter. Ils avoient conservé le systême des Egyptiens & des Romains de finir leurs voyages dans une même année. A mesure que leur navigation s'étendit dans le Nord, il leur fut impossible de revenir aussi souvent dans leurs ports. Ils firent de la Flandre l'entrepôt de leurs marchandises : elle devint par conséquent celui de toutes les matieres que les Italiens avoient coûtume d'enlever. Les foires de Flandre furent le magasin général du Nord, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France. La nécessité établit entre ces pays une petite na-

vigation qui s'accrut d'elle-même. Les Flamands, peuple nombreux & déja riche par les productions naturelles de ses terres, entreprirent l'emploi des laines d'Angleterre, de leurs lins & de leurs chanvres, à l'exemple de l'Italie. Vers l'an 960 on y fabriqua des draps & des toiles ; les franchises que Baudouin le jeune comte de Flandre accorda à l'industrie, l'encouragerent au point que ces nouvelles manufactures donnerent l'exclusion à toutes les autres dans l'Occident. L'Italie se consola de cette perte par la récolte des soies qu'elle entreprit avec succès de faire dans ses terres dès l'an 1130, par la conservation du commerce de Cafa, du Levant & d'Alexandrie, qui entretinrent sa navigation ; mais la Flandre devint le centre des échanges de l'Europe. A mesure que la

communication augmentoit entre ses divers états, les vûes s'étendoient, le Commerce prenoit partout de nouvelles forces.

En 1164, la ville de Bremen s'associa avec quelques autres pour se soûtenir mutuellement dans le Commerce qu'elles faisoient en Livonie. La forme & les premiers succès de cette association promirent tant d'avantages, que toutes les villes de l'Allemagne qui faisoient quelque commerce, voulurent y être aggrégées. En 1206, on en comptoit soixante-deux depuis Nerva en Livonie jusqu'au Rhin, sous le nom de *villes hanséatiques*.

Plusieurs villes des Pays-Bas, de France, d'Angleterre, de Portugal, d'Espagne & d'Italie, s'y incorporerent; la Hanse Teutonique fit alors presque tout le commerce extérieur de l'Europe. Celui

Celui de l'intérieur dans la plûpart des états avoit été jusques-là entre les mains d'un peuple errant pour qui l'on poussoit la haine jusqu'à l'inhumanité. Les Juifs tour-à-tour bannis & rappellés suivant les besoins des princes, eurent recours à l'invention des lettres de change dès 1181, pour soustraire leurs richesses à la cupidité & aux recherches. Cette nouvelle représentation du signe commun des marchandises en facilita les échanges. Depuis elle forma une nouvelle branche de Commerce.

Tandis que la Hanse se rendoit formidable aux princes mêmes, les comtes de Flandre en 1301 effarouchoient l'industrie par la révocation de ses franchises. Les ducs de Brabant l'attirerent par les moyens qu'avoit employés Baudouin le jeune

en Flandre, & la perdirent par la même imprudence dont les successeurs de ce comte avoient donné l'exemple. En 1404, après la sédition de Louvain, les ouvriers se répandirent en Hollande & en Angleterre; d'autres ouvriers de Flandre les y suivirent. Tels furent les commencemens des célebres manufactures de la Grande-Bretagne.

La maniere de saler les harengs inventée en 1400, soûtint encore quelque tems à Bruges & à l'Ecluse le commerce & les manufactures de Flandre, à la faveur d'une grande navigation. Pendant le cours de ce siecle, Amsterdam & Anvers s'éleverent par le Commerce. En 1420, les Portugais, à l'aide de la boussole déja perfectionnée, firent de grands établissemens sur les côtes occidentales de l'Afrique. Les navigateurs de

Dieppe y avoient entretenu quelque commerce dès l'an 1364; mais les guerres des Anglois nous firent perdre le fruit de cette découverte. La France un peu plus tranquille en 1480, vit s'établir à Tours une manufacture de soieries; & sans les guerres d'Italie, suivies d'autres malheurs plus grands encore, il est vrai-semblable que la nation auroit dès ce tems acquis dans le Commerce le rang que lui méritoient son industrie & la fertilité de ses provinces.

Bruges par sa prospérité continuoit d'effacer toutes les autres villes commerçantes de l'occident de l'Europe; sa révolte contre son prince en 1487 en fut le terme. Sa ruine fut le sceau de la grandeur d'Anvers & d'Amsterdam; mais Anvers l'emporta par son heureuse situation.

La fin de ce siecle fut célebre par deux grands événemens qui changerent la face du Commerce. A cette cinquieme époque son histoire devint une partie de celle des états.

En 1487, Barthelemy Dias capitaine Portugais doubla le cap de Bonne-Espérance, & s'ouvrit la route des Indes orientales. Après lui, Vasco de Gama parcourut en conquérant les presqu'îles en-deçà & au-delà du Gange; Lisbonne fut le magasin exclusif des épiceries & des riches productions de ces contrées. Mais cet état ne profita pas mieux de sa fortune, que les vûes bornées de la politique en ces tems ne le lui permettoient. Il négligea d'étendre sa navigation, content de distribuer sûrement ses denrées dans Anvers à tout le reste de l'Europe. En moins d'un siecle ces grands conquérans ne

se trouverent pas assez puissans pour conserver leurs établissemens principaux contre un petit peuple de pêcheurs. Le Portugal dépouillé des îles à épiceries n'eut plus de commerce actif.

L'Egypte cependant qui bornoit sa navigation aux premieres côtes de la mer des Indes, ne fut plus en état de soutenir la concurrence des Portugais; la diminution de son commerce entraîna la chûte de celui des Italiens.

En 1492, Christophle Colomb Genois découvrit l'Amérique pour le roi de Castille, dont les sujets coururent en foule conquérir les trésors de ce nouveau monde.

Les Espagnols, comme les premiers à habiter l'Amérique, y eurent les plus riches & les plus amples possessions. Dès 1501 le naufra-

ge d'Alvarès Cabra capitaine Portugais fur les côtes du Brefil, valut à fa patrie la poffeffion de ce vafte pays & de fes mines.

Ces deux nations négligerent les arts & la culture d'Europe pour moiffonner l'or & l'argent dans ces nouvelles provinces; perfuadées que propriétaires des métaux qui font la repréfentation de toute chofe, elles feroient les maîtreffes du monde. Elles ont appris depuis que ce qui eft le figne des denrées appartient néceffairement à celui qui vend ces denrées.

Les François ne tarderent pas à faire des découvertes dans la partie feptentrionale. En 1504, nos navigateurs découvrirent le grand banc de Terre-neuve; & pendant le cours de ce fiecle, les Bafques, les Bretons & les Normands, prirent pof-

ſeſſion de pluſieurs pays au nom de nos rois. La France, déchirée dans ſon ſein par les guerres de religion, fut ſourde à tout autre ſentiment qu'à celui de ſa douleur.

La liberté de conſcience & les franchiſes dont jouiſſoient les Pays-Bas, & ſurtout la ville d'Anvers, y avoient attiré un nombre infini de François & d'Allemands, qui dans cette terre étrangere n'eurent de reſſource que le Commerce. Il étoit immenſe dans ces provinces, lorſque Philippe II. le troubla par l'établiſſement de nouveaux impôts & de l'inquiſition.

La révolte fut générale; ſept provinces ſe réunirent pour défendre la liberté, & dès 1579 s'érigerent en république fœdérative.

Tandis que l'Eſpagne faiſoit la guerre à ſes ſujets, ſon prince en-

vahit en 1580 la fucceffion du Portugal & de fes poffeffions : ce qui fembloit accroître les forces de cette monarchie, fut depuis le falut de fes ennemis.

La néceffité cependant avoit forcé les Hollandois refferrés dans un territoire ftérile & en proie aux horreurs de la guerre, de fe procurer leurs befoins avec œconomie. La pêche les nourriffoit, & leur avoit ouvert une navigation confidérable du nord au midi de l'Europe, même en Efpagne, fous pavillon étranger, lorfque deux événemens nouveaux concoururent à élever leur commerce.

Les Efpagnols prirent Anvers en 1584, & fermerent l'Efcaut pour détourner le Commerce en faveur des autres villes de Flandre. Leur politique ne réuffit qu'à leurs ennemis;

la Hollande profita seule de la pêche, de la navigation, des manufactures de toile & de laine. Celles de soie passerent en Angleterre, où il n'y en avoit point encore.

L'abaissement de la Hanse Teutonique fut le second événement dont les Hollandois profiterent. Depuis l'expédition qu'elle fit en 1428 contre Erik roi de Dannemarc, sa puissance déclina imperceptiblement.

Les princes virent avec quelque jalousie leurs principales villes engagées dans une association aussi formidable, & les forcerent de s'en retirer ; elle se borna aux villes de l'Allemagne. En Angleterre, ses privileges furent révoqués sous la reine Marie; dès 1588, les Anglois, sous le regne d'Elisabeth, parvinrent à commercer dans le Nord. Hambourg même les reçut dans son

port ; la désunion se mit entre les villes associées. Malgré leurs plaintes impuissantes, les Anglois pénétrerent dans la mer Baltique, dont les Hollandois partagerent depuis le Commerce avec eux, presqu'exclusivement aux autres peuples. Aujourd'hui les villes Hanséatiques sont réduites au nombre de six, dont quatre ont conservé un assez bon commerce dans le Nord : toujours traversées par les Hollandois dans celui du Midi, elles n'y ont quelque part qu'à la faveur des intérêts politiques de l'Europe.

L'interdiction des ports de l'Espagne & du Portugal aux sujets des Provinces-Unies porta leur désespoir & leur fortune à son comble. Quatre vaisseaux partis du Texel en 1594 & 1595, allerent chercher dans l'Inde, à travers des périls infi-

nis, les marchandises dont ces provinces étoient rigoureusement privées. Trop foibles encore pour n'être pas des marchands pacifiques, ces habiles républicains intéresserent pour eux les rois Indiens qui gémissoient sous le joug impérieux des Portugais. Ceux-ci employerent en vain la force & la ruse contre leurs nouveaux concurrens que rien ne dégoûta. Le premier usage auquel la compagnie Hollandoise destina ses richesses, ce fut d'attaquer ses rivaux à son tour. Son premier effort la rendit maîtresse d'Amboine & des autres isles Moluques en 1605 : déja assurée du commerce des principales épiceries, ses conquêtes furent immenses & rapides, tant sur les Portugais que sur les Indiens mêmes, qui trouverent bien-tôt dans ces alliés de

nouveaux maîtres plus durs encore.

D'autres négocians Hollandois avoient entrepris avec le même succès de partager le commerce de l'Afrique avec les Portugais. Une trève de douze ans conclue en 1609 entre l'Espagne & les Provinces-Unies, leur donna le tems d'accroître & d'affermir leur commerce dans toutes les parties du monde. Dès 1612, elles obtinrent des capitulations très-avantageuses dans le Levant.

En 1621, les conquêtes de la Hollande recommencerent avec la guerre. Une nouvelle société de négocians sous le nom de Compagnie des Indes occidentales s'empara d'une partie du Bresil, de Curaçao, de S. Eustache, & fit des prises immenses sur le commerce des Espagnols & des Portugais.

Le Portugal victime d'une querelle qui n'étoit point la sienne, s'affranchit en 1640 de la domination Espagnole : Jean IV. légitime héritier de cette couronne, conclut en 1641 une trève avec les Hollandois.

Cette trève mal observée de part & d'autre coûta aux Portugais ce qui leur restoit dans l'isle de Ceylan où croît la canelle. Ils ne conserverent dans l'Inde qu'un petit nombre de places peu importantes dont ils reperdirent depuis une partie pour toujours : plus heureux en Afrique, ils y reprirent une partie de leurs établissemens. Dans l'Amérique leur succès fut complet : les Hollandois furent entierement chassés du Bresil.

Ceux-ci plus occupés du commerce des Indes, formerent un éta-

bliſſement conſidérable au cap de Bonne-Eſpérance qui en eſt la clef, & ne garderent dans l'Amérique de poſtes principaux que Surinam dans la Guyane, les iſles de Curaçao & de Saint Euſtache. Ces colonies ſont peu importantes pour la culture, mais elles ſont la ſource d'un grand commerce avec les colonies étrangeres.

Pendant que les Hollandois combattoient en Europe pour avoir une patrie, & dans l'Inde pour y regner, l'Angleterre s'étoit enrichie d'une maniere moins bruyante & moins haſardeuſe; ſes manufactures de laines, commerce auſſi lucratif & qui l'étoit encore plus dans ces tems, porterent rapidement ſa marine à un degré de puiſſance qui fit échouer toutes les forces de l'Eſpagne, & la rendit l'arbitre de l'Europe. Dès l'an-

1599, la reine Elisabeth y avoit formé une Compagnie pour le commerce des Indes Orientales; mais sa prospérité ne lui donna aucune vûe de conquête; elle établit paisiblement divers comptoirs pour son commerce, que l'état prit soin de faire respecter par ses escadres.

Quoique l'Angleterre eût pris possession de la Virginie en 1584, & qu'elle eût disputé la Jamaïque aux Espagnols dès l'an 1596, ce ne fut guere que vers le milieu du dix-septieme siecle qu'elle fit de grands établissemens dans l'Amérique. La partie méridionale étoit occupée par les Espagnols, & les Portugais trop forts pour en pouvoir être chassés. Mais les Anglois ne cherchoient point de mines; contens de jouir de celles de ces deux nations par la consommation qu'elles faisoient de leurs

manufactures, ils cherchoient à augmenter leur industrie en lui ouvrant de nouveaux débouchés. La pêche & la navigation furent leur second objet.

L'Amérique septentrionale étoit plus propre à leurs desseins ; ils s'y répandirent, & enleverent aux François sans beaucoup de résistance des terres dont ils ne faisoient point d'usage.

En France, le Cardinal de Richelieu porta dès les premiers instans de la tranquillité publique ses vûes du côté des colonies & du Commerce. En 1626, il se forma par ses soins une compagnie pour l'établissement de S. Christophe & des autres Antilles, depuis le dixieme degré de l'équateur jusqu'au trentieme. En 1628, une autre compagnie fut chargée de l'établissement de la nouvelle

velle France, depuis les confins de la Floride jusqu'au pole Artique.

Mais ce puissant génie distrait par les intrigues des courtisans, n'eut jamais le loisir de suivre les vastes projets qu'il avoit embrassés pour le bien de la Monarchie. C'est cependant à ces foibles commencemens que la France doit le salut de son commerce, puisqu'ils lui assurerent ce qui lui reste de possessions dans l'Amérique; excepté la Louisiane qui ne fut découverte qu'à la fin de ce siecle.

Les Anglois & sur-tout les Hollondois eurent long-tems le profit de ces colonies naissantes; c'est aussi d'eux qu'elles reçurent les premiers secours qui favoriserent leur culture. L'année 1664 est proprement l'époque de notre commerce. La grande influence qu'il donna à la

France dans les affaires de l'Europe, en fait une sixieme époque générale.

Louis XIV. communiqua à tout ce qui l'environnoit un caractere de grandeur ; son habileté lui dévelop-pa M. Colbert, sa confiance fut entiere, tout lui réussit.

Les manufactures, la navigation, les arts de toute espece, furent en peu d'années portés à une perfection qui étonna l'Europe & l'allarma. Les colonies furent peuplées, le commerce en fut exclusif à leurs maîtres : les marchands de l'Angleterre & de la Hollande virent par-tout ceux de la France entrer en concurrence avec eux. Mais plus anciens que nous, ils y conserverent la supériorité : plus expérimentés ils prévirent que le commerce deviendroit la base des intérêts politiques & de l'é-

quilibre des puiſſances ; ils en firent une ſcience & leur objet capital dans le tems que nous ne ſongions encore qu'à imiter leurs opérations ſans en dévoiler le principe. L'activité de notre induſtrie équivalut à des maximes, lorſque la révocation de l'Edit de Nantes la diminua par la perte d'un grand nombre de ſujets, & par le partage qui s'en fit dans tous les pays où l'on vouloit s'enrichir. Jamais plus grand ſacrifice ne fut offert à la religion.

Depuis chaque état de l'Europe a eu des intérêts de commerce, & cherche à les aggrandir, reſpectivement à ſes forces ou à celles de ſes voiſins ; tandis que la France, l'Angleterre, & la Hollande ſe diſputent le Commerce général.

La France à qui la nature a donné un ſuperflu conſidérable, ſemble

s'occuper plus particulierement du commerce du luxe.

L'Angleterre quoique très-riche craint toujours la pauvreté ou feint de la craindre : elle ne néglige aucune espece de profit, aucuns moyens de fournir aux besoins des autres Nations ; elle voudroit seule y pourvoir tandis qu'elle diminue sans cesse les siens.

La Hollande supplée par la vente exclusive des épiceries à la médiocrité de ses autres productions naturelles : son objet est d'enlever avec œconomie celles de tous les peuples pour les répandre avec profit. Elle est plus jalouse qu'aucun autre état de la concurrence des étrangers, parce que son commerce ne subsiste que par la destruction de celui des autres nations.

L'histoire du Commerce nous pré-

sente trois réflexions importantes.

1°. On a vû des peuples suppléer par l'industrie au défaut des productions de la terre, & posséder plus de richesses de conventions que ceux qui étoient propriétaires des richesses naturelles. Mais cette industrie consistoit toujours à distribuer dans chaque pays les richesses naturelles dont il étoit dépourvû : & réciproquement sans industrie aucun peuple n'a possédé abondamment l'or & l'argent qui sont les richesses de convention.

2°. Un peuple perd insensiblement son commerce, s'il ne fait pas tout celui qu'il pourroit entreprendre. En effet, toute branche de commerce suppose un besoin, soit réel, soit d'opinion: son profit donne les moyens d'une autre entreprise; & rien n'est si dangereux que

de forcer d'autres peuples à ſe procurer eux-mêmes leurs beſoins ou à y ſuppléer. L'on a toujours vû les prodiges de l'induſtrie éclore du ſein de la néceſſité ; les grands efforts qu'elle occaſionne ſont ſemblables au cours d'un torrent impétueux ; dont les eaux luttent avec violence contre les digues qui les reſſerrent, & les renverſent à la fin.

3°. Une grande population eſt inſéparable d'un grand commerce ; dont le paſſage eſt toujours marqué par l'opulence. Il eſt conſtant que les commodités de la vie ſont pour les hommes l'attrait le plus puiſſant. Si l'on ſuppoſe un peuple commerçant environné de peuples qui ne le ſont pas, le premier aura bientôt tous les étrangers auxquels ſon commerce pourra donner un travail & un ſalaire.

Ces trois réflexions nous indiquent les principes du commerce dans un corps politique en particulier. L'agriculture & l'induſtrie en ſont l'eſſence ; leur union eſt telle, que ſi l'une emporte ſur l'autre, elle vient à ſe détruire elle-même. Sans l'induſtrie, les fruits de la terre n'auront point de valeur ; ſi l'agriculture eſt négligée, les ſources du commerce ſont taries.

L'objet du commerce dans un état eſt d'entretenir dans l'aiſance par le travail le plus grand nombre d'hommes qu'il eſt poſſible. L'agriculture & l'induſtrie ſont les ſeuls moyens de ſubſiſter : ſi l'une & l'autre ſont avantageuſes à celui qu'elles occupent, on ne manquera jamais d'hommes.

L'effet du commerce eſt de revê-

tir un corps politique de toute la force qu'il eſt capable de recevoir. Cette force conſiſte dans la population que lui attirent ſes richeſſes politiques, c'eſt-à-dire réelles & relatives tout à la fois.

La richeſſe réelle d'un état eſt le plus grand degré d'indépendance où il eſt des autres états pour ſes beſoins, & le plus grand ſuperflu qu'il a à exporter. Sa richeſſe relative dépend de la quantité des richeſſes de convention que lui attire ſon commerce, comparée avec la quantité des mêmes richeſſes que le commerce attire dans les états voiſins. C'eſt la combinaiſon de ces richeſſes réelles & relatives qui conſtitue l'art & la ſcience de l'adminiſtration du commerce politique.

Toute opération dans le commer-

ce d'un état contraire à ces principes, eſt une opération deſtructive du commerce même.

Ainſi tout raiſonnement ſur cette matiere part de cette maxime fondamentale, qu'il y a un commerce utile & un qui ne l'eſt pas. Pour s'en convaincre, il faut diſtinguer le gain du marchand du gain de l'état. Si le marchand introduit dans ſon pays des marchandiſes étrangeres qui nuiſent à la conſommation des manufactures nationales, il eſt conſtant que ce marchand gagnera ſur la vente de ces marchandiſes; mais l'état perdra, 1°. la valeur de ce qu'elles ont coûté dans l'étranger; 2°. les ſalaires que l'emploi des marchandiſes nationales auroit procurés à divers ouvriers; 3°. la valeur que la matiere premiere auroit produit aux terres du pays ou des colonies; 4°.

le bénéfice de la circulation de toutes ces valeurs, c'est-à-dire l'aisance qu'elle eût répandue par les consommations sur divers autres sujets; 5°. les ressources que le prince est en droit d'attendre de l'aisance de ses sujets.

Si les matieres premieres sont du crû des colonies, l'état perdra en outre le bénéfice de la navigation. Si ce sont des matieres étrangeres, cette derniere perte subsiste également; & au lieu de la perte du produit des terres, ce sera celle de l'échange des marchandises nationales que l'on auroit fournies en retour de ces matieres premieres.

Le gain de l'état est donc précisément tout ce que nous venons de dire qu'il perdroit dans l'hypothèse proposée; le gain du marchand est seulement l'excédent du prix de la vente sur le prix d'achat.

Réciproquement le marchand peut perdre, lorſque l'état gagne. Si un négociant envoie imprudemment des manufactures de ſon pays dans un autre où elles ne ſont pas de défaite, il pourra perdre ſur la vente; mais l'état gagnera toujours le montant qui en ſera payé par l'étranger; la circulation de ce qui aura été payé aux terres pour le prix de la matiere premiere; les ſalaires des ouvriers employés à la manufacturer; le prix de la navigation, ſi c'eſt par mer que l'exportation s'eſt faite; le bénéfice de la circulation, & le tribut que l'aiſance publique doit à la patrie.

Le gain que le marchand fait ſur les autres ſujets eſt donc abſolument indifférent à l'état qui n'y gagne rien : mais ce gain ne lui eſt pas indifférent lorſqu'il groſſit la dette

des étrangers, & qu'il ſert d'encouragement à d'autres entrepriſes lucratives à la ſociété.

Avant d'examiner comment les légiſlateurs parviennent à remplir l'objet & l'effet du commerce ; j'expoſerai neuf principes que les Anglois, c'eſt-à-dire le peuple le plus ſçavant dans le commerce, propoſent dans leurs livres pour juger de l'utilité ou du déſavantage des opérations de Commerce.

I. L'exportation du ſuperflu eſt le gain le plus clair que puiſſe faire une nation.

II. La maniere la plus avantageuſe d'exporter les productions ſuperflues de la terre, c'eſt de les mettre en œuvre auparavant, ou de les manufacturer.

III. L'importation des matieres étrangeres pour être employées dans

des manufactures au lieu de les tirer toutes mises en œuvre, épargne beaucoup d'argent.

IV. L'échange de marchandises contre marchandises est avantageux en général, hors les cas où il est contraire à ces principes mêmes.

V. L'importation des marchandises qui empêchent la consommation de celles du pays, ou qui nuisent au progrès de ses manufactures & de sa culture, entraîne nécessairement la ruine d'une nation.

VI. L'importation des marchandises étrangeres de pur luxe en échange de l'argent est une véritable perte pour l'état.

VII. L'importation des choses de nécessité absolue ne peut être estimée un mal, mais une nation n'en est pas moins apauvrie.

VIII. L'importation des marchan-

difes étrangeres pour les réexporter ensuite, procure un bénéfice réel.

IX. C'eft un commerce avantageux que de donner fes vaiffeaux à fret aux autres nations.

C'eft fur ce plan que doit être guidée l'opération générale du commerce.

Nous avons défini cette opération, la circulation intérieure des denrées d'un pays ou de fes colonies, l'exportation de leur fuperflu, & l'importation des denrées étrangeres, foit pour les confommer, foit pour les réexporter.

Cette définition partage naturellement le Commerce en deux parties ; le Commerce intérieur & l'extérieur. Leurs principes font différens & ne peuvent être confondus fans un grand défordre.

Le Commerce intérieur eft celui

que les membres d'une ſociété font entr'eux. Il tient le premier rang dans le Commerce général, comme l'on priſe le néceſſaire avant le ſuperflu qui n'en eſt pas moins recherché.

Cette circulation intérieure eſt la conſommation que les citoyens font des productions de leurs terres & de leur induſtrie dont elle eſt le premier ſoutien. Nous avons déja obſervé que la richeſſe réelle d'une nation eſt à ſon plus haut degré lorſqu'elle n'a recours à aucune autre pour ſes beſoins. Les regles établies en conſéquence dans les divers états varient ſuivant l'abondance des richeſſes naturelles ; & l'habileté de pluſieurs a ſuppléé par l'induſtrie aux refus de la nature.

La valeur du Commerce intérieur eſt précisément la ſomme des dépen-

ſes particulieres de chaque citoyen pour ſe nourrir, ſe loger, ſe vêtir, ſe procurer des commodités & entretenir ſon luxe. Mais il faut déduire de cette valeur tout ce qui eſt conſommé de denrées étrangeres, qui ſont une perte réelle pour la nation, ſi le Commerce extérieur ne la répare.

La population eſt l'ame de cette circulation intérieure, dont la perfection conſiſte dans l'abondance des denrées du crû du pays en proportion de leur néceſſité; ſa conſervation dépend du profit que ces denrées donnent à leur proprétaire, & de l'encouragement que l'état leur donne.

Tant que les terres reçoivent la plus grande & la meilleure culture poſſible, l'uſage des denrées de commodité & de luxe ne ſçauroit être

trop général, pourvû qu'elles soient du crû du pays ou de ses colonies.

Leur valeur augmente la somme des dépenses particulieres, & se répartit entre les divers citoyens qu'elles occupent.

Il est bon qu'un peuple ne manque d'aucun des agrémens de la vie, parce qu'il en est plus heureux. Il cesseroit de l'être, si ces agrémens & ces commodités épuisoient sa richesse; il en seroit même bien-tôt privé, parce que les besoins réels sont des créanciers barbares & impatients. Mais lorsque les commodités & le luxe sont une production du pays, leur agrément est accompagné de plusieurs avantages. Leur appas attire les étrangers, les séduit, & procure à l'état qui les possede la matiere d'une nouvelle exportation. Qu'il me soit permis d'étendre ce

principe aux ſciences, aux productions de l'eſprit, aux arts libéraux: ce n'eſt point les avilir que de les envisager ſous une nouvelle face d'utilité. Les hommes ont beſoin d'inſtruction & d'amuſement : toute nation obligée d'avoir recours à une autre pour ſe les procurer, eſt apauvrie de cette dépenſe qui tourne toute entiere au profit de la nation qui les procure.

L'art le plus frivole aux yeux de la raiſon, & la denrée la plus commune, ſont des objets très-eſſentiels dans le Commerce politique. Philippe II. poſſeſſeur des mines du Potoſi rendit deux ordonnances pendant ſon regne, uniquement pour défendre l'entrée des poupées, des verroteries, des peignes, & des épingles, nommément de France.

Que les modes & leur caprice

ſoient ſi l'on veut le fruit de l'inconſtance & de la legereté d'un peuple, il n'en eſt pas moins ſûr qu'il ne pourroit ſe conduire plus ſagement pour l'intérêt de ſon commerce & de la circulation. La folie eſt toute entiere du côté des citoyens qui s'y aſſujettiſſent, lorſque la fortune le leur défend; le vrai ridicule eſt de ſe plaindre des modes ou du faſte; & non pas de s'en priver.

L'abus du luxe n'eſt pas impoſſible cependant à beaucoup près, & ſon excès feroit l'abandon des terres & des arts de premiere néceſſité, pour s'occuper des cultures & des arts moins utiles.

Le légiſlateur eſt toujours en état de réprimer cet excès en corrigeant ſon principe; il ſçaura toujours maintenir l'équilibre entre les diverſes occupations de ſon peuple, ſou-

lager par des franchises & par des privileges la partie qui souffre, & rejetter les impôts sur la consommation intérieure des denrées de luxe.

Cette partie du Commerce est soumise aux loix particulieres du corps politique; il peut à son gré permettre, restraindre ou abolir l'usage des denrées, soit nationales, soit étrangeres, lorsqu'il le juge convenable à ses intérêts. C'est pour cette raison que ses colonies sont toujours dans un état de prohibition.

Enfin il faut se souvenir continuellement que le Commerce intérieur s'applique particulierement à entretenir la richesse réelle d'un état.

Le Commerce extérieur est celui qu'une société politique fait avec les autres: il concourt au même but que le Commerce intérieur, mais il

s'applique plus particulierement à procurer les richesses relatives. En effet, si nous supposons un peuple commerçant, très-riche réellement en denrées, dont les autres peuples ne veuillent faire que très-peu d'usage; le Commerce intérieur entretiendra soigneusement cette culture ou cette industrie par la consommation des citoyens; mais le Commerce extérieur ne s'attachera qu'à la favoriser, sans lui sacrifier les occasions d'augmenter les richesses relatives de l'état par la vente d'autres denrées plus agréables aux étrangers. Cette partie du Commerce est si étroitement liée avec les intérêts politiques, qu'elle contracte de leur nature.

Les princes sont toujours dans un état forcé respectivement aux autres princes; & ceux qui veulent procu-

rer à leurs ſujets une grande exportation de leurs denrées, ſont obligés de ſe régler ſur les circonſtances, ſur les principes & les intérêts des autres peuples commerçans, enfin ſur le goût & le caprice du conſommateur.

L'opération du Commerce extérieur conſiſte à fournir aux beſoins des autres peuples, & à en tirer dequoi ſatisfaire aux ſiens. Sa perfection conſiſte à fournir le plus qu'il eſt poſſible & de la maniere la plus avantageuſe : ſa conſervation dépend de la maniere dont elle eſt conduite.

Les productions de la terre & de l'induſtrie ſont la baſe de tout commerce, comme nous l'avons obſervé pluſieurs fois. Les pays fertiles ont néceſſairement un avantage pour l'exportation ſur ceux qui le ſont

moins : enfin plus les denrées seront néceſſaires & parfaites, plus la dépendance des étrangers ſera grande.

Une grande population eſt un des avantages qui met un peuple en état de fournir le plus qu'il eſt poſſible aux beſoins des autres peuples ; & réciproquement ſon commerce extérieur occupe tous les hommes que le commerce intérieur n'auroit pû nourrir.

La population dépend de la facilité que trouvent les citoyens à ſe procurer une ſubſiſtance aiſée par le travail, & de leur ſûreté. Si ce travail ne ſuffit pas à leur ſubſiſtance, il eſt d'expérience qu'ils vont ſe la procurer dans d'autres états. Auſſi lorſque des circonſtances extraordinaires ont cauſé ces non-valeurs, le légiſlateur a-t-il ſoin d'en prévenir les effets : il nourrit ſes ouvriers

ou leur fournit du travail. De ce que la population eſt ſi néceſſaire, il s'enſuit que l'oiſiveté doit être réprimée : les maiſons de travail ſont le principal remede que les peuples policés y employent.

Un peuple ne fournira rien aux autres, s'il ne donne ſes denrées à auſſi bon marché que les autres peuples qui poſſedent les mêmes denrées : s'il les vend moins cher, il aura la préférence dans leur propre pays. Quatre moyens y conduiſent ſûrement ; la concurrence, l'œconomie du travail des hommes, la modicité des frais d'exportation, & le bas prix de l'intérêt de l'argent.

La concurrence produit l'abondance, & celle-ci le bon marché des vivres, des matieres premieres, des artiſtes, de l'argent. La concurrence eſt un des plus importans principes du

du Commeree, & une partie considérable de sa liberté. Tout ce qui la gêne ou l'altere dans ces quatre points est ruineux pour l'état, diamétralement opposé à son objet, qui est le bonheur & la subsistance aisée du plus grand nombre d'hommes possible.

L'œconomie du travail des hommes consiste à le suppléer par celui des machines & des animaux, lorsqu'on le peut à moins de frais, ou que cela les conserve. C'est multiplier la population, bien loin de la détruire. Ce dernier préjugé s'est soûtenu plus long-tems dans les pays qui ne s'occupoient que du commerce intérieur. En effet, si le commerce extérieur est médiocre, l'objet général ne seroit pas rempli, si l'intérieur n'occupoit le plus d'hommes qu'il est possible. Mais si le commer-

ce extérieur, c'eſt-à-dire la navigation, les colonies, & les beſoins des autres peuples, peuvent occuper encore plus de citoyens qu'il ne s'en trouve, il eſt néceſſaire d'œconomiſer leur travail pour remplir de ſon mieux tous ces objets. L'expérience démontre, comme nous l'avons déja remarqué, que l'on perd ſon commerce lorſque l'on ne cultive pas tout celui que l'on pourroit entreprendre. Enfin il eſt évident que la force d'un corps politique dépend du meilleur & du plus grand emploi des hommes, que lui attirent ſes richeſſes politiques: combinaiſon qu'il ne faut jamais perdre de vûe. L'œconomie du travail des hommes ne détruira donc point la population, lorſque le légiſlateur ne fera que détourner avec précaution leur travail d'un objet à un autre, ce qui

eſt la matiere d'une police particuliere.

La modicité des frais d'exportation eſt la troiſieme ſource du bon marché, & par conſéquent de la vente des productions d'un pays.

Ces frais ſont ceux du tranſport & les droits de ſortie. Le tranſport ſe fait ou par terre ou par eau. Il eſt reconnu que la voiture par terre eſt infiniment plus coûteuſe. Ainſi dans les états commerçans, les canaux pour ſuppléer au défaut des rivieres navigables, l'entretien & la commodité de celles-ci, la franchiſe abſolue de cette navigation intérieure, ſont une partie eſſentielle de l'adminiſtration.

Les droits des douanes, ſoit à la ſortie, ſoit dans l'intérieur, ſur les productions d'une nation, ſont les frais auxquels les étrangers ſe ſou-

mettent avec le plus de peine. Le négociant les regarde comme un excédent de la valeur réelle, & la politique les envisage comme une augmentation de richesse relative.

Les peuples intelligens, ou suppriment ces droits à la sortie de leurs productions, ou les proportionnent au besoin que les autres peuples en ont. Surtout ils comparent le prix de leurs productions rendues dans le lieu de la consommation avec le prix des mêmes productions fournies en concurrence par les nations rivales. Cette comparaison est très-importante. Quoique entre deux peuples manufacturiers, la qualité & le prix d'achat des étoffes soient semblables, les droits de sortie ne doivent pas être les mêmes, si le prix du transport n'est pas égal. La plus petite différence décide le consommateur.

Quelquefois le légiflateur au lieu de prendre des droits fur l'exportation, l'encourage par des récompenfes. L'objet de ces récompenfes eft d'augmenter le profit de l'ouvrier, lorfqu'il n'eft pas affez confidérable pour foutenir un genre de travail utile, dans la concurrence des autres peuples. Si la gratification va jufqu'à diminuer le prix, la préférence de l'étranger pendant quelques années fuffit pour établir cette nouvelle branche de Commerce, qui n'aura bientôt plus befoin de foutien. L'effet eft certain; & la pratique n'en peut être que falutaire au corps politique, comme l'eft dans le corps humain la communication qu'un membre fait à l'autre de fa chaleur, lorfqu'il en a befoin.

Un peuple ne fourniroit point aux autres le plus qu'il eft poffible, s'il

ne faisoit que le commerce de ses propres denrées. Chacun sait par sa propre expérience, qu'il est naturel de se pourvoir de ses besoins dans le magasin qui a les plus grands assortimens, & que la variété des marchandises provoque les besoins. Ce qui se passe chez un marchand arrive dans la communication générale. Les peuples commerçans vont chercher chez d'autres peuples les denrées qui leur manquent, pour les distribuer à ceux qui les consomment. Cette espece de commerce est proprement le *commerce d'œconomie*. Une nation habile ne renonce à aucun ; & quoiqu'elle ait un grand commerce de luxe, si elle a beaucoup d'hommes & beaucoup d'argent à bon marché, il est évident qu'elle les fera tous avec succès. J'avancerai plus ; le moment où ses négocians y trouve-

ront de l'avantage, sera l'époque la plus sûre de sa richesse.

Parmi ces denrées étrangeres, il en est dont le législateur a défendu l'usage dans le commerce intérieur; mais, comme nous l'avons remarqué, il est dans un état forcé dans la partie du commerce extérieur.

Pour ne pas priver la nation du profit qu'elle peut faire sur les marchandises étrangeres, & accroître conséquemment sa richesse relative, dans quelques états on a établi des ports où l'on permet l'importation franche de tout ce qu'il est avantageux de réexporter : on les appelle *ports francs.*

Dans d'autres états on entrepose ces marchandises ; & pour faciliter la réexportation générale des denrées étrangeres même permises, lorsqu'elle se fait on rend la totalité

ou partie des droits d'entrée.

Le commerce extérieur d'un peuple ne sera point à son plus haut degré de perfection, si son superflu n'est exporté, & si ses besoins ne lui sont importés de la maniere la plus avantageuse pour lui.

Cette exportation & cette importation se font, ou par ses propres vaisseaux, ou par ceux d'une autre nation; par des commissionnaires nationaux, ou par des commissionnaires étrangers.

Ainsi il y a un commerce actif & un commerce passif. Il est évident que le commerce passif diminue le bénéfice de l'exportation & augmente le prix de l'importation. Il est contraire à l'objet du Commerce dans un état, puisqu'il dérobe à son peuple le travail & les moyens de subsister; il en arrête l'effet, puisqu'il diminue

diminue la richesse relative de cet état.

Le commerce passif produit encore un autre désavantage : la nation qui s'est emparée du commerce actif d'une autre, la tient dans sa dépendance ; si leur union vient à cesser, celle qui n'a qu'un commerce passif reste sans vigueur. Son agriculture, son industrie, ses colonies, sont dans l'inaction ; sa population diminue, jusqu'à ce que par des efforts dont les progrès sont toujours lents & incertains, elle reprenne un commerce actif.

La différence qui résulte de la compensation des exportations & des importations pendant un certain espace de tems, s'appelle la *balance du Commerce.* Elle est toujours payée ou reçue en argent, puisque l'échange des denrées contre les mé-

taux qui les représentent est indispensable, lorsque l'on n'a plus d'autre équivalent à donner. Les états soldent entr'eux comme les particuliers.

Ainsi, lorsque la balance du commerce d'une nation lui est avantageuse, son fond capital des richesses de convention est augmenté du montant de cette balance : si elle est désavantageuse, le fond capital est diminué de toute la somme qui a été payée.

Cette balance doit être envisagée comme particuliere & comme générale.

La balance particuliere est celle du commerce entre deux états ; elle est l'objet des traités qu'ils font entr'eux pour établir, autant qu'il se peut, l'égalité du commerce. Ces traités reglent la nature des denrées

qu'ils pourront ſe communiquer l'un à l'autre ; les facilités qu'ils apporteront réciproquement à leur introduction ; les droits que les marchandiſes payeront aux douanes, ſoit d'entrée, ſoit de l'intérieur.

Si deux nations n'avoient que les mêmes eſpeces de productions à ſe communiquer, elles n'auroient point de traité entr'elles que celui de l'humanité & du bon traitement des perſonnes ; parce que celle des deux qui auroit l'avantage ſur l'autre, envahiroit enfin ſon commerce intérieur & extérieur. Alors le commerce eſt réduit entre ces deux nations à celui qu'une troiſieme leur occaſionne par la réexportation dont nous avons parlé.

L'égalité parfaite du Commerce entre deux peuples eſt celle des valeurs, & du nombre d'hommes né-

ceſſairement occupés de part & d'autre. Il eſt preſqu'impoſſible qu'elle ſe rencontre ; & l'on ne calcule ordinairement que l'égalité des valeurs.

Quoique l'on n'évalue pas le nombre des hommes employés, il ſemble qu'il devroit être conſidéré ſuivant la néceſſité réciproque de l'échange. Si la balance n'eſt pas égale, la différence du nombre des hommes réciproquement employés ne doit point être conſidérée par celui qui la gagne ; car il eſt certain que la ſomme payée en argent augmentera chez lui la circulation intérieure, & par conſéquent procurera une ſubſiſtance aiſée à un plus grand nombre d'hommes.

Si un pays étranger eſt dans la diſette abſolue d'une denrée, la facilité que l'on apporte pour le rapprocher de l'égalité du Commerce,

dépend du point de concurrence où est cette denrée; car si d'autres peuples la possedent également, & qu'ils offrent de meilleures conditions, on perdra l'occasion de vendre la sienne. Si ce pays étranger n'a d'échange à offrir que des marchandises de même genre & de même espece que celles que l'on possede, il convient d'abord de comparer le produit & les avantages de la vente que l'on peut faire de sa denrée avec la perte qui pourroit résulter de l'introduction des denrées étrangeres; ensuite les moyens que l'on a pour soutenir leur concurrence intérieure, & la rendre nulle. Des circonstances qui n'existent plus en Europe, pouvoient autrefois exiger une politique différente dans le cas dont nous parlons. Lorsqu'une ou deux nations faisoient exclusivement le Commer-

ce général, il ne leur convenoit pas toujours de refuser les denrées d'une troisieme, & de la mettre dans la nécessité d'augmenter ses correspondances & sa navigation.

Enfin la confection d'un pareil traité exige une profonde connoissance du Commerce des deux nations contractantes, de leurs ressources réciproques, de leur population, du prix & de la qualité des matieres premieres, du prix des vivres & de la main-d'œuvre, du genre d'industrie, des besoins réciproques, des balances particulieres & générales, des finances, du taux de l'intérêt de l'argent, qui étant bas chez une nation & haut chez l'autre, fait que celle-ci perd où la premiere gagne.

Il peut arriver que la balance du Commerce avec un pays soit désavantageuse, & que le commerce en

ſoit utile ; c'eſt-à-dire qu'il ſoit l'occaſion ou le moyen néceſſaire d'un commerce qui dédommage avec profit de cette perte.

La balance générale du commerce d'une nation eſt la perte ou le gain qui réſulte de la compenſation des balances particulieres.

Quand même le montant des exportations générales auroit diminué; ſi celui des importations l'eſt dans la même proportion, l'état n'a point perdu de ſon commerce utile, parce que c'eſt ordinairement une preuve que ſon commerce intérieur aura occupé un plus grand nombre d'hommes.

Par la même raiſon, quoique les exportations générales ſoient moindres, ſi les importations ont diminué dans une plus grande proportion, le commerce utile s'eſt accru.

Il eſt évident qu'entre divers peuples, celui dont la balance générale eſt conſtamment la plus avantageuſe deviendra le plus puiſſant. Il aura plus de richeſſes de convention ; & ces richeſſes en circulant dans l'intérieur, procureront une ſubſiſtance aiſée à un plus grand nombre de citoyens. Tel eſt l'effet du Commerce quand il eſt porté à ſa perfection dans un corps politique : c'eſt à les lui procurer que tendent les ſoins de l'adminiſtration. C'eſt par une grande ſupériorité de vûes, par une vigilance aſſidue ſur les démarches, les réglemens & les motifs des peuples en concurrence, enfin par la combinaiſon des richeſſes réelles & relatives, qu'elle y parvient. Les circonſtances varient à l'infini, mais les principes ſont toujours les mêmes ; leur application eſt le fruit du

génie qui en embrasse toutes les faces.

Les restrictions que l'intérêt politique apporte au Commerce ne peuvent être appellées une gêne. Cette liberté si souvent citée & si rarement entendue, consiste seulement à faire facilement le Commerce que permet l'intérêt général de la société bien entendu.

Le surplus est une licence destructive du Commerce même. J'ai parlé de l'intérêt général bien entendu ; parce que l'apparence d'un bien n'en est pas toujours un.

Les fraudes, la mauvaise foi ne peuvent être proscrites trop sévérement : l'examen de ces points exige des formalités. Leur excès détruit la liberté, leur oubli total introduit la licence. On ne doit donc pas les retrancher tout-à-fait ces formali-

tés, mais les reftraindre & pourvoir à l'extrême facilité de leur exécution.

Nous avons déja prouvé la néceffité de la concurrence, elle eft l'ame de la liberté bien entendue.

Cette partie de l'adminiftration eft une des plus délicates : mais fes principes rentrent toujours dans le plan qui procure à l'état une balance générale plus avantageufe qu'à fes voifins.

Nous nous fommes propofés d'examiner le Commerce comme l'occupation d'un citoyen. Nous n'en parlerons que relativement au corps politique.

Puifque le Commerce en eft l'ame, l'occupation qu'un citoyen s'en fait eft hônnête comme toutes celles qui font utiles. Mais à mefure que les citoyens rendent de plus grands fer-

vices, ils doivent être plus distingués ; & le Commerce ne sera point encouragé dans les pays qui ne sçavent point faire ces différences.

On peut s'occuper personnellement du Commerce de trois manieres.

Le premier objet est d'acheter les productions de la terre & de l'industrie pour les revendre par petites parties aux autres citoyens. Ceux qui exercent cette profession sont appellés *détailleurs*.

Cette occupation plus commode que nécessaire pour la société concourt à la circulation intérieure.

Le deuxieme objet de commerce est celui d'un citoyen dont l'industrie entreprend de guider le travail d'un nombre d'autres citoyens pour donner des formes aux matieres premieres. Ceux qui s'y appliquent s'ap-

pellent *manufacturiers*. Cette induſtrie eſt très-néceſſaire, parce qu'elle augmente les richeſſes réelles & relatives.

La troiſieme eſpece de commerce, eſt l'occupation d'un citoyen qui fait paſſer dans l'étranger les productions de ſa patrie, pour les échanger contre d'autres productions néceſſaires, ou contre de l'argent. Soit que ce commerce ſe faſſe par terre ou par mer, en Europe ou dans d'autres parties du monde, on le diſtingue ſous le nom de *commerce en gros*. Celui qui s'y applique eſt appellé *négociant*.

Cette profeſſion eſt très-néceſſaire parce qu'elle eſt l'ame de la navigation, & qu'elle augmente les richeſſes relatives de l'état.

Ces trois manieres d'exercer le Commerce ont un devoir qui en fait

l'activité, c'eſt une bonne foi ſcrupuleuſe ; leur objet eſt également commun, c'eſt le gain ; leur effet eſt différent en ce qu'il contribue plus ou moins à l'effet général du Commerce dans un corps politique.

C'eſt cet effet qui doit les diſtinguer aux yeux de la patrie, & qui rend plus recommandable chaque particulier à meſure qu'il y coopere davantage.

Ce n'eſt pas que le plan immédiat du légiſlateur, ſoit d'avoir des négocians très-puiſſans : ils lui ſont précieux, parce qu'ils ont beaucoup concouru à ſes vûes, mais il feroit encore plus utile dans le cas où le commerce ſeroit borné, d'en avoir beaucoup de riches, qu'un moindre nombre de très-riches. Vingt négocians qui ont chacun cent mille écus ſont plus d'affaires & ont entr'eux

une plus grande somme de crédit qui six millionaires. D'ailleurs les fortunes partagées sont d'une ressource infiniment plus grande pour la circulation & pour les richesses réelles. Cependant la grande disproportion des fortunes par le commerce n'est pas onéreuse à l'état en ce qu'elle circule ordinairement toute entiere au profit des arts utiles; il seroit même à souhaiter qu'elles restassent dans le commerce parce qu'elles établissent beaucoup de facteurs dans l'étranger; ces facteurs y augmentent les branches du commerce de leur nation, & en outre lui rapportent le bénéfice qu'ils ont fait dans le commerce dont le pays qu'ils ont habité est susceptible. Ces fortunes ne sortiroient point du commerce, si l'état de négociant étoit aussi honoré qu'il mérite de l'être. A

l'égard des grandes entreprifes de commerce pour le gouvernement, il n'a befoin que de fon propre crédit : dès qu'il offrira du profit & de la fûreté, des fociétés folides s'en chargeront au rabais.

Sçavoir faire le commerce ou fçavoir le conduire, font deux chofes très-diftinctes : pour le bien conduire il faut fçavoir comment il fe fait ; pour le faire avec profit, il eft inutile de fçavoir comment il doit fe conduire. La fcience du négociant eft celle des détails dont il s'occupe : la fcience du politique eft le parti que l'on peut tirer de ces détails. Il faut donc les connoître, & ce n'eft que par les négocians que l'on peut s'en inftruire : on ne fçauroit trop converfer avec eux pour apprendre ; pour délibérer, leurs confeils doivent être admis avec précaution.

Nous avons déja distingué le gain du marchand, & le gain de l'état; & il est clair qu'absorbés dans les détails, les négocians ont rarement le coup d'œil général, à moins que par leurs voyages ou par une pratique étendue, raisonnée, ils ne l'ayent acquis : ceux qui sont dans le cas peuvent décider sûrement. Plus leur nombre sera grand, plus l'état de négociant sera considéré dans la nation & le méritera : j'ajouterai même, plus les branches du commerce général recevront d'accroissement.

Le négociant doit à la société dont il est membre, les sentimens qu'un honnête homme, c'est-à-dire un vrai citoyen, a toujours pour elle ; la soumission à ses loix & un amour de préférence. C'est être coupable devant Dieu & devant les hommes que d'y

d'y manquer, quelque profession que l'on exerce ; mais ce principe ne sçauroit être trop profondément gravé dans le cœur de ceux qui sont toujours dans une occasion prochaine d'y manquer.

Cependant ce n'est point manquer à cet amour de préférence, que de faire passer d'un pays étranger à un autre les marchandises nécessaires à ses assortimens ; quand même l'usage de ces marchandises seroit proscrit dans la société dont on est membre. Il est évident que puisque ces marchandises ont été nécessaires, c'est contribuer à la richesse relative de sa patrie, que de faire le profit qu'elles auroient donné à la nation qui les possede, si elle en eût fait elle-même la vente.

J'insiste sur cet article particulierement par rapport aux négocians

d'une nation répandus dans l'étranger ; on leur reproche quelquefois ce genre de commerce, par lequel même assez souvent ils sont parvenus à acquérir à leur nation la supériorité dans le pays qu'ils habitent. C'est mal connoître la nature du commerce, & confondre les principes du commerce extérieur avec ceux du commerce intérieur.

On en peut dire autant de la protection qu'un négociant particulier cherche à se procurer dans un pays étranger. C'est un mauvais citoyen s'il en préfere une étrangere : mais il a besoin d'en avoir une.



CHAPITRE II.

De la Concurrence.

AVANT d'entrer dans le détail des divers moyens que le commerce procure à un corps politique, pour s'enrichir & se maintenir dans la plus grande force dont il est susceptible ; il convient de faire connoître le principe le plus actif du commerce utile, c'est-à-dire la concurrence. C'est à ce principe qu'on peut ramener tous les autres, puisque sans lui ils n'auroient point de force ; dès-lors ils n'en sont que les conséquences. Il est l'ame & l'aiguillon de l'industrie ; ainsi il seroit dangereux de le restraindre : mais comme tous les genres d'industrie ne sont pas du même degré de nécessité,

on peut en raiſon du beſoin encourager plus ou moins les diverſes concurrences. Cette différence n'eſt point une exception ; ſi elle eſt regardée comme telle, c'eſt la ſeule que ſouffre l'application de ce principe.

La concurrence conſiſte dans le nombre des perſonnes qui aſpirent à une préférence.

L'eſpérance d'une utilité quelconque eſt évidemment l'origine de la concurrence ; ſa conſervation dépend de l'utilité réelle qu'on trouve à aſpirer à une préférence ; enfin ſon effet général eſt de multiplier l'objet des préférences.

Nous n'examinerons ici la concurrence que du côté du commerce politique, dans ſa nature & dans ſes effets : elle eſt extérieure ou intérieure.

La concurrence extérieure du commerce d'une nation consiste à pouvoir vendre au dehors autant de productions de ses terres & de son industrie que les autres nations, enfin à occuper autant d'hommes qu'elles avec l'argent des étrangers; c'est-à-dire en proportion respective de la population, des capitaux, de l'étendue, & de la fertilité des terres. Celle qui ne soutient pas cette concurrence dans les proportions dont nous venons de parler, a immanquablement une puissance relativement inférieure à la puissance des autres; parce que ses hommes sont moins occupés, moins riches, moins heureux, dès-lors en plus petit nombre relativement, enfin moins en état, dans le même rapport, de secourir la république. On ne peut trop le répéter, la balance du Com-

merce eſt véritablement la balance des pouvoirs.

Cette concurrence extérieure ne s'obtient point par la force; elle eſt le prix des efforts que fait l'induſtrie pour ſaiſir les goûts du conſommateur, les prévenir même & les irriter.

La concurrence intérieure eſt de deux ſortes : l'une entre les denrées de l'état, & les denrées étrangeres de même nature ou de même uſage; & celle-là privant le peuple des moyens de ſubſiſter, doit en général être proſcrite. Il eſt des cas d'exception cependant en faveur de la concurrence extérieure comme nous le dirons à ſa place. Mais lorſque la loi juge convenable de bannir cette concurrence intérieure entre ſes denrées & les denrées étrangeres, ceux qui contribuent à l'introduire, ſoit

en vendant, ſoit en achetant, ſont réellement coupables en vers la ſociété d'augmenter ou d'entretenir le nombre des pauvres qui lui ſont à charge.

L'autre eſpece de concurrence intérieure eſt celle du travail entre les ſujets : elle conſiſte à ce que chacun d'eux ait la faculté de s'occuper de la maniere qu'il croit la plus lucrative, ou qui lui plaît davantage, lorſqu'elle eſt utile à la ſociété. Elle eſt la baſe principale de la liberté du Commerce; elle ſeule contribue plus qu'aucun autre moyen, à procurer à une nation cette concurrence extérieure qui l'enrichit & la rend puiſſante. La raiſon en eſt fort ſimple. Tout homme eſt naturellement porté (je ne dois peut-être pas dire par malheur à s'occuper) mais il l'eſt du moins à ſe procurer l'aiſance; &

cette aisance, salaire de son travail, lui rend ensuite son occupation agréable : ainsi dès que nul vice intérieur dans la police d'un état ne met des entraves à l'industrie, elle entre d'elle-même dans la carriere. Plus le nombre de ses productions est considérable, plus leur prix est modique ; & cette modicité des prix obtient la préférence des étrangers.

A mesure cependant que l'argent entre dans un état par cette voie, à mesure que les moyens de subsister se multiplient pour le peuple, le nombre ou la concurrence des consommateurs s'accroît, les denrées doivent être représentées par une plus grande somme : cette augmentation du prix de chaque chose est réelle, & le premier effet des progrès de l'industrie ; mais un cercle heureux

heureux de nouvelles concurrences y porte les tempéramens convenables. Les denrées qui sont l'objet de la consommation deviennent journellement plus abondantes ; & cette abondance modere en partie leur augmentation ; l'autre partie se partage insensiblement entre tous ceux qui font les ouvrages ou qui en trafiquent par la diminution de leurs bénéfices ; la diminution des bénéfices se trouve enfin compensée elle-même par la diminution de l'intérêt de l'argent : car le nombre des emprunteurs se trouvant plus foible que celui des prêteurs, l'argent perd de son prix par une convention unanime, comme toutes les autres marchandises. Cette baisse des intérêts est comme l'on voit l'effet d'un grand commerce : ainsi nous observerons en passant que pour connoî-

tre si une nation qui n'a point de mines fait autant de commerce que les autres, en proportion des facilités respectives qu'elles ont pour commercer, il suffit de comparer le taux des intérêts de l'argent dans chacune; car il est certain que si la concurrence des intérêts n'est pas égale, il n'y aura point d'égalité dans la concurrence extérieure des ventes & de la navigation.

Lorsqu'on apperçoit à ces signes évidens un accroissement continuel dans le commerce d'un état, toutes ses parties agissent & se communiquent un mouvement égal; il jouit de toute la vigueur dont il est susceptible.

Une pareille situation est inséparable d'un grand luxe; il s'étend sur les diverses classes du peuple, parce qu'elles sont toutes heureuses: mais

celui que produit l'aisance publique, par l'augmentation du travail, n'est jamais à craindre ; sans cesse la concurrence extérieure en arrête l'excès, qui seroit bien-tôt le terme fatal de tant de prospérités. L'industrie s'ouvre alors de nouvelles routes, elle perfectionne ses méthodes & ses ouvrages ; l'œconomie du tems & des forces multiplie les hommes en quelque façon ; les besoins enfantent les arts, la concurrence les éleve, & la richesse des artistes les rend savans.

Tels sont les effets prodigieux de ce principe de la concurrence, si simple à son premier aspect, comme le sont presque tous ceux du commerce.

Quelqu'évidentes que soient cependant les heureuses conséquences de ce principe, l'intérêt osera peut-

être en rappeller au tribunal du sophisme. La concurrence, dira-t-on, diminuera les profits des négocians, des gros manufacturiers, par la facilité qu'auront les petits fabriquans, les ouvriers, d'étendre leurs affaires, & d'augmenter leurs profits, ou d'y associer des particuliers qui ne font point profession du Commerce. Les premiers abandonneront un état qui ne leur présentera plus l'appas de leur gain ordinaire ; tandis que les autres, trop foibles pour soutenir le commerce de la nation, le laisseront passer aux étrangers & périront avec lui.

Mais ces esprits aveuglés par des motifs personnels, ne comprennent-ils pas que la force de deux hommes ordinaires supplée à celle d'un seul, qui réuniroit en lui la force des deux autres ? Le salaire d'un seul se trou-

ve partagé entre deux, voilà toute la différence, le fardeau est également transporté ! Dans de pareils réglemens que le législateur prête une oreille attentive ; il entendra d'abord les plaintes & les murmures d'un petit nombre, qu'étoufferont bien-tôt les cris d'allégresse d'une multitude infinie dont il assûre le bonheur. Regle générale, personne ne quitte son commerce tant que ses profits sont proportionnels aux taux de l'intérêt de l'argent ; cet intérêt diminuera nécessairement par l'accroissement de l'aisance générale d'une nation ; cette aisance générale ne peut être dûe qu'au Commerce, & le Commerce ne peut augmenter que par les concurrences des hommes, des capitaux, des denrées.

Une politique peu réfléchie pourra présenter encore sous une autre face

les objeƈtions que des particuliers intéreſſés oppoſeront toujours à la concurrence. Elle prétendra régler un empire comme un laboureur regle les détails œconomiques de ſa ferme ; & ſous prétexte d'établir une balance entre les provinces, elle voudra reſtraindre le travail de l'une en faveur de l'autre. Mais avant d'exécuter ce projet, il conviendroit tirer une promeſſe des conſommateurs étrangers qu'ils s'aſtreindront à ſupporter la chereté qui eſt une ſuite néceſſaire de toute reſtriƈtion dans le travail. Il en faudroit une des peuples qui travaillent en concurrence, pour s'aſſûrer que l'augmentation des prix n'excitera ni leur cupidité, ni leur induſtrie.

Parlons ſérieuſement, le véritable équilibre entre les provinces d'un état, c'eſt de faire jouir chacune

d'elles dans un degré égal, des facilités qui lui ſont propres pour le Commerce.

La province dont les denrées ont un trajet plus long à faire pour paſſer à l'étranger, paye néceſſairement de moindres ſalaires à ſes ouvriers; telle eſt la compenſation naturelle : & ſi les droits de douane ou la nature & la peſanteur des impôts n'introduiſent point de nouvelles différences dans le travail, l'effet doit être abſolument le même quant au prix; le degré d'intelligence ou d'induſtrie décidera la préférence du conſommateur; tel ſera le principe de l'émulation.



CHAPITRE III.

De l'Agriculture.

LA terre est le dépôt de toutes les matieres propres à satisfaire les besoins physiques auxquels les hommes sont assujettis, & ceux que la commodité a inventés. L'agriculture est l'art de se procurer ces matieres par le travail de la terre.

Cette définition même indique l'objet de l'agriculture. Son effet est de procurer de l'occupation à une partie des hommes, sa perfection consiste à fournir la plus grande quantité possible des matieres propres à satisfaire nos besoins, soit réels, soit d'opinion.

Nous avons vû dans le Chapitre I. que le Commerce en général est la

communication réciproque que les hommes se font des choses dont ils ont besoin. Ainsi il est évident que l'agriculture est la base nécessaire du Commerce.

Cette maxime est d'une telle importance, que l'on ne doit jamais craindre de la répéter, quoiqu'elle se trouve dans la bouche de tout le monde. La persuasion où l'on est d'un principe ne forme qu'une connoissance imparfaite tant que l'on n'en conçoit pas toute la force : & cette force consiste principalement dans la liaison intime du principe reconnu avec un autre. C'est ce défaut de combinaison qui fait souvent regarder avec indifférence à un négociant l'aisance ou la pauvreté du cultivateur, les encouragemens qu'il peut recevoir ou les gênes qui peuvent lui être imposées. Par là

même raison la plupart des propriétaires des terres sont portés à envier au commerce ses facilités, ses profits, les hommes qu'il occupe. L'excès seroit bien plus grand, si ces mêmes propriétaires venoient à séparer l'intérêt de leur domaine de l'intérêt du laboureur : s'ils se dissimuloient un instant que cet homme destiné par le hasard à tracer péniblement les sillons d'un champ, ne le soignera jamais qu'en raison de ses facultés, des espérances ou de l'opinion qui peuvent animer son travail. Une nation où de pareils préjugés se trouveroient fort répandus, seroit encore dans l'enfance de l'agriculture & du Commerce : c'est-à-dire, de la science des deux principales branches de l'administration intérieure. Car on ne doit pas toujours juger des progrès de cette par-

tie, par les ſuccès d'un état au-dehors; comme on ne peut pas décider de la bonne conduite d'un particulier dans la geſtion de ſes biens, par la grande dépenſe qu'il paroît faire.

L'agriculture ne ſera enviſagée ici que ſous ce point de vûe politique.

L'idée de conſervation eſt dans chaque individu immédiatement attachée à celle de ſon exiſtence; ainſi l'occupation qui remplit ſon beſoin le plus preſſant lui devient la plus chere. Cet ordre fixé par la nature ne peut être changé par la formation d'une ſociété qui eſt la réunion des volontés particulieres. Il ſe trouve au contraire confirmé par de nouveaux motifs, ſi cette ſociété n'eſt pas ſuppoſée exiſter ſeule ſur la terre. Si elle eſt voiſine d'autres ſociétés,

elle a des rivales ; & sa conservation exige qu'elle soit revêtue de toutes les forces dont elle est susceptible. L'agriculture est le premier moyen & le plus naturel de se les procurer.

Cette société aura autant de citoyens que la culture de son territoire en pourra nourrir & occuper : citoyens rendus plus robustes par l'habitude des fatigues, & plus honnêtes gens par celle d'une vie occupée.

Si ses terres sont plus fertiles, ou ses cultivateurs plus industrieux, elle aura une surabondance de denrées qui se répandront dans les pays moins fertiles, ou moins cultivés.

Cette vente aura dans la société qui la fait, quatre effets réels & relatifs.

Le premier sera d'attirer des étran-

gers ce qui aura été établi entre les hommes, comme représentation commune des denrées, ou les richesses de convention.

Le second effet sera de décourager par le bas prix les cultivateurs des nations rivales, & de s'assurer toujours de plus en plus ce bénéfice sur elles.

A mesure que les richesses de convention sortent d'un pays, & que le profit du genre de travail le plus essentiel y diminue au point de ne plus procurer une subsistance commode à celui qui s'en occupe, il est nécessaire que ce pays se dépeuple, ou qu'une partie des habitans mandie; ce qui est encore plus funeste. Troisieme effet de la vente supposée.

Enfin par une raison contraire, il est clair que les richesses de con-

vention s'accumulant ſans ceſſe dans un pays, le nombre des beſoins d'opinion s'accroîtra dans la même proportion. Ces nouveaux beſoins multiplieront les genres d'occupation ; le peuple ſera plus heureux, les mariages plus fréquens, plus féconds ; & les hommes qui manqueront d'une ſubſiſtance facile dans les autres pays, viendront en foule habiter celui qui ſera en état de la leur fournir.

Tels ſont les effets indiſpenſables de la ſupériorité de l'agriculture dans une nation, ſur celle des autres nations : & ſes effets ſont reſſentis en raiſon de la fertilité des terres réciproques, ou de la variété de leurs productions. Car le principe n'en ſeroit pas moins certain, quand même un pays moins bien cultivé qu'un autre ne ſeroit pas dépeuplé à

raiſon de l'infériorité de ſa culture ; ſi d'ailleurs ce pays moins cultivé fournit naturellement une plus grande variété de productions. Il eſt évident qu'il aura toujours perdu ſon avantage d'une maniere réelle & relative.

Ce que nous venons de dire conduit à trois conſéquences très-importantes.

1°. Si l'agriculture mérite dans un corps politique le premier rang entre les occupations des hommes ; celles des productions naturelles dont le beſoin eſt le plus preſſant & le plus commun, exigent des encouragemens de préférence chacune dans leur rang ; comme les grains, les fruits, les bois, le charbon de terre, le fer, les fourrages, les cuirs, les laines, c'eſt-à-dire, le gros & le me-



au bétail, les huiles, le chanvre, les lins, les vins, les eaux-de-vie, les soies.

2°. On peut décider sûrement de la force réelle d'un état par l'accroissement ou le déclin de la population de ses campagnes.

3°. L'agriculture sans le secours du commerce seroit très-bornée dans son effet essentiel, & dès-lors n'atteindroit jamais à sa perfection.

Quoique cette derniere déduction de nos principes soit évidente, il ne paroît point inutile de s'y arrêter; parce que cet examen sera l'occasion de plusieurs détails intéressans.

Les peuples qui n'ont envisagé la culture des terres que du côté de la subsistance, ont toujours vécu dans la crainte des disettes, & les ont souvent

souvent éprouvées *. Ceux qui l'ont envisagée comme un objet de commerce ont joui d'une abondance assez soutenue pour se trouver toujours en état de suppléer aux besoins des étrangers.

L'Angleterre nous fournit tout à la fois l'un & l'autre exemple. Elle avoit suivi comme presque tous les autres peuples l'esprit des loix Romaines sur la police des grains. Loix gênantes & contraires à leur objet dans la division actuelle de l'Europe en divers états, dont les intérêts sont opposés. Au lieu que Rome, maîtresse du monde, n'avoit point de balance à calculer avec ses propres provinces. Elle les épuisoit d'ailleurs par la pesanteur des tributs, aussi-bien que par l'avarice de ses

* Voyez le Livre intitulé, *Considérations sur les Finances d'Espagne.*

préfets : & si Rome ne leur eût rien rendu par l'extraction de ses besoins, elle eût englouti les trésors de l'univers comme elle en avoit envahi l'empire.

En 1689, l'Angleterre ouvrit les yeux sur ses véritables intérêts. Jusqu'alors elle avoit peu exporté de grains, & elle avoit souvent eu recours aux étrangers, à la France même, pour sa subsistance. Elle avoit éprouvé ces inégalités fâcheuses & ces révolutions inopinées sur les prix, qui tour à tour découragent le laboureur ou désesperent le peuple.

La Pologne, le Dannemarck, l'Afrique & la Sicile étoient alors les greniers publics de l'Europe. La conduite de ces états qui n'imposent aucune gêne sur le commerce des grains, & leur abondance constan-

te, quoique quelques-uns d'entr'eux ne jouiſſent ni d'une grande tranquillité, ni d'une bonne conſtitution, ſuffiſoient ſans doute pour éclairer une nation auſſi réfléchie, ſur la cauſe des maux dont elle ſe plaignoit. Mais la longue poſſeſſion des pays que je viens de nommer ſembloit trop bien établie par le bas prix de leurs grains, pour que les cultivateurs Anglois puſſent ſoutenir leur concurrence dans l'étranger. Le commerce des grains ſuppoſoit une entiere liberté de les magaſiner, & pour autant de tems que l'on voudroit : liberté dont l'ignorance & le préjugé rendoient l'uſage odieux dans la nation.

L'état pourvut à ce double inconvénient par un de ces coups habiles, dont la profonde combinaiſon appartient aux Anglois ſeuls, & dont

le succès n'est encore connu que d'eux, parce qu'ils n'ont été imités nulle part. Je parle de la gratification qu'on accorde à la sortie des grains sur les vaisseaux Anglois seulement, lorsqu'il n'excedent pas les prix fixés par la loi, & de la défense d'introduire les grains étrangers tant que leur prix courant se soutient au-dessous de celui que les statuts ont fixés. Cette gratification facilita aux Anglois la concurrence des pays les plus fertiles, en même tems que cette protection déclarée changea les idées populaires sur le commerce & la garde des grains. La circonstance y étoit très-propre à la vérité; la nation avoit dans le nouveau gouvernement, cette confiance sans laquelle les meilleurs réglémens n'ont point d'effet.

Le froment reçoit 5 s. sterl. ou 5 liv.

17 ſ. 6 d. tourn. par quarter, meſure de 460 l. poids de marc, lorſqu'il n'excede pas le prix de 2 liv. 8 ſ. ſterl. ou 56 liv. 8 ſ. tourn.

Le ſeigle reçoit 3 ſ. 6 den. ſterl. ou 3 l. 10 ſ. 6 d. tourn. au prix de 1 l. 12 ſ. ſterl. ou 37 liv. 12 ſ. tourn.

L'orge reçoit 2 ſ. 6 d. ſterl. ou 2 l. 18 ſ. 9 d. tourn. au prix de 1 l. 4 ſ. ſterl. ou 28 liv. 4. ſ. tourn.

L'événement a juſtifié cette belle méthode : depuis ſon époque l'Angleterre n'a point éprouvé de famine, quoiqu'elle ait exporté preſqu'annuellement des quantités immenſes de grains : les inégalités ſur les prix ont été moins rapides & moins inopinées : les prix communs ont même diminué. Car lorſqu'on ſe fut déterminé en 1689 à accorder la gratification, on rechercha quel avoit été le prix moyen des

grains pendant les quarante - trois années précédentes : celui du froment fut trouvé de 2 liv. 10. s. 2 d. sterl. le quarter, ou 58 liv. 18 s. 11 den. tourn. & les autres especes de grains en proportion. Par un recueil exact du prix des fromens depuis 1689 jusqu'en 1752, le prix commun pendant ces cinquante-sept années ne s'est trouvé que de 2 liv. 2 s. 3 d. sterl. ou 49 liv. 12 s. 10 d. tourn.

Ce changement pour être aussi frappant n'en est pas moins dans l'ordre naturel des choses. Le cultivateur dont le gouvernement avoit en même tems mis l'industrie en sûreté, en fixant l'impôt sur la terre même, n'avoit plus qu'une inquiétude : c'étoit la vente de sa denrée lorsqu'elle seroit abondante. La concurrence des acheteurs au-de-

dans & au-dehors lui aſſûroit cette vente; dès-lors il s'appliqua à ſon art avec une émulation que donnent ſeules l'eſpérance du ſuccès & l'aſſûrance d'en jouir. De quarante millions d'acres que contient l'Angleterre, il y en avoit au moins un tiers en communes, ſans compter quelques reſtes de bois. Aujourd'hui la moitié de ces communes & des terres occupées par les bois eſt enſemencée en grains, & encloſe de haies. Le Comté de Norfolk qui paſſoit pour n'être propre qu'au pacage eſt aujourd'hui une des provinces des plus fertiles en bleds.

Je conviens cependant que cette police n'a pas ſeule opéré ces effets admirables, & que la diminution des intérêts de l'argent a mis les particuliers en état de défricher avec profit; mais il n'en eſt pas moins

certain que nul propriétaire n'eût fait ces dépenses, s'il n'eût été assûré de la vente de ses denrées, & à un prix raisonnable.

L'état des exportations de grains acheveroit de démontrer comment un pays peut s'enrichir par la seule culture envisagée comme objet de commerce. On trouve dans les ouvrages Anglois qu'il est nombre d'années où la gratification a monté de 150 à 500 mille liv. sterl. & même plus. On prétend que dans les cinq années écoulées depuis 1746 jusqu'en 1750, il y a eu près de 5, 900, 000 quarters de bleds de toutes les qualités exportés : le prix commun à 1 liv. 8 s. sterl. ou 32 liv. 18 s. tourn. ce seroit une somme de 8, 210, 000 liv. sterl. ou 188, 830. 000 liv. tourn. environ.

Si nous faisons attention que presque

que toute cette quantité de grains a été exportée par des vaisseaux Anglois pour profiter de la gratification, il faudra ajouter au bénéfice de 188, 830, 000 liv. tourn. la valeur du fret des 5, 900, 000 quarters. Supposons-la seulement à 50 s. tourn. par quarter l'un dans l'autre, ce sera un objet de 14, 750, 000 livres tournois; & au total dans les cinq années un gain de 203, 580, 000 liv. de notre monnoie; c'est-à-dire, que par année commune sur les cinq le gain aura été de 40, 000, 000 l. tourn. environ.

Pendant chacune de ces cinq années, cent cinquante mille hommes au moins auront été occupés & dès-lors nourris par cette récolte & cette navigation: & si l'on suppose que cette valeur ait encore circulé six fois dans l'année seulement, elle au-

ra nourri & occupé neuf cent mille hommes aux dépens des autres peuples.

Il eſt encore évident que ſi chaque année l'Angleterre faiſoit une pareille vente aux étrangers, neuf cent mille hommes parmi les acheteurs trouveroient d'abord une ſubſiſtance plus difficile; & enfin qu'ils en manqueroient au point qu'ils ſeroient forcés d'aller habiter un pays aſſez abondant pour les nourrir.

Un principe dont l'harmonie avec les faits eſt ſi frappante, ne peut certainement paſſer pour une ſpéculation vague : il y auroit donc de l'inconſéquence à le perdre de vûe.

C'eſt le principe ſur lequel la police des grains eſt établie en Angleterre, que je trouve irréprochable : mais je ne puis convenir que ſon exécution actuelle ſoit ſans défauts, &

qu'elle soit applicable indifféremment à tous les pays.

L'objet de l'état a été d'encourager la culture, de se procurer l'abondance, & d'attirer l'argent des étrangers. Il a été rempli sans doute ; mais il semble qu'on pouvoit y réussir sans charger l'état d'une dépense superflue ; sans tenir quelquefois le pain à un prix plus fort pour les sujets que pour les étrangers.

L'état est chargé en deux circonstances d'une dépense inutile qui porte sur tous les sujets indistinctement, c'est-à-dire sur ceux qui en profitent comme sur ceux qui n'en profitent pas.

Lorsque les grains sont à plus bas prix en Angleterre que dans les pays qui vendent en concurrence avec elle, il est évident que la gratification est inutile. Le profit seul que pré-

ſente l'exportation eſt un appas ſuffiſant pour les ſpéculations du commerce.

Si les grains ſont au dernier prix auquel ils puiſſent recevoir une gratification, & qu'en même tems ils ſoient à très-bon marché à Dantzick ou à Hambourg ; il y aura du bénéfice à tranſporter en fraude les grains de ces ports dans ceux de la Grande-Bretagne, d'où ils reſſortiront de nouveau avec la gratification. Dans ce dernier cas, il eſt clair que la culture des terres n'aura point joui de la faveur qui lui étoit deſtinée. La navigation y aura gagné quelque choſe à la vérité, mais c'eſt en chargeant l'état & le peuple d'une dépenſe beaucoup plus conſidérable que ce profit.

Quoique le profit particulier des ſujets par la différence du prix d'a-

chat des grains sur le prix de la vente, rembourse à la totalité de la nation la somme avancée & même au-delà ; jusqu'à ce que ceux qui ont payé effectivement leur contingent de la gratification en soient remboursés avec l'intérêt par la circulation, il se passera un tems considérable pendant lequel ils eussent pû faire un meilleur emploi de ce même argent dans un pays où le commerce, les manufactures, la pêche & les colonies sont dans un état florissant.

Ce n'est pas que ce moyen de gagner soit méprisable ; il n'en est aucun de ce genre dans le commerce exterieur d'un état : mais il faut bien distinguer les principes du commerce d'œconomie ou de réexportation des denrées étrangeres, des princi-

pes du commerce qui s'occupe des denrées nationales.

Les encouragemens accordés au premier sont un moyen de se procurer un excédent de population; ils sont utiles tant qu'ils ne sont point onéreux à la masse des hommes qu'on peut regarder comme le fond d'une nation. Au lieu que le commerce qui s'occupe de l'exportation des denrées nationales doit être favorisé sans restriction. Il n'en coûte jamais un à l'état qu'il n'en retire dix & plus : le remboursement du contingent qu'a fourni chaque particulier lui revient plus rapidement & avec un plus gros profit, parce que tout appartient à la terre directement ou à la main-d'œuvre. D'un autre côté la quantité des denrées nationales ne s'accroît jamais sans augmenter la masse des hommes qui

peuvent être regardés comme le fond de la nation.

Il eſt difficile dans une iſle conſidérable dont les atterrages ſont faciles, de prévenir l'introduction des grains étrangers. Ainſi il faut conclure que la gratification devoit être momentanée & réglée d'après les circonſtances ſur le prix des grains dans les pays qui en vendent en concurrence. Alors l'opération eût été véritablement ſalutaire & digne du principe admirable dont elle émane.

Peut-être pourroit-on dire encore que cette gratification ne tombe pas toujours auſſi immédiatement au profit des laboureurs qu'il le ſembleroit d'abord. Car dans les années abondantes où les grains s'achetent pour les magaſiner, en attendant l'occaſion de les exporter ; il n'eſt pas naturel de penſer que les acheteurs

toujours en plus petit nombre que les vendeurs, & dès-lors maîtres du prix, leur tiennent compte de la gratification dans la valeur qu'ils mettent à la denrée. Dans un pays où très-peu de cultivateurs auroient le moyen de garder leurs grains, la gratification s'éloigneroit encore plus de la terre. Observons-le en passant, l'agriculture ne fleurira point dans une nation dont l'aisance générale ne commencera pas par la classe des laboureurs. La richesse de cette classe dépend de la valeur des denrées qu'elle apporte dans le Commerce comparée avec les frais de la culture : & la valeur des denrées dépend du nombre des demandeurs. Ainsi moins la concurrence des acheteurs sera étendue, moins les terres rapporteront à leurs propriétaires, moins elles pourront porter d'impôts.

J'ai remarqué comme un desavantage de la trop grande concurrence extérieure, que l'Angleterre fournit aux ouvriers étrangers du pain à meilleur marché qu'aux siens propres : c'est une affaire de calcul. Si nous y supposons le froment à 42 s. 3 den. sterl. prix commun depuis cinquante-sept années, il est clair qu'il peut être vendu en Hollande, en Flandre, à Calais, à Bordeaux même, à 40 s. 3 den. sterl. avec un bénéfice honnête. La gratification est de 5 s. sterl. par quarter ; le fret & les assûrances n'iront pas à plus de 2 s. par quarter ; restera encore un profit d'un s. sterl. c'est-à-dire de 3 % dans une affaire qui ne dure pas plus d'un mois, & dans un pays où l'intérêt de l'argent est à 3 % par an.

Je n'ignore point qu'on répliquera que par ce moyen l'Angleterre dé-

courage l'agriculture dans les autres pays. Mais ce raisonnement est plus spécieux que solide, si le prix commun des grains en Angleterre est assez haut pour que les autres peuples n'y ayent recours que lorsqu'ils éprouvent chez eux de grandes diminutions de récolte. Or cela est de fait, du moins respectivement à la France.

Nous avons déja observé que le prix commun du froment en Angleterre a été de 42 s. 3 den. sterl. le quarter, c'est-à-dire, de 49 liv. 12 s. 10 d. de notre monnoie depuis cinquante-sept années : ce qui revient à 24 liv. 16 s. 5 d. le setier de Paris qui passe pour être de 240 l. p. & qui dans le fait n'excede point 230 l. p. si j'en crois les personnes pratiques. Son prix commun n'a été en Brie que de 18 liv. 13 s. 8 d. pendant les

quarante années écoulées depuis 1706 jusqu'en 1745; malgré la famine de 1709, la disette de 1740 & 1741, & les chertés de 1713, 1723, 4, 5, 6, & de 1739.* Ainsi la subsistance de notre peuple commence à devenir difficile lorsque l'Angleterre nous fournit du bled à son prix commun.

Pour trouver la raison de cette différence sur le prix des deux royaumes, il faut remonter à un principe certain.

Deux choses reglent dans un état le prix des salaires: d'abord le prix de la subsistance; ensuite le profit des diverses occupations du peuple par l'augmentation successive de la masse de l'argent que fait entrer le com-

* Voyez *Essai sur les monnoies, ou reflexions sur le rapport entre l'argent & les denrées.*

merce étranger. La ſuite de ce raiſonnement exige quelqu'attention de la part du lecteur ; mais rien n'eſt plus propre peut-être à dévoiler l'intérêt direct de chaque citoyen à la balance générale du Commerce, & la liaiſon intime qui ſubſiſte entre toutes les occupations du peuple.

Pendant tout le tems que l'Angleterre prohiba la ſortie des grains, ou n'enviſagea point l'agriculture du côté du commerce, elle fut expoſée à des diſettes très-fréquentes : la ſubſiſtance des ouvriers étant chere, les ſalaires y furent chers dans la même proportion. D'un autre côté ayant peu de concurrens dans ſon travail induſtrieux, elle ne laiſſa pas de faire en peu d'années de très-grands profits dans ſon commerce étranger : l'argent qu'il produiſoit ſe répartiſſant entre les

ouvriers occupés par le travail induſtrieux, augmenta encore leurs ſalaires, en raiſon de la demande des étrangers & de la concurrence des ouvriers.

Lorſque plus éclairée ſur ſes véritables intérêts, cette nation enviſagea l'agriculture comme objet de commerce, elle ſentit qu'il étoit impoſſible en ramenant l'abondance des grains, de diminuer ſur les ſalaires ce que la cherté de la ſubſiſtance y avoit ajouté. Pour ranimer la culture il falloit auſſi que cette profeſſion ſe reſſentît comme les autres de l'augmentation de la maſſe de l'argent : car ſans cet équilibre auſſi juſte qu'eſſentiel, le légiſlateur perd ou ſes hommes, ou un genre d'occupation. Ainſi l'état laiſſa jouir les terres du haut prix des grains que les ſalaires des autres claſſes du peuple pouvoient porter.

En France au contraire la ſortie des grains n'a jamais été auſſi libre, que dans le tems où l'Angleterre ſuivoit les principes contraires : les ſalaires y étoient moins chers, & réciproquement les frais de culture à meilleur marché. Depuis 1660 environ, les guerres fréquentes qu'elle a eu à ſoutenir, & ſes nombreuſes armées ont paru exiger que les permiſſions de ſortir les grains fuſſent reſtraintes : cependant ce n'a jamais été pendant de longs intervalles ; cette incertitude & l'alternative de quelques chertés ont un peu entretenu l'eſpérance du laboureur. Le labourage n'a pas laiſſé de diminuer, puiſqu'une bonne récolte ne rend aujourd'hui que la ſubſiſtance d'une année & demie ; au lieu qu'autrefois elle ſuffiſoit à la nourriture de plus de deux années, quoique le peuple fût plus nombreux. Mais l'a-

tention continuelle que le gouvernement a toujours eu de forcer par diverses opérations le pain de rester à bas prix, jointe à la bonté de nos terres à une espéce d'émulation entretenue par les alternatives de chertés & de permissions d'exporter les grains, ont empêché les salaires d'augmenter à un certain point à raison de la subsistance.

D'un autre côté, nos augmentations sur les monnoies ont beaucoup diminué la masse d'argent que la balance du Commerce faisoit entrer annuellement : ainsi les ouvriers occupés par le travail industrieux n'ont pas eu à partager entr'eux annuellement une masse d'argent proportionnée à celle qu'ils avoient commencé à recevoir lors de la premiere époque de notre commerce ; ni dans la même proportion que les ouvriers de l'Angleterre depuis

l'établiffement de fon commerce jufqu'en 1689.

D'où il s'enfuit que le prix des grains doit être plus cher dans ce pays qu'en France ; qu'il le feroit encore davantage, fi la culture n'y avoit augmenté à la faveur de fon excellente police & de la diminution des intérêts de l'argent ; enfin que lorfque toutes les terres de l'Angleterre feront en valeur, fi la balance du Commerce lui eft annuellement avantageufe, il faudra néceffairement non-feulement que l'intérêt de l'argent y diminue encore, mais que le prix des grains y remonte à la longue ; fans quoi l'équilibre fi néceffaire entre les diverfes occupations du peuple n'exiftera plus. S'il ceffoit d'exifter, l'agriculture rétrograderoit infenfiblement ; & fi l'on ne confervoit pas de bons mémoi-

res du tems, on pourroit penser dans quelques siecles que c'est la sortie des grains qui est la cause des disettes.

De tout ce que nous venons de dire, on doit conclure en examinant la position & les intérêts de la France, que le principe employé par les Anglois pourroit lui être très-avantageux, mais que la maniere d'opérer doit être fort différente.

Elle est obligée d'entretenir pour sa défense un grand nombre de places fortes, des armées de terre très-nombreuses, & un grand nombre de matelots. Il faut que la denrée la plus nécessaire à la subsistance des hommes soit à bon marché, ou que l'état augmente considérablement ses dépenses. L'étendue de nos terres est si considérable, qu'une partie de nos manufactures a des trajets longs & dispendieux à

faire par terre; il eſt eſſentiel que la main - d'œuvre ſe ſoutienne parmi nous à plus bas prix qu'ailleurs. Le pain eſt la principale nourriture de nos artiſans : aucun peuple ne conſomme autant de bleds relativement à ſa population. Tant que nos denrées de premiere néceſſité ſe maintiendront dans cette proportion, le commerce & les manufactures, ſi on les protege, nous donneront annuellement une balance avantageuſe qui augmentera notre population, ou la conſervera; qui donnera à un plus grand nombre d'hommes les moyens de conſommer abondamment les denrées de deuxieme, troiſieme & quatrieme néceſſité que produit la terre; & qui enfin par l'augmentation des ſalaires augmentera la valeur du bled même.

Il eſt juſte cependant & indiſpen-

ſable d'établir l'équilibre entre les diverſes claſſes & les diverſes occupations du peuple. Les grains ſont la plus forte partie du produit des terres comme la plus néceſſaire : ainſi la culture des grains doit procurer au cultivateur un bénéfice capable de le maintenir dans ſa profeſſion de le dédommager de ſes fatigues, enfin de lui procurer la faculté d'entretenir autant de beſtiaux que ſes terres en peuvent nourrir. Car cette derniere partie de la culture dépend du ſuccès de la premiere; & leur liaiſon eſt telle que ſi l'une s'affoiblit, l'autre s'en reſſent ſur le champ. Alors toutes les valeurs que l'agriculture pouvoit apporter dans le Commerce ne s'y trouvent pas. Mais cette ſuite de l'aviliſſement du prix des grains, quoique très-pernicieuſe, n'eſt pas encore la ſeule.

Si les terres ſont partagées en petites fermes, le cultivateur ordinairement preſſé par ſes beſoins, eſt forcé de vendre à quelque prix que ce ſoit peu de mois après la récolte; ſouvent ce prix ſera tel qu'il ne ſuffira point à remplir les avances, à payer les impôts & le fermage. Les propriétaires, dont les réparations ſe multiplient avec le nombre des fermes & qui ne ſont point payés, ſe déterminent à les détruire pour les réunir en un moindre nombre. Chaque opération de ce genre réduit à la mandicité, ou plûtôt anéantit pluſieurs familles dans l'état. Quand même on ſe réſoudroit à cette perte ineſtimable, l'avenir ne préſenteroit aucune eſpérance capable de la réparer. Lorſque les terres ſont partagées en groſſes fermes, il eſt conſtant que les cultiva-

teurs doivent être en état de faire de grosses avances ; & ces avances leur deviendront plus onéreuses à mesure que les grains seront à plus bas prix faute d'acheteurs. L'effet naturel de cette surcharge sera de tenir les salaires des journaliers extrêmement bas : dès-lors une partie considérable du peuple sera condamnée à une telle pauvreté, qu'elle ne pourra consommer au-delà du nécessaire physique. La jouissance de ce nécessaire sera même incertaine à proportion de l'incertitude du prix de la denrée dont la culture les occupe. De cette incertitude naîtra la crainte du mariage, la dépopulation ; de la dépopulation & de la pauvreté, un vuide dans le produit des finances. Car il est d'expérience qu'entre deux pays de même étendue, les revenus publics seront

plus considérables dans celui qui possséde le plus grand nombre d'hommes occupés & à leur aise.

Ce qui paroîtroit le plus avantageux seroit donc d'entretenir continuellement le prix des grains autour de ce point juste auquel le cultivateur est encouragé par son gain; tandis que l'artisan n'est point forcé d'augmenter son salaire pour se nourrir ou se procurer une meilleure subsistance. Ce ne peut jamais être l'effet d'une gestion particuliere, toujours dangereuse & plus certainement suspecte: mais la police générale de l'état peut y conduire.

Le premier moyen est sans contredit d'établir une communication libre au-dedans entre toutes les provinces. Elle est essentielle à la subsistance facile d'une partie des sujets. Nos provinces éprouvent entr'elles

de ſi grandes différences par rapport à la nature du ſol & à la variété de la température, que quelques-unes ne recueillent pas en grains la moitié de leur ſubſiſtance dans les meilleures années. Elles ſont telles ces différences, qu'il eſt phyſiquement impoſſible que la récolte ſoit reputée abondante dans toutes à la fois. Il ſemble que la Providence ait voulu par ce partage heureux nous préſerver des diſettes en même tems qu'elle multiplioit nos commodités. C'eſt donc aller contre l'ordre de la nature, que de ſuſpendre ainſi la circulation intérieure des grains. Ce ſont les citoyens d'un même état, ce ſont les enfans d'un même pere qui ſe tendent mutuellement une main ſecourable; s'il leur eſt défendu de s'aider entr'eux, les uns ſeront forcés d'acheter cher des ſe-

cours étrangers, tandis que leurs freres vivront dans une abondance onéreuse.

Parmi tous les maux dont cet état de prohibition entre les sujets est la source, ne nous arrêtons que sur un seul. Je parle du tort qu'il fait à la balance générale du commerce qui intéresse la totalité des terres & des manufactures du royaume. Car lorsque les communications sont faciles, le montant de cette balance se répartit entre chaque canton, chaque ville, chaque habitant : c'est à quoi on ne fait point assez d'attention. L'inégalité des saisons & des récoltes ne produit pas aussi souvent l'inégalité des revenus, que le fait celle de la balance.

Dans le premier cas le prix supplée assez ordinairement à la quantité ; & pour le dire en passant, cet-

te remarque seule nous indique qu'un moyen assuré de diminuer la culture des terres, le nombre des bestiaux, & la population, c'est d'entretenir par une police forcée les grains à très-bas prix. Car le laboureur n'aura pas plûtôt apperçu qu'en semant moins il peut forcer les prix de hausser & faire le même revenu, qu'il cherchera à diminuer ses frais & ses fatigues, d'où résultera toujours de plus en plus la rareté de la denrée. En vain m'objectera-t-on qu'il est impossible que les cultivateurs fassent entr'eux une pareille convention : il suffit qu'ils perdent sur une espece de culture pour s'en dégoûter ; & deux ou trois expériences feront naître immanquablement la même réflexion chez le plus grand nombre. Une grande cherté, j'en conviens, pourra ranimer un peu le la-

bourage ; mais auſſi la premiere année d'abondance ſuſpendra le cours de cette nouvelle activité, parce qu'il eſt conſtant que toute concurrence ſe borne d'elle-même lorſque le gain qui en eſt l'objet diſparoît. Il en réſultera que l'approviſionnement de la nation continuera toujours d'être dans une grande incertitude ; & l'état n'aura pas laiſſé de commencer par payer de grandes ſommes aux étrangers pour ſa ſubſiſtance. Autre réflexion très-importante, car la matiere eſt inépuiſable, c'eſt que dans un pays où les cultivateurs ſont pauvres, où les taxes ſont perſonnelles & arbitraires, il eſt moins ſûr qu'ailleurs que la cherté d'une denrée ranime ſa culture.

Dans le ſecond cas, c'eſt-à-dire lorſque la balance générale du commetce ſouffre quelque diminution,

le cultivateur ne trouve plus le prix ordinaire de ses grains, de sa laine, de ses troupeaux, de ses vins; le propriétaire est payé difficilement de sa rente, & cette rente baisseroit si la balance étoit désavantageuse pendant un petit nombre d'années seulement. L'ouvrier travaille moins; ou est forcé par le besoin de diminuer son salaire raisonnable, parce que la quantité de la substance qui avoit coutume de vivifier le corps politique est diminuée. Tel est cependant le premier effet de l'interdiction dans une province. C'est un tocsin qui répand l'alarme dans les provinces voisines; les grains se resserrent, la frayeur en grossissant les dangers multiplie les importations étrangeres & les pertes de l'état.

Avant de se résoudre à une pareille démarche, il ne suffit pas de

connoître exactement les besoins & les ressources d'une province ; il faudroit être instruit de l'état de toutes les autres dont celle-ci peut devenir l'entrepôt. Sans cette recherche préliminaire, l'opération n'est appuyée sur aucun principe : le hasard seul en rend les effets plus ou moins funestes.

Je conviens cependant que dans la position actuelle des choses, il est naturel que les personnes chargées de conduire les provinces, s'efforcent dans le cas d'un malheur général d'y soustraire la portion du peuple qui leur est confiée. J'ajoûte encore que les recherches que j'ai supposées essentiellement nécessaires, & qui le sont, exigent un tems quelquefois précieux ; que le fruit en est incertain à moins qu'il n'y ait un centre commun où toutes les no-

tions particulieres se réunissent & où l'on puisse les consulter ; que le prix des grains n'est pas actuellement une regle sûre, soit parce que nos cultivateurs pour la plûpart ne sont pas en état de les garder, soit parce qu'il est assez ordinaire dans les mauvaises récoltes que les grains ayent besoin d'être promptement consommés. Enfin j'avouerai qu'en voyant le mieux il est impossible de le faire : c'est une justice que l'on doit au zele & à la vigilance des magistrats qui président à nos provinces.

Il s'agit donc d'appliquer un remede convenable à ces inconvéniens forcés ; & comme tous les membres d'un état sont en société, le remede doit être général : il est trouvé. Un citoyen généreux, dont la sagacité s'exerce avec autant de

ſuccès que de courage & de dépenſes ſur les arts utiles à ſa patrie, nous a propoſé l'unique expédient capable de perfectionner notre police ſur les grains, en même tems qu'il en a facilité l'exécution par ſes découvertes. On ſent que je parle de M. Duhamel du Monceau, & de ſon excellent Traité de la conſervation des grains.

La multiplicité des magaſins de bled particuliers eſt la premiere opération néceſſaire pour entretenir l'abondance dans le royaume, maintenir les prix dans un cercle à peu près égal, & procurer en tout tems un bénéfice honnête au laboureur.

Un axiome de commerce pratique connu de tout le monde, c'eſt que la denrée eſt à bas prix s'il y a plus d'offreurs que de demandeurs. Si le grain eſt à bas prix, le recouvre-

ment des revenus publics & particuliers languit ; le travail eſt ſuſpendu ; quelle reſſouce a-t-il reſté dans ces circonſtances à l'état, que d'ouvrir ſes ports aux étrangers qui vouloient acheter ſes grains, afin d'agmenter le nombre des demandeurs ?

Les étrangers conſomment le grain ou le magaſinent. Si c'eſt pour leur conſommation qu'ils l'exportent, la quantité eſt bornée, parce que pluſieurs pays abondans les fourniſſent en concurrence. Si c'eſt pour magaſiner, les achats ſont en raiſon du bas prix, & ſi rapides qu'on n'eſt averti ſouvent de l'excès que par ſes effets. Chaque cultivateur affamé d'argent s'eſt empreſſé de vendre pour ſatisfaire ſon beſoïn preſſant, & ſans en prévoir de plus grand. Une mauvaiſe récolte ſur-

vient, & les étrangers nous revendent cher cette même denrée, dont nous leur avons abandonné le monopole.

Si les ſujets euſſent formé la même ſpéculation, non-ſeulement l'inconvénient public d'une balance ruineuſe pendant la diſette lui eût été épargnée ; mais les inconvéniens particuliers qui ſont une ſuite, ſoit du trop bas prix des grains, ſoit de leur prix exceſſif, & ſouvent pour pluſieurs années, n'euſſent point exiſté.

Car ſi nous ſuppoſons que dans chaque province pluſieurs particuliers faſſent dans les années abondantes des amas de bled ; la concurrence ſera bien mieux établie que lorſque quatre-vingt ou cent négocians de Hollande feront acheter la même quantité par un petit nombre

de commiſſionnaires. Il y aura donc plus de demandeurs, conſéquemment le prix hauſſera. Il eſt d'autant plus certain que cela s'opérera ainſi, que ces mêmes quatre-vingt ou cent négocians de Hollande ne laiſſeront pas de tenter comme auparavant de profiter du bas prix dans les premiers mois qui ſuivront la récolte.

Le paſſage de la révolution cauſée par la ſurabondance ſera évidemment ſi promt, qu'il n'aura pû porter aucun préjudice au cultivateur. Il jouira au contraire de toute ſa richeſſe, & il en jouira en ſûreté. Car ſi la récolte ſuivante vient à manquer, chacun ſaura que tels & tels greniers ſont pleins : la faim d'imagination plus effrenée que l'autre peut-être, n'apportera aucun trouble dans l'ordre public. Tandis que d'un

côté les demandeurs seront tranquilles, parce qu'ils sauront qu'il y a de quoi répondre à leur demande ; les possesseurs du grain instruits comme les autres de l'état des provisions, appréhenderont toujours de ne pas profiter assez-tôt de la faveur qu'aura pris la denrée. Ils vendront de tems en tems quelques parties pour mettre au moins leur capital à couvert : la concurrence des parties exposées en vente arrêtera continuellement le surhaussement des prix, & accroîtra la timidité des vendeurs.

Le seul principe de la concurrence donne la marche sûre de ces diverses opérations, tant ses ressorts sont actifs & puissans.

L'exécution d'une idée si simple ne peut rencontrer que trois difficultés ; la contradiction des loix, le préjugé populaire contre la garde

des bleds, & le défaut de confiance.

Si la néceſſité d'enviſager l'agriculture comme un objet de Commerce a été démontrée auſſi clairement que je l'eſpere, il faut conclure que les loix qui gênent le commerce intérieur des grains, ſont incompatibles avec la conſervation de l'agriculture. Or les vérités ne peuvent être autrement qu'elles ſont eſſentiellement.

L'objet du Commerce eſt certainement d'établir l'abondance des denrées; mais l'objet du commerçant eſt de gagner. Le premier ne peut être rempli que par le ſecond, ou par l'eſpérance qu'on en conçoit. Quel profit préſentera une ſpéculation ſur des denrées qu'il eſt défendu de garder juſqu'à ce qu'elles renchériſſent? Trois & quatre moiſſons

abondantes de ſuite ne ſont point un ſpectacle nouveau pour la France. On remarque même que ce n'eſt qu'après ces ſurabondances réitérées que nous avons éprouvé nos grandes diſettes.

La loi qui défend de garder des grains plus de trois ans, a donc dû opérer le contraire de ce qu'elle s'étoit propoſé. Je n'ai garde cependant de ſoupçonner qu'elle manquât d'un motif très-ſage; le voici.

L'humidité de nos hyvers & de la plûpart de nos terreins à bled, eſt très-contraire à la conſervation des grains. L'ignorance ou la pauvreté de nos cultivateurs hâtoient encore les effets pernicieux de la mauvaiſe diſpoſition des ſaiſons, par le peu de ſoins qu'ils employoient à leurs greniers. L'eſpérance cependant qui préſide preſque toujours aux con-

ſeils des hommes, prolongeoit la garde juſqu'à des tems où la vente ſeroit plus avantageuſe, & la perte ſe multiplioit chaque jour. Enfin ces tems ſi attendus arrivoient, les greniers s'ouvroient ; une partie du dépôt ſe trouvoit corrompue. Quelques précautions qu'on prît pour en dérober la connoiſſance au peuple lorſqu'on la jettoit dans les rivieres, il étoit impoſſible qu'une marchandiſe d'auſſi gros volume ſe cachât dans le tranſport. Ce ſpectacle ſans doute perçoit le cœur des pauvres, & avec raiſon, ils ſe perſuadoient le plus ſouvent que ces pertes étoient une ruſe pour renchérir leur ſubſiſtance ; l'incertitude même de faits, le myſtere qui les accompagnoit, tout effarouchoit des imaginations déja échauffées par le ſentiment du beſoin.

Cette réflexion développe toute la richesse du présent que M. Duhamel a fait à sa patrie. Il a prévenu d'une maniere simple, commode, & très-peu coûteuse, ces mêmes inconvéniens qui avoient excité le cri général, & même armé les loix contre la garde des bleds.

Ajoûtons encore qu'il est difficile que les réglemens ne portent l'empreinte des préjugés du siecle qui les a dictés. C'est au progrès de l'esprit de calcul qu'est attachée la destruction de ces monstres.

Les raisonnemens que nous avons employés jusqu'à présent, démontrent assez le faux de la prévention populaire sur les profits qui se font dans le commerce des grains. Sans ces profits, le Commerce seroit nul; sans Commerce, point d'abondance. Nous n'insisterons pas non plus sur

la frayeur ridicule qu'inſpirent les uſuriers dont les amas ſont ou médiocres ou conſidérables : s'ils ſont médiocres, ils ne font pas grand tort, s'ils ſont d'un gros volume, ils ſont toujours ſous la main de la police.

Mais ils ne ſuffit pas d'oppoſer des raiſons à ces ſortes d'erreurs : c'eſt un ouvrage réſervé au légiſlateur de réformer l'eſprit national. Il y parviendra ſûrement en honorant & en favoriſant ceux qui entreront dans ſes vûes.

Nous avons même déja fait quelques pas vers les bons principes ſur le magaſinage des grains. Il y a quelques années que la ſageſſe du miniſtere ordonna aux communautés religieuſes du royaume de conſerver toujours des proviſions de grains pour trois ans. Rien n'étoit mieux

pensé, ni d'une exécution plus facile. Dans les années abondantes, cette dépense n'ira pas au double de l'approvisionnement d'une année au prix commun. Dès-lors toute communauté est en état de remplir cette obligation, à moins qu'elle ne soit obérée : dans ce cas l'ordre public exige qu'elle soit supprimée pour en réunir les biens à un autre établissement religieux.

A cet expédient M. le garde des sceaux en a ajoûté un encore plus étendu, & digne de la supériorité de ses vûes autant que de son zele. Il a astreint les fermiers des étapes à entretenir pendant leur bail de trois ans, le dépôt d'une certaine quantité de grains dans chaque province. La premiere récolte abondante suffira pour donner à cet établissement toute sa solidité : il peut même

même être étendu aux fermiers des domaines.

Voilà donc des magasins de bled avoués, ordonnés par l'état. Les motifs de ces reglemens, & les loix de la concurrence toujours réciproquement utiles aux propriétaires & aux consommateurs des denrées, nous conduisent naturellement à une réforme entiere.

Un édit par lequel le prince encourageroit, soit par des distinctions, soit dans les commencemens par quelque légere récompense, les magasins d'une certaine quantité de grains, construits suivant la nouvelle méthode, sous la clause cependant de les faire enregistrer chez les subdélégués des intendans, suffiroit pour détruire le préjugé national. Pour peu que le préambule présentât quelqu'instruction aux gens sim-

ples & ignorans parmi le peuple, ce jour feroit à jamais béni dans la mémoire des hommes. On ne peut pas dire que nos provinces manquent de citoyens aſſez riches pour ces ſpéculations. Avec une légere connoiſſance de leur poſition, on ſait que tout l'argent qui s'y trouve ne circule pas. C'eſt un malheur bien grand ſans doute ; & le profit du commerce des grains eſt dans une telle réputation, que c'eſt peut-être le plus ſûr moyen de reſtituer à l'aiſance publique ces tréſors inutiles. D'ailleurs ſuivons le principe de la concurrence, il ne peut nous égarer : ce ne feront pas des greniers immenſes qui feront utiles, mais un grand nombre de greniers médiocres ; c'eſt même où l'on doit tendre, c'eſt ſur ceux-là que devroit porter la gratification ſi l'on ju-

geoit à propos d'en accorder une.

Le défaut de confiance eſt la troiſieme difficulté qui pourroit ſe préſenter dans l'exécution. Il auroit ſa ſource dans quelques exemples qu'on a eus de greniers ouverts par autorité. Il faut ſans doute que le danger ſoit preſſant pour juſtifier de pareilles opérations : car un grenier ne peut diſparoître d'un moment à l'autre, ſur-tout s'il eſt de nature à attirer l'attention du magiſtrat. On conviendra du moins néceſſairement qu'on eût été diſpenſé de prendre ces ſortes de réſolutions, ſi de pareils greniers euſſent été multipliés dans le pays. Ainſi la nature même du projet met les ſupérieurs à l'abri de cette néceſſité toujours fâcheuſe, & les particuliers en ſûreté. La confiance ne ſera jamais mieux établie cependant, que par une pro-

messe solemnelle de ne jamais forcer les particuliers à l'ouverture des greniers enregistrés. Cette distinction seule les porteroit à remplir une formalité aussi intéressante, d'après laquelle on pourroit, suivant les circonstances, publier à propos des états.

Comme il faut commencer & donner l'exemple, peut-être seroit-il utile d'obliger les diverses communautés de marchands & d'artisans dans les villes, à entretenir chacune un grenier, ou d'en réunir deux ou trois pour le même objet. Presque toutes ces communautés sont riches en droits de marque, de réception & autres : il en est même qui le sont à l'excès aux dépens du Commerce & des ouvriers, pour enrichir quelques jurés. Enfin toutes ont du crédit; & la spéculation étant lucrati-

ve par elle-même, ne peut être onéreuse aux membres. Il feroit à propos que ces communautés administraffent par elles-mêmes leurs greniers, & que le compte de cette partie se rendît en public devant les officiers de la ville.

Lorsqu'une fois l'établissement feroit connu par son utilité publique & particuliere, il est à croire que l'esprit de charité tourneroit de ce côté une partie de ses libéralités. Car la plus sainte de toutes les aumônes est de procurer du pain à bon marché à ceux qni travaillent, puisque l'arrêt du créateur ordonne que nous le mangions ce pain à la sueur de notre corps.

Les approvisionnemens proposés, & ceux de nos isles à sucre, avec ce qu'emporte la consommation courante, assûrent déja au cultivateur

un débouché confidérable de fa denrée, dans les années abondantes. Mais pour que cette police intérieure atteigne à fon but, il faut encore qu'elle foit fuivie & foutenue par la police extérieure.

L'objet du légiflateur eft d'établir, comme nous l'avons dit plus haut, l'équilibre entre la claffe des laboureurs & celle des artifans.

Pour encourager les laboureurs, il faut que leur denrée foit achetée dans la plus grande concurrence poffible dans les années abondantes.

Il eft effentiel que la plus grande partie de ces achats foit faite par leurs concitoyens : mais ceux-ci ne feront invités à faire des amas que par l'efpérance du bénéfice.

Ce bénéfice dépend des récoltes inégales, & de la diminution de la maffe des grains dans une cer-

taine proportion avec le befoin.

D'un côté, il n'eft pas ordinaire que fept années fe paffent fans éprouver des récoltes inégales : d'un autre côté, on voit fouvent plufieurs bonnes moiffons fe fuccéder. Si les grains ne fortent jamais, la diminution de la maffe des grains fera infenfible. Il n'y aura point de profit à les garder, point de greniers établis, plus d'abondance. Ou bien il en fuivra un autre mauvais effet : fi les grains font à vil prix, les plus précieux feront indifféremment deftinés à la nourriture des animaux, qui pouvoient également être engraiffés avec d'autres efpeces. Ces moindres efpeces étant ainfi avilies, les terres mauvaifes ou médiocres qui les produifent feront abandonnées, voilà une partie confidérable de la culture anéantie.

La diminution de la maſſe des grains après une moiſſon abondante, ne peut donc s'opérer utilement que par les achats étrangers.

Il doit donc y avoir des permiſſions d'exporter les grains, pour parvenir à s'en procurer une quantité ſuffiſante aux beſoins, & établir l'équilibre ſur les prix.

Une queſtion ſe préſente naturellement; c'eſt de déterminer la quantité qui doit ſortir.

Je répondrai que c'eſt préciſément celle qui aſſure un bénéfice à nos magaſiniers de grains, ſans gêner la ſubſiſtance des ouvriers, des matelots & des ſoldats.

C'eſt donc ſur le prix du pain ou des grains qu'il convient de regler l'exportation; & ce prix doit être proportionné aux facultés des pauvres.

Etabliſſons

Etabliſſons des faits qui puiſſent nous guider. Le prix commun du ſetier de froment peſant 230 livres s'eſt trouvé de 18 liv. 13 ſ. 8 d. depuis 1706 juſqu'en 1745 incluſivement. Mais depuis 1736 il paroît que le prix commun a été de 19 à 20 livres : ſuppoſons de 19 liv. 10 ſ. Tant que ce prix ne ſera point excédé, ni celui des autres grains en proportion, il eſt à croire que le pain ſera à bon marché ſur le pied des ſalaires actuels.

Deux tiers d'année ſont réputés fournir la maſſe de grains néceſſaire à la ſubſiſtance de la nation. Mais il eſt dans la nature des choſes, que les prix augmentent au-delà du prix commun de 19 liv. 10 ſ. lorſqu'il ne ſe trouve que cette quantité juſte. Ceux qui font le commerce des grains doivent, ſi on leur ſuppoſe la plus

petite intelligence de leur profeſſion, amaſſer dans leurs magaſins, outre ce qu'ils deſtinent à leur débit journalier, une quantité réſervée pour les cas fortuits, juſqu'à ce que les apparences de la récolte ſuivante les décident. Le riſque d'une pareille ſpéculation eſt toujours médiocre ſi les grains ont été achetés à bon compte.

Dès que les apparences promettent une augmentation de prix, le grain devient plus rare dans les marchés, parce que pluſieurs forment à l'inſçu les uns des autres le même projet; & à toute extrémité chacun ſe flatte de ne pas vendre, même en attendant, au-deſſous du prix actuel. Le prix des bleds doit donc augmenter au-delà du prix commun, lorſque la quantité exiſtante ſe trouve bornée dans l'opinion commune

au néceſſaire exact ; ceux qui connoiſſent ce commerce ne me dédiront pas.

Evaluons ces réſerves des marchands à $\frac{1}{6}$ ſeulement, lorſque les fromens ſont à leur prix commun de 19 liv. 10 ſ. le ſetier, & les autres grains à proportion. De ce raiſonnement on pourra inférer qu'au prix de 16 liv. 5 ſ. le ſetier de froment & en proportion celui des autres grains, il ſe trouve dans le royaume pour une demi-année de ſubſiſtance au-delà de la quantité néceſſaire ou $\frac{3}{6}$ de bonne récolte. Ainſi quand même la récolte ſuivante ne ſeroit qu'au tiers on n'auroit point de diſette à éprouver. Le peuple alors fait un plus grand uſage de chataignes, de bled noir, millet, pois, feves, &c. ce qui diminue d'autant la conſommation des autres grains.

La multiplicité des greniers accroîtroit infiniment ces réserves ; & quand même il n'y en auroit que le double de ceux qui exiſtent aujourd'hui, la reſſource dureroit deux années : ce qui eſt moralement ſuffiſant pour la ſûreté de la ſubſiſtance à un prix modéré.

Il paroîtroit donc que le prix de 16 liv. 5 ſ. le ſetier de froment ſeroit le dernier terme auquel on pourroit en permettre la ſortie pour l'étranger. Peut-être ſeroit-il convenable pour favoriſer un peu les terres médiocres qui ont beſoin d'un plus grand encouragement, de ne pas ſuivre exactement la proportion ſur le méteil, le ſeigle & l'orge. On pourroit fixer le prix de la ſortie du méteil au-deſſous de 14 liv. 5 ſ. celle du ſeigle au-deſſous de 13 liv. celle de l'orge au-deſſous de 10 liv.

le fetier. Le prix commun du fetier d'avoine de 480 liv. pefant s'étant trouvé pendant quarante ans à 12 liv. environ, on en pourroit permettre l'extraction au-deffous du prix de 11 livres.

Si nous fuppofons à préfent les greniers remplis dans un tems d'abondance, lorfque le froment feroit à 14 liv. le fetier; le bénéfice qu'on en pourroit efpérer, avant même que le prix annonçât la défenfe de l'exportation, feroit de 17 $\frac{g}{o}$. La fpéculation étant évidemment avantageufe, les fpéculateurs ne manqueroient point.

A ce même prix le laboureur qui n'eft pas en état de garder, trouveroit encore affez de profit dans fa culture pour la continuer & l'augmenter : car je fuppofe une année abondante où la récolte des terres moyennes fe-

roient de quatre pour un par arpent. Le froment à ce prix & les menus grains à proportion, la récolte de trois années produiroit suivant l'ancienne culture 88 liv. la dépense va à 54 liv. ainsi resteroient pour le fermage, le profit du cultivateur & les impôts, 34 liv. sans compter le profit des bestiaux. C'est-à-dire, que les impôts étant à 3 f. pour livre; pour que l'arpent fût affermé 7 liv. 10 f. par an, il faudroit que le cultivateur se contentât par an de 36 f. de bénéfice & du profit des bestiaux. Comme d'un autre côté, il est beaucoup de terres capables de produire du froment, qui exigeront plus de 54 liv. de dépense par arpent en trois années, & qui rapporteront moins de 88 livres même dans les bonnes moissons, il s'ensuit évidemment qu'il est à souhaiter que jamais le

froment ne soit acheté au-dessous de 14 liv. le setier, lorsque l'impôt sur les terres est à 3 s. pour livre, & ainsi de suite. Sans quoi l'équilibre de cette profession avec les autres sera anéanti; beaucoup de terres resteroient en friche, & beaucoup d'hommes sans subsistance.

La concurrence intérieure & extérieure des acheteurs bien combinée, est seule capable de garantir les grains de cet avilissement: tandis qu'elle conserveroit aux autres ouvriers l'espérance de ne jamais payer le froment dans les tems de rareté au-dessus de 21 à 22 liv. le setier. Car à la demi-année de subsistance d'avance, que nous avons trouvée devoir exister dans le royaume lorsque le froment est à 16 liv. 5 s. le setier, il faut ajouter l'accroissement naturel des récoltes lors-

qu'une fois le laboureur sera assuré d'y trouver du bénéfice. Aussi je me persuade que si jamais on avoit fait pendant sept à huit ans l'expérience heureuse de cette méthode, il seroit indispensable pour achever d'établir la proportion entre tous les salaires, d'étendre la permission des exportations jusqu'au prix de 18 & même de 19 l. Egalement si la France fait un commerce annuel de deux cens millions, & qu'elle en gagne vingt-cinq par la balance, il est clair que dans quarante ans il faudroit indépendamment des réductions d'intérêt de l'argent, étendre encore de quelque chose la permission d'exporter les grains; ou bien la classe du laboureur seroit moins heureuse que les autres.

Aux prix que nous venons de proposer, l'état n'auroit pas besoin de

donner des gratifications pour l'exportation, puiſque leur objet principal eſt de mettre les négocians en état de vendre en concurrence dans les marchés étrangers. Mais il ſeroit très-convenable de reſtraindre la faculté de l'exportation des grains aux ſeuls vaiſſeaux François & conſtruits en France. Ces prix ſont ſi bas que la cherté de notre fret ne nuiroit point à l'exportation : & pour diminuer le prix du fret, ce qui eſt eſſentiel, les ſeuls moyens ſont l'accroiſſement de la navigation & la diminution de l'intérêt de l'argent.

On objectera peut-être à ma derniere propoſition, que dans le cas où les capitaux ſeroient rares dans le Commerce, ce ſeroit priver le cultivateur de ſa reſſource.

Mais les capitaux ne peuvent déſormais être rares dans le Commer-

ce qu'à raiſon d'un diſcrédit public : ce diſcrédit feroit occaſionné par quelque vice intérieur ; c'eſt où il faudroit néceſſairement remonter. Dans ces circonſtances funeſtes la plus grande partie du peuple manque d'occupation : il convient donc pour conſerver ſa population que la denrée de premiere néceſſité ſoit à très-vil prix ; il eſt dans l'ordre de la juſtice qu'un deſaſtre public ſoit ſupporté par tous. D'ailleurs ſi les uns reſſerrent leur argent, d'autres reſſerrent également leurs denrées : des exportations conſidérables réduiroient le peuple aux deux plus terribles extrémités à la fois, la ceſſation du travail, & la cherté de la ſubſiſtance.

La réduction des prix de nos ports & de nos frontieres ſur les prix propoſés, relativement aux poids &

mesures de chaque lieu est une opération très-facile, & encore plus avantageuse à l'état par deux raisons.

1°. Afin d'égaler la condition de toutes les provinces, ce qui est juste.

2°. Afin d'éviter l'arbitraire presqu'inévitable autrement. Dès ce moment l'égalité de condition cesseroit entre les provinces, on perdroit tout le fruit de la police soit intérieure, soit extérieure, qui ne peuvent jamais se soutenir l'une sans l'autre.

A l'égard des grains venant de l'étranger, c'est une bonne police d'en prohiber l'importation pour favoriser ses terres. La prohibition peut toujours être levée, quand la néceſſité l'ordonne. Nous n'avons point à craindre que les étrangers

nous en refufent : & fi par un évènement extraordinaire au-deffus de toutes les loix humaines, l'état fe trouvoit dans la difette ; il peut fe repofer de fa fubfiftance fur l'appas du gain & la concurrence de fes négocians. La circonftance feule d'une guerre, & d'une guerre malheureufe par mer, peut exiger que le gouvernement fe charge en partie de ce foin.

Il ne feroit pas convenable cependant de priver l'état du commerce des grains étrangers, s'il préfente quelque profit à fes navigateurs. Les ports francs font deftinés à faire au-dehors toutes les fpéculations illicites au-dedans. Avec une attention médiocre il eft très-facile d'arrêter dans leur enceinte toutes les denrées, qu'il feroit dangereux de communiquer au refte du peuple ;

ſurtout lorſqu'elles ſont d'un volume auſſi conſidérable que les grains. Il ſuffit de le vouloir, & de perſuader à ceux qui ſont chargés d'y veiller qu'ils ſont réellement payés pour cela.

Ainſi en tout tems on pourroit en ſûreté laiſſer les négocians de Dunkerque, de Bayonne & de Marſeille entretenir des greniers de grains du Nord, de Sicile ou d'Afrique, pour les réexporter en Italie, en Eſpagne, en Portugal, en Hollande; mais jamais en France hors de leur ville. Ces dépôts, s'il s'en formoit de pareils, ne pourroient que contribuer à nous épargner les révolutions ſur les prix, en raſſurant l'imagination timide des conſommateurs.

Les perſonnes qui compareront les prix de l'Angleterre avec ceux

que je propofe, regretteront fans doute de voir nos terres auffi éloignées d'un pareil produit en grains : outre que ce n'eft pas nous priver de cette efpérance, les principes que nous avons établis au commencement calmeront en partie ces regrets. Il eft effentiel de conferver notre main-d'œuvre à bon marché, jufqu'à un certain point, & fans gêne cependant, tant que l'intérêt de notre argent fera haut : notre commerce extérieur en fera plus étendu ; les richeffes qu'il apporte augmentent le nombre des confommateurs de la viande, du vin, du beurre, enfin de toutes les productions de la terre, de feconde, troifieme & quatrieme néceffité ; ces confommations payent des droits qui foulagent la terre. Car dans un pays où il n'y auroit point de productions

de l'induſtrie, ce ſeroit la terre qui payeroit ſeule les impôts. Réciproquement les manufactures augmentent avec la multiplication des beſtiaux, & celle-ci fertiliſe les terres.

Nous avons encore remarqué que l'état eſt obligé d'entretenir un nombre très-conſidérable de matelots & de ſoldats : il eſt infiniment avantageux qu'ils puiſſent ſubſiſter avec leur paye médiocre, ſans quoi les dépenſes publiques s'accroîtront, & les taxes avec elles. Cette obſervation devroit ſuffire pour prévenir toute objection contre la liberté du commerce des grains; mais les hommes accoûtumés à abuſer de tout lorſqu'il s'agit de défendre leurs préjugés ou leurs intérêts, n'ont même pas reſpecté la raiſon d'état la plus ſainte de toutes, lorſqu'elle eſt bien entendue; & on objecte que ſi l'état ſe

trouve dans la néceſſité de faire des approviſionnemens conſidérables, la concurrence des acheteurs tant nationaux qu'étrangers, renchérira le prix des fournitures.

Diverſes réponſes donneront la ſolution de cette difficulté prétendue. 1°. La double concurrence dont on parle, jointe à celle des fourniſſeurs, fera bientôt monter les prix au point où l'exportation à l'étranger ſe défendra d'elle-même. 2°. Si les prix ne hauſſent pas aſſez pour que l'exportation ceſſe, c'eſt une preuve de la ſurabondance de la denrée, & de la néceſſité preſſante de ſoulager l'agriculture. 3°. Si la concurrence ſe trouve bornée aux acheteurs nationaux, non ſeulement ce ſera vraiſemblablement à des prix modérés, mais encore il eſt évident que plus on connoîtra de magaſins de

de bled particuliers, moins les prix hausseront. 4°. En cas que les grains soient achetés un peu plus cher à raison de cette concurrence intérieure, ce sera un nouveau motif pour les particuliers de l'augmenter & d'accroître ainsi de plus en plus la sûreté de l'approvisionnement national. 5°. Dans le cas de l'augmentation supposée, il me paroît probable que ce sera le gain des fournisseurs qui baissera, au lieu de voir hausser le prix des fournitures. Jamais cette utile opération ne rencontre plus de facilités, que lorsque l'état est assez riche pour payer exactement : & l'état n'est jamais plus riche que lorsque ses cultivateurs le sont.

Pour reprendre la comparaison du prix de nos grains avec ceux de l'Angleterre, ce n'est point sur une

quantité d'argent qu'on peut comparer l'aiſance des ſujets de deux états. Cette comparaiſon doit être établie ſur la nature & la quantité des commodités qu'ils ſont en état de ſe procurer avec la ſomme reſpective qu'ils poſſedent en argent.

Si la circulation de nos eſpeces eſt établie au même point que l'eſt en Angleterre celle des valeurs repréſentatives ; ſi nos terres ne ſont pas plus chargées dans la proportion de leur revenu ; ſi le recouvrement des taxes eſt auſſi favorable à l'induſtrie du laboureur, notre agriculture fleurira comme la leur, nos récoltes ſeront auſſi abondantes à raiſon de l'étendue, de la fertilité des terres réciproques ; le nombre de nos cultivateurs ſe trouvera dans la même proportion avec les autres claſſes du peuple, & enfin ils joui-

ront de la même aisance que ceux de l'Angleterre.

Cette observation renferme plusieurs des autres conditions qui peuvent conduire l'agriculture à sa perfection. Les principes que nous avons présentés sur l'objet le plus essentiel de la culture, ont besoin eux-mêmes d'être secondés par d'autres : parce que les hommes étant susceptibles d'une grande variété d'impressions, le législateur ne peut les amener à son but que par une réunion de motifs.

Ainsi la meilleure police sur les grains ne conduiroit point seule la culture à sa perfection, si d'ailleurs la nature & le recouvrement des impôts ne donnoient au cultivateur l'espérance, & ce qui est plus sûr, n'établissoient dans son esprit l'opinion, que son aisance croîtra avec

ſes travaux, avec l'augmentation de ſes troupeaux, les défrichemens qu'il pourra entreprendre, les méthodes qu'il pourra employer pour perfectionner ſon art, enfin avec l'abondance des moiſſons que la Providence daignera lui accorder. Dans un pays où le laboureur ſe trouveroit entre un maître avide qui exige rigouſement le terme de ſa rente, & un receveur des droits que preſſent les beſoins publics, il vivroit dans la crainte continuelle de deux exécutions à la fois : une ſeule ſuffit pour le ruiner & le décourager.

Si le colon ne laiſſe rien pour la ſubſiſtance de l'abeille dans la ruche où elle a compoſé le miel & la cire, lorſqu'elle ne périt pas elle ſe décourage & porte ſon induſtrie dans d'autres ruches.

La circulation facile des denrées eſt encore un moyen infaillible de les multiplier. Si les grands chemins n'étoient point sûrs ou praticables, l'abondance onéreuſe du laboureur le décourageroit bientôt de ſa culture. Si par des canaux ou des rivieres navigables bien entretenues, les provinces de l'intérieur n'avoient l'eſpérance de fournir aux beſoins des provinces les plus éloignées, elles s'occuperoient uniquement de leur propre ſubſiſtance ; beaucoup de terres fertiles ſeroient négligées, il y auroit moins de travail pour les pauvres, moins de richeſſes chez les propriétaires de ces terres, moins d'hommes & de reſſources dans l'état.

Dans un royaume que la nature a favoriſé de pluſieurs grandes rivieres, leur entretien n'exige pas

de dépenſes autant qu'une vigilance continuelle dans la police. Mais ſans cette vigilance la cupidité des particuliers ſe ſera bien-tôt créé des domaines au milieu des eaux : les îles s'accroîtront continuellement aux dépens des rivages, & le canal perdra toujours en profondeur ce qu'il gagne en largeur. Si les îles viennent à s'élever au-deſſus des rivages, chaque année le mal deviendra plus preſſant, & le remede plus difficile Cependant le rétabliſſement d'une bonne police ſuffira le plus ſouvent pour arrêter le deſordre & le réparer inſenſiblement ; puiſqu'il ne s'agit que de rendre au continent ce que les îles lui ont enlevé. L'opération conſiſte à empêcher dans celles-ci l'uſage des moyens qui les ont accrues, tandis qu'on oblige les riverains à employer

ces mêmes moyens qui ne ſont pas diſpendieux, & avec la même aſſiduité.

Ces avantages de l'art & de la nature pourroient encore exiſter dans un pays ſans qu'il en reſſentît les bons effets. Ce ſeroit infailliblement parce que des droits de douanes particulieres mettroient les provinces dans un état de prohibition entr'elles ; ou parce qu'il ſeroit levé des péages onéreux ſur les voitures tant par terre que par eau.

Si ces douanes intérieures ſont d'un tel produit que les revenus publics fuſſent altérés par leur ſuppreſſion, il ne s'agiroit plus que de comparer leur produit à celui qu'on pourroit eſpérer de l'augmentation de richeſſes ſur les terres & parmi les hommes qui ſeroient occupés à cette occaſion. A égalité de pro-

duit on auroit gagné ſur la population ; mais un calcul bien fait prouvera que dans ces cas l'état reçoit ſon capital en revenus ; il ne faut qu'attendre le terme. Si ces droits rendent peu de choſe au prince & que cependant ils produiſent beaucoup à ſes fermiers, il devient indiſpenſable de s'en procurer une connoiſſance exacte, & de convenir à l'amiable du bénéfice modéré qu'ils auront été cenſés devoir faire, pour le comparer au profit réel.

A l'égard des péages il convient de partir d'un principe certain ; les chemins & les rivieres appartiennent au roi. Les péages légitimes ſont, ou des aliénations anciennes en faveur d'un prêt, ou les fonds d'une réparation publique.

Le domaine eſt inaliénable, ainſi le ſouverain peut toujours y rentrer.

Le dédommagement dépend de l'augmentation du revenu du péage à raison de celle du commerce : si cette augmentation a suffi pour rembourser plusieurs fois le capital & les intérêts de la somme avancée, eu egard aux différences des monnoies, & aux différens taux des intérêts; l'état en rentrant purement & simplement dans ses droits, répare un oubli de la justice distributive. Si après cette opération les fermiers du domaine continuoient à percevoir le péage, l'agriculture, le commerce & l'état n'auroient point amélioré leur condition; le fermier seroit plus riche.

Lorsque les péages sont considérés comme les fonds d'une réparation publique, il reste à examiner si ces réparations sont faites, si la somme

perçue eſt ſuffiſante ou ſi elle ne l'eſt pas : dans ces deux derniers cas, il ne feroit pas plus juſte qu'un particulier y gagnât, que de le forcer d'y perdre. En général le plus ſûr eſt que le ſoin des chemins, des canaux & des rivieres, appartienne au prince qui en eſt le propriétaire immédiat.

Ceſſons un moment d'enviſager l'agriculture du côté du commerce, nous verrons néceſſairement s'élever l'un après l'autre tous les divers obſtacles dont nous venons d'expoſer le danger. Ils n'ont exiſté que parce qu'on avoit négligé cette face importante du premier de tous les objets qui doivent occuper les législateurs. Cette remarque eſt une preuve nouvelle qui confirme que les progrès de l'agriculture ſont toujours plus décidés dans un pays

à meſure qu'il ſe rapproche des saines maximes, ou qu'il les conſerve mieux.

Cependant comme un principe ne peut être à la fois général & juſte dans toutes ſes applications, nous ajouterons à celui-ci une reſtriction très-eſſentielle, & que nous avons déja trouvée être une conſéquence de nos premiers raiſonnemens.

L'établiſſement de l'équilibre le plus parfait qu'il eſt poſſible, entre les diverſes occupations du peuple, étant un des principaux ſoins du légiſlateur, il lui eſt également important dans l'agriculture de favoriſer les diverſes parties en raiſon du beſoin qu'il en reſſent. On n'y parviendra point par des gênes & des reſtrictions; ou du moins ce ne peut être ſans deſordre, & à la fin les loix

s'éludent lorſqu'il y a du profit à le faire. C'eſt donc en reſtraignant les profits qu'on fixera la proportion.

Le moyen le plus ſimple eſt de taxer les terres comme les conſommations, c'eſt-à-dire, toujours moins en raiſon du beſoin : de maniere cependant que l'on n'ôte point l'envie de conſommer les moindres néceſſités : car on tariroit les ſources de l'impôt & de la population. Cette méthode feroit ſans doute une des grandes utilités d'un cadaſtre ; en attendant il ne feroit pas impoſſible de l'employer. Si nous avons trop de vignes en raiſon des terres labourables, cela ne ſera arrivé le plus ſouvent que parce que les vignobles produiſent davantage. Pour les égaler, feroit-il injuſte que les vignes payaſſent le quinzieme, tandis que les terres labourables payeroient le vingtieme ?

C'est ainsi que chaque espece de terre se trouveroit employée sûrement & sans trouble à ce qui lui convient le mieux. Il ne reste rien de plus à desirer quand une fois les besoins urgens sont assûrés. Quels qu'ils soient d'ailleurs, les loix ne peuvent forcer la terre à produire; leur puissance peut bien limiter ses productions, mais elle limite la population en même tems. De toutes les loix la plus efficace est celle de l'intérêt.

La matiere est trop intéressante pour ne pas accumuler les preuves, & les vignobles m'en offrent une d'expérience à laquelle il est difficile de se refuser. Les plantations de vignes se sont fort multipliées en France, parce qu'un grand nombre de terres ne conviennent qu'à cette culture : mais cette raison n'est pas la

feule. Car on lui a destiné beaucoup de champs, auparavant très-fertiles en grains.

Il est constant que la dépense de la plantation est considérable; les jeunes vignes sont plusieurs années sans produire. Ce revenu est plus casuel qu'aucun autre, puisqu'une grêle prive quelquefois pendant plusieurs années le cultivateur de toute espérance; il n'est aucune ressource pour lui dans les mauvaises années, & la dépense des façons est toujours la même. Le plus souvent la qualité ne dédommage point de la quantité; dans les années d'abondance, la denrée est sujette à l'avilissement des prix comme toutes les autres; sa garde est couteuse, difficile, risquable. Quels peuvent donc être les motifs qui déterminent le propriétaire d'une terre à bled à la con-

vertir en vignoble, à imaginer cette foule d'expédiens toujours sûrs pour éluder la loi qui le défend? Enfin comment se peut soutenir cette culture, tandis que la concurrence des vendeurs se multiplie journellement, tant parmi nous, qu'en Espagne, & en Portugal? Deux points qui doivent être considérés séparément.

Le premier est éclairci par la liberté du commerce & de la garde, tant des vins, que des eaux-de-vie. La denrée, dont la propriété est la plus assûrée, sera toujours préférée: or la propriété des vins est plus assûrée que celle des grains, puisqu'il est libre de garder les uns autant de tems qu'on le juge convenable à ses intérêts, de les acheter, de les faire sortir ou de les vendre à qui & quand on le veut; tandis que cela

eſt défendu à l'égard des autres.

La culture des vignes ſe ſoutient malgré ſes riſques par deux raiſons. La premiere eſt que la concurrence des acheteurs eſt mieux établie en général ; excepté dans quelques pays d'états où l'on permet aux fermiers de faire le commerce des vins & eaux-de-vie, ce qui le réduit en monopole par les remiſes qu'ils font en état de faire à la vente. La ſeconde raiſon c'eſt que les propriétaires des vignobles les font valoir par eux-mêmes : l'aiſance leur donne la faculté de perfectionner cette culture, d'en faire les avances néceſſaires, d'attendre les occaſions favorables pour vendre la denrée.

Cette diſcuſſion donne certainement une force nouvelle à deux maximes principales que nous avons avancées ; ſçavoir que l'agriculture

ne peut être perfectionnée dans les pays où elle n'est point envisagée comme objet de commerce, & où les cultivateurs seront très-pauvres. Par une conséquence naturelle nous dirons que c'est multiplier les denrées dans l'état, & accroître la sûreté de son approvisionnement, que d'accorder aux propriétaires des terres toutes les facilités possibles de les faire valoir par eux-mêmes. Ces facilités ne sont compatibles qu'avec une taxe réelle assise d'après un cadastre.

Quoique mon dessein n'ait point été d'envisager l'agriculture du côté pratique; ce que nous avons dit des progrès de l'Angleterre dans cet art, & en particulier des améliorations prodigieuses faites dans le comté de Norfolk, m'engage à donner ici la traduction d'une lettre écrite l'an-

née derniere dans cette province. Elle peut être instructive pour les terres de même nature qui peuvent se rencontrer parmi nous. Mais auparavant il ne sera point inutile de donner une légere esquisse des diverses méthodes de l'agriculture Angloise, & de proposer les doutes qui se rencontrent à la lecture de leurs livres œconomiques. Ils réduisent leurs terres propres à la culture à six qualités.

1°. Les terres mouillées : celles qu'on cultive sont de trois sortes. Les terres qui ont une pente sont dessechées par le moyen de tranchées ou de rigoles. Si les eaux viennent d'une source, on tâche d'en détourner le cours en formant une digue avec la terre même qu'on enleve des tranchées.

Les terres voisines des rivieres ne

ſont jamais ſi abondantes qu'après les débordemens de l'hyver, parce que les rivieres charient la plûpart un limon gras. Ainſi ces terres ſont continuellement en rapport & ſans art. Mais ces avantages ſont quelquefois payés cher par les ravages que cauſent les débordemens de l'été. Pour y remédier autant qu'il eſt poſſible, ces terres ſont enceintes de haies & de foſſés très-hauts.

De toutes les terres, les meilleures ſont ce qu'on appelle *les marais* proche la mer. Elles ſont extrémement propres à engraiſſer promtement les beſtiaux. On a même l'expérience que le mouton n'y contracte jamais cette maladie qui lui corrompt le foie. Lorſqu'on s'apperçoit qu'un troupeau en eſt infecté, on le deſcend promtement dans les marais; & ſi l'on n'a point trop atten-

du, il se rétablit. C'est du moins ce qu'on a jugé, par l'ouverture de plusieurs de ces animaux qui avoient été visiblement attaqués de ce mal, & dont la partie du foie corrompue s'étoit desséchée. Preuve sans replique de la nécessité de mêler beaucoup de sel dans la nourriture des bestiaux. Ces terres exigent une grande dépense en chaussées & en fosses profondes pour empêcher l'eau d'y séjourner; sur-tout celle de la mer. Elles sont aussi sujettes à manquer d'eau douce; on y supplée par des citernes. On a également soin de planter des arbres & des haies élevées pour servir d'abri aux troupeaux, soit pendant les chaleurs, soit pendant l'hyver.

2°. Les terres marneuses. Je ne sais cependant si je dois rendre ainsi *chalkly-lands*. Le mot Anglois *chalk*

dérive du mot teutonique *kalck*, & tous deux ſignifient chaux. Ce dernier n'eſt appliqué dans notre langue à la marne, que lorſqu'elle eſt calcinée : mais en Anglois on la diſtingue en ce dernier état par le mot *lime*. Au contraire ils nomment *marle* ou *marne*, une terre graſſe, froide de ſa nature ; ce qui eſt bien différent de notre marne dont la qualité eſt brûlante. Cette terre graſſe & froide eſt bonne & propre à s'enfoncer par ſa peſanteur, moins cependant que la pierre à chaux *lime* ; on en diſtingue cinq eſpeces.

La premiere eſt brune, veinée de bleu, mélangée de petites mottes de pierres à chaux *lime-ſtone :* ils nomment cette eſpece *cowshult-marl :* ce qui je crois veut dire *terre à bauge* ; dès-lors c'eſt une eſpece de glaiſe.

La feconde eft une maniere d'ardoife graffe, elle en a pris le nom de *flate-marl:* elle eft bleue ou bleuâtre, & fe diffout aifément à la gelée ou à l'eau.

La troifiéme efpece eft appellée *delving-marle :* ce mot fignifie l'action de fouiller une mine : cette efpece eft ferrée, forte & très-graffe.

La quatriéme eft nommée *clay-marle* ou *marne argilleufe*, fort femblable à la glaife, tenant de fa nature, mais plus graffe & quelquefois mêlée de pierres à chaux *chalk-ftones.*

Enfin la cinquiéme eft connue fous la dénomination de *fteel-marle* ou *marne dure.* Elle fe fépare d'elle-même en petites mottes de forme cubique, & fe trouve communément à l'entrée des puits que l'on creufe.

Celle-là me sembleroit plûtôt appartenir au genre de terres appellées *chalklylands*, & être notre véritable marne. Il y a sûrement de la confusion parmi les écrivains œconomiques de cette nation: car je remarque qu'ils conseillent tantôt l'usage de la marne *marle* pour les terres froides, tantôt pour les terres chaudes. Ce qui confirme ce soupçon, c'est que dans le dernier cas ils nomment indifféremment cet engrais, *clay*, qui veut dire glaise, & *marle* que nous rendons par *marne*.

La bonne ou la mauvaise qualité de cette marne Angloise, ne se discerne pas tant par sa couleur que par sa pureté; c'est-à-dire, que la moins mélangée est préférable. Elle doit se briser en petits morceaux cubiques, être égale & douce comme de la mine de plomb, sans aucunes

parties graveleuses ni sabloneuses. Si elle s'écaille comme l'ardoise, & qu'après une pluie ou exposée au soleil, elle seche de nouveau & se réduise en poussiere, elle est certainement bonne. Quant à la qualité glissante au tact, gluante, ou huileuse, on n'en peut tirer aucune conjecture pour la bonté; car on en trouve dans les mines, qui est pure, seche, qui se divise aisément & qui devient gluante si on la mouille.

Comme j'ai moins en vûe d'instruire que de proposer un point d'instruction à éclaircir, & que je n'ai point été en Angleterre, je ne rougis pas de mon embarras. Je serois porté à croire que les Anglois ont mal à propos établi deux genres dans les terres argilleuses, & que nous n'avons pas assez distingué les especes. Il en résulteroit que des expériences

&

& des recherches sur cette matiere pourroient contribuer infiniment à l'avancement de l'agriculture. Car il est certain que toutes ces terres ont leur utilité pour en engraisser d'autres, & que nous manquons de mots pour rendre les diverses especes comprises sous celui de *marle*.

Soit que le mot *chalkly-lands* signifie simplement *terres à chaux*, ou *terres marneuses*; cette qualité est assez commune en Angleterre. On en distingue de deux sortes. L'une est dure, seche, forte, & c'est la plus propre à calciner. L'autre est tendre & grasse: elle se dissout facilement à l'eau & à la gelée. Elle est propre au labourage & à améliorer presque toutes les autres terres, principalement celles qui sont froides ou aigres. Pour cet effet on en mêl, une charretée avec deux ou

trois, ſoit de fumier, ſoit de vaſe, ou de terreau; & l'on répand enſuite ce mélange ſur les champs ou ſur les prairies.

Ces terres produiſent naturellement du pavot, & toutes les autres eſpeces d'herbes qui croiſſent dans les terreins chauds & ſecs. Elles ſont propres au ſain-foin, au trefle; & ſi elles ſont un peu graſſes, la luſerne y réuſſit. Le froment, l'orge & l'avoine ſont les ſemences ordinaires qu'on leur donne.

L'engrais de ces terres eſt le parcage des moutons, le fumier ordinaire, de vieux chiffons, des rognures de draps qu'on coupe en très-petits morceaux, & qu'on jette ſur la terre immédiatement après qu'on a ſemé. Ces rognures ſe vendent par ſacs; on en repand quatre par acre. Chaque ſac contient ſix boiſſeaux,

qui pesent environ 380 liv. poids de marc.

S'il vient à pleuvoir immédiatement après les semailles avant que le grain ait levé, cette terre est sujette à se lier de façon que la pointe de l'herbe ne peut la pénétrer.

Dans la province de Hartford on prévient cet inconvénient en fumant ces sortes de terres avec du fumier à moitié consommé ; quelques-uns y mêlent une certaine quantité de sable. Ordinairement on les ensemence avec du froment, du meteil, de l'orge. Seulement après le froment on fait une récolte de pois ou de vesce.

Troisiéme qualité, les terres argilleuses ou *clay-lands*. On distingue cinq sortes de glaises en Angleterre. La premiere appellée *pure* est tendre & molle à la dent comme du

beurre, ſans le moindre mélange graveleux ; du moins elle eſt plus parfaite à meſure qu'elle eſt plus pure : elle ſe diviſe elle-même en pluſieurs qualités, dont on tire la terre à foulon & l'engrais des terres. La terre à foulon eſt jaunâtre à Northampton, brune à Hallifax, & blanche dans les mines de plomb de la province de Derby. Cette qualité eſt la plus rafinée de celle de la premiere eſpece.

Il ſe trouve de la glaiſe pure dans les puits de marne qui eſt d'un jaune pâle.

Dans les mines de charbon de terre on en rencontre une qualité qu'on appelle *écaille de ſavon*.

Enfin il y a cette glaiſe brune tirant ſur le bleu, que les Anglois appellent indifféremment *clay* & *marle* ; ils en font un très-grand uſage dans

la culture des terres maigres, légeres & sabloneuses. C'est dans le comté d'York que cette pratique a commencé, ou pour parler plus exactement, s'est renouvellée le plutôt. C'est ordinairement sur le penchant d'une colline qu'elle se trouve sous une couche de sable de la profondeur de quatre à cinq pieds. Lorsque la glaise est découverte, on creuse un puits d'environ huit à dix pieds de profondeur & de quinze à vingt pieds en quarré. La bonne glaise est bleuâtre, sans aucun mélange de sable, compacte, grasse & très-pesante; elle est très-bonne à faire de la brique. C'est vers le milieu de l'été qu'on la tire & par un tems sec. Cent charretées sont réputées nécessaires sur un acre de terre environ un arpent un cinquieme de Paris. On observe que pendant trois

ou quatre ans cette glaise reste en mottes sur la surface de la terre. La premiere année un champ ainsi engraissé rapporte de l'orge en abondance, d'un grain large, mais de mauvaise couleur : les années suivantes le grain y croît plein, & arrondi comme du froment. On a l'expérience que cet engrais fertilise les terres pendant quarante-deux ans, & dans d'autres endroits plus longtems. Dès qu'on s'apperçoit que les terres s'amaigrissent, il faut avoir soin de recommencer l'opération. Les terres sabloneuses ausquelles la glaise convient, ne rapportent jamais que du seigle quelqu'autre engrais qu'on leur donne, fût-ce de la marne *chalk* ; une fois glaisées elles sont propres à l'avoine, à l'orge, aux pois, &c. Nous ne manquons point en France de cette espece de glaise,

mais je ne me remets pas d'en avoir vû faire usage. A l'égard de la terre à foulon nous n'en connoissons point encore de bonne ; il seroit cependant difficile d'imaginer que la nature nous l'eût refusée en nous prodiguant tout le reste. On a vendu à Paris de prétendues pierres de composition propres à détacher, qui étoient blanches, polies, tendres, savoneuses, taillées en quarré pour l'ordinaire. Elles étoient à-peu-près de la qualité de ces écailles de savon dont nous venons de parler, & qui sont cendrées ; pas tout-à-fait aussi grasses dans l'eau, quoiqu'elles le parussent davantage étant seches. Le hasard me fit découvrir qu'elles se prenoient dans l'enclos de l'abbaye de Marmoutiers près Tours, dans un endroit appellé *les sept Dormants*. J'y ai fait chercher ;

mais la terre s'étant écroulée depuis quelque-tems, on ne m'a envoyé que de la pierre dure. Peut-être avec quelque légere dépense, dans les endroits qui produisent des qualités approchantes pourroit-on parvenir à trouver la qualité supérieure. On trouve assez communément en Touraine de ces petites pierres d'un gris cendré très-savoneuses, semblables à des écailles d'ardoise.

La deuxieme espece est une glaise rude & qui se réduit en poussiere lorsqu'elle est seche. C'est proprement de la craie. Il y a d'autres qualités comprises sous cette espece, qui servent aux potiers; elles sont jaunes, jaunes-pâles, bleues, ou rouges, plus ou moins grasses.

La troisieme espece est une pierre lorsqu'elle est seche : elle est blanche, bleue & rouge.

La quatrieme espece se trouve mêlée d'un sable ou gravier rond.

La cinquieme espece est distinguée par un mélange de sable gras ou très-fin, & de talk luisant. Il s'en rencontre de blanche dans la province de Derby, avec laquelle se font des fayences à Nottingham. Il y en a une autre qualité grise ou bleue dont on fait des pipes à fumer à Hallifax. L'exportation de cette derniere espece est défendue sous peine de mort, comme celle de la premiere espece.

Les terres argilleuses labourables sont noires, bleues, jaunes ou blanches. Les noires & les jaunes sont réputées les plus propres à porter du grain, quelques-unes sont plus grasses, d'autres plus gluantes : mais toutes en général sont sujettes à garder l'eau, ce qui engendre une quan-

tité de mauvaifes plantes, mortelles principalement aux moutons. Ces terres fe refferrent par la féchereffe, fe durciffent à l'ardeur du foleil & au vent, jufqu'à ce qu'on les ouvre à force de travail pour donner paffage aux influences fécondes de l'air. La plûpart font propres au froment, à l'orge, aux pois, aux féves, furtout fi elles font mêlées de pierres à chaux. Les meilleures font bonnes pour la luzerne, & pour cette efpece de prairie artificielle appellée *ray-grafs* ou *faux-feigle*. Elles foutiennent l'engrais mieux qu'aucune autre : ceux qu'on y emploie font le fumier de cheval & de pigeon, la marne chaude, le parcage des moutons, de la pouffiere de malt, des cendres, de la chaux, de la fuie, de cette efpece de marne que les Anglois appellent *chalck* ou pierre à

chaux. Nous obſerverons en paſſant que les cendres ſont réputées & reconnues par expérience être un des meilleurs moyens de féconder la terre. Les cendres de bruyere, de fougere, de genêt, de jonc, de chaune, enfin celles de tous les végétaux ſont bonnes ; mais il n'y en a point de meilleures, & dont l'effet ſoit plus durable, que les cendres de charbon de terre, principalement dans les terres froides. Il faut avoir attention de les garentir de la pluie, qui, en les lavant, emporteroit leurs ſels : ſi cet accident eſt arrivé cependant, on y remédie en les arroſant d'urine ou d'eau de ſavon. Dans tous les cas cette préparation eſt très-bonne, puiſque deux charretées de ces cendres ainſi apprêtées feront plus d'effet ſur un acre de terre, que ſix qui ne l'auront point été.

Quatrieme qualité, les terres graveleuses & sabloneuses. On en tire très-peu de parti, parce que la plûpart sont stériles, & sujettes soit à se brûler par la chaleur, soit à se détremper trop par les pluies. Alors elles ne produisent que de la mousse, ou se couvrent d'une espece de croûte. Celles qui ont un peu de terreau sur leur surface, ou dont le fond est de gravier, produisent quelquefois de très-bonne herbe, & sont destinées au pacage ; parce que si d'un côté elles se dessechent promptement, de l'autre la moindre pluie les fait revivre. Les terres de pur sable sont blanches, noires, bleuâtres, rouges, jaunes, plus ou moins dures les unes que les autres. Il y en a de couleur cendrée qui sont ordinairement couvertes de lande ou de bruyere, & dont on fait des paca-

ges. Les terres graveleufes font à-peu-près de la même nature ; & celles qui font les plus pierreufes, mêlées d'un fable dur, font les plus ftériles. Les meilleures de ces terres font enfemencées de feigle, de bled noir, & de gros navets appellés turnipes qui font deftinés à nourrir les beftiaux. L'engrais le meilleur de ces terres, eft une efpece de glaife qui fe diffout à la gelée, de la vaze, du fumier de vache, & du chaume à demi confommé dans le fumier.

Dans la province d'Hartfortd l'amélioration des terres qui portent de la mouffe, confifte à la brûler, à labourer enfuite. Elles donnent une ou deux belles récoltes de feigle, & forment enfuite un pacage de très-bonne qualité.

Avant de quitter ces terreins arides, il eft bon de remarquer que le

fable n'eſt point inutile dans la culture des terres froides, comme les glaiſes fortes, pour les empêcher de ſe ſerrer. On choiſit ordinairement celui des rivieres par préférence, ou celui que les eaux ont entraîné des collines. Ceux qui ont des étables y renferment leurs moutons pendant l'hyver; cela eſt fort rare cependant en Angleterre : deux fois la ſemaine on répand dans cette étable quelques charretées de ſable, que l'urine & la fiente des animaux rendent un fort bon engrais.

Le ſable de la mer & celui du rivage eſt encore d'un grand uſage ſur les côtes. Il eſt ordinairement rouge, gris tirant ſur le bleu, ou blanc : les deux premiers ſont les meilleurs. Lorſqu'il eſt répandu ſur la terre on la laboure & l'on en tire quatre récoltes de ſuite, après leſquelles on

laisse la terre en pacage pendant six ou sept ans : & l'on recommence. On observe que l'herbe qui croît dans ces champs, engraisse très-promptement les animaux, & leur donne une grande quantité d'excellent lait. Les grains qu'on y seme ont un tuyau fort court, mais les épis sont très-longs & très-gros.

Cinquieme qualité, les terres à brique : elles different de la glaise en ce que l'eau filtre aisément au travers, & qu'elles ne sont point mêlées de pierres. Leurs productions naturelles sont du genêt, de la bruyere, du chien-dent, & toutes sortes de mauvaises plantes. Les meilleures lorsqu'elles sont bien fumées, sont ensemencées d'orge, d'avoine, de froment, de sarrasin, de turnipes & de pois. Dans quelques-unes on seme du trefle ou de la luzerne ; mais

ces plantes n'y durent pas : en fait de prairies artificielles, c'eſt le faux-ſeigle qui y convient le mieux. Les engrais les plus convenables à ces terres, ſont la marne & les cendres de charbon de terre.

Mais le mélange de ces terres à brique avec les autres, eſt regardé comme une très-bonne amélioration, étant un moyen entre les extrêmes, liant les terres trop tendres, & rafraîchiſſant celles qui ſont trop chaudes.

Sixieme qualité, les terres pierreuſes : elles ſont ordinairement mêlangées de diverſes qualités de terres ; leur fertilité & leur culture dépendent de la nature de ce mélange. Si ces pierres ſont de qualité froide, on tâche d'en purger le champ, excepté dans les terreins ſecs & légers où on les laiſſe.

Lorfque la terre eft maigre, mêlée de petites pierres de la qualité du moilon; ou bien que le terroir eft pierreux, mêlé de terre aigre, comme dans la province d'Oxford; on la cultive fuivant qu'elle eft plus ou moins couverte d'herbes. Si elles y font abondantes, on brûle la terre vers le mois de Juillet ou d'Août. C'eft la méthode employée dans toutes les terres ftériles, aigres, couvertes de bruyeres & de joncs, foit qu'elles foient froides ou chaudes, feches ou mouillées: & dans deux ou trois récoltes elles rendent, tous frais faits, plus que l'on en eût retiré de capital à les vendre.

Pour brûler ces terres on a coutume de les parer; on fe fert d'un inftrument armé d'un foc recourbé fur un de fes côtés, de huit à neuf pouces de long; un homme le pouffe

devant soi, & enleve le gason par formes d'un pied & demi, qui se renversent d'elles-mêmes. On mord d'environ un demi-pouce, à moins que la terre ne soit remplie de racines ou de filamens ; pourvû que ce soient des matieres combustibles, l'épaisseur des formes sera un bon effet: on a soin de les renverser afin qu'elles sechent plus facilement, à moins que le tems ne soit très-sec, & alors on n'a pas besoin de tant de précaution. Dès que ces formes sont seches, on les entasse par petits monceaux de deux brouettées, & l'on y met le feu, qui prend aisément s'il se trouve beaucoup de racines; sinon on l'anime avec de petits faisceaux de fougere ou de bruyere. On a l'attention de ne pas consumer cette terre par un feu vif au point de la réduire en cendres blanches ; les sels

nitreux s'évaporeroient, & l'opération feroit inutile. Avant de répandre ces cendres on attend qu'un peu de pluie leur ait donné assez de consistence pour résister au vent. Les endroits où l'on a allumé les fourneaux sont parés de nouveau un peu au-dessous de la surface. On laboure, mais peu avant, & l'on n'employe que la quantité ordinaire de semences. Si même c'est du froment, l'on seme tard en Octobre, afin de prévenir la trop grande abondance : preuve certaine de la bonté de cette méthode dans les plus mauvaises terres.

Quelques personnes mettent dans ces monceaux de cendres un quart de boisseau de chaux dure, & les laissent ainsi jusqu'à ce que la pluie vienne & fonde cette chaux ; lorsque le mélange s'est ainsi opéré on le répand sur la terre.

Lorſque le terrein dont nous parlons n'eſt pas fort couvert d'herbes, on lui donne de bonne heure un labour, afin que la terre ſe couvre d'herbes fines qui la garantiſſent pendant l'été de l'ardeur du ſoleil ; d'autres y font parquer les moutons pendant l'hyver, & y ſement un peu d'herbe ; ou bien on ſe contente d'y mettre du fumier & d'y laiſſer du chaume. Dans les mois de Septembre, Octobre ou Novembre, on prépare la terre ſuivant qu'elle eſt plus ou moins garnie d'herbes. L'on a éprouvé que cette méthode réuſſit mieux dans ces terres que des labours en regle.

En général les terres pierreuſes en Angleterre, tenant davantage de la nature des glaiſes, on les gouverne à-peu-près de même.

Les prairies artificielles dont nous

avons eu occasion de parler, sont une des grandes richesses de l'agriculture Angloise. Elle ne sépare jamais la nourriture des bestiaux du labourage; soit à cause du profit qu'elle donne par elle-même, soit parce qu'elle même fertilise les terres. Ainsi alternativement une partie des terres à bled d'une ferme est labourée & semée en grande & petite luzerne, en tresle, en sain-foin, en gros navets, dont il paroît que nous conservons le nom Anglois *turnip*, pour les distinguer des navets des potagers; enfin avec une herbe qu'ils appellent *ray-grass*, qui est inconnue à nos cultivateurs, puisque nous n'avons pas de mot pour la rendre. Quelques personnes ont traduit *ray-grass* par seigle, avec peu d'exactitude: car il répond au *gra-*

men secalinum majus; ainsi c'est une des especes de chiendent que les Botanistes ont reconnues. Je le traduirai par *faux-seigle*; & ce sera la seule espece de prairie artificielle dont je parlerai, puisque nous connoissons assez les propriétés & la culture des autres. Nous n'en tirons cependant presque point de parti en comparaison des Anglois; aussi sommes-nous bien moins riches en troupeaux de toute espece. Dès-lors toutes choses égales d'ailleurs, nos récoltes doivent être moins abondantes, notre agriculture moins lucrative, nos hommes moins bien nourris ou à plus grands frais. Le faux-seigle est une des plus riches prairies artificielles, parce qu'il vient dans toutes sortes de terres froides, aigres, argilleuses, humides, dans les plus seches

& les plus maigres, comme les terres pierreuſes, legeres & ſabloneuſes où le ſain-foin même ne réuſſiroit pas. Il réſiſte très-bien aux chaleurs, & c'eſt le premier fourrage que l'on recueille, puiſqu'on peut le couper dès le printems. Il devient très-doux à garder; les chevaux n'en peuvent manger de meilleur, & il a des effets merveilleux pour les moutons qui ne ſe portent pas bien. On en ſeme ordinairement trois boiſſeaux par acre de loi, ce qui fait un peu plus que notre ſetier de Paris; & l'acre de loi eſt de 160 perches quarrées, la perche de 16 pieds $\frac{1}{2}$. Le plus ſûr eſt d'y mêler un peu de graine de luzerne, ou de nompareille autrement dite fleur de Conſtantinople & de Briſtol. La raiſon de ce mêlange eſt que l'épi du faux-ſeigle vient naturellement très-foible

& clair-semé ; si on ne lui associoit pas une autre plante, il ne talleroit point la premiere année. Quatre acres ainsi semés ont rendu jusqu'à 40 quarters de graine, & 14 charretées de fourrage, sans compter l'engrais de sept à huit vaches au printems, & autant dans l'automne.

Ces notions préliminaires suffiront pour lire avec fruit & avec plaisir la Lettre que j'ai annoncée. Mais je n'étois pas assez versé dans l'agriculture pour pousser mes recherches plus avant. Je souhaite qu'elles fassent naître le goût de l'instruction dans ceux pour qui elles seront nouvelles, ou que les méprises dans lesquelles j'ai pû tomber excitent le zele de ceux qui sont en état d'instruire. L'expérience est la meilleure de toutes les leçons en fait de culture ; il seroit fort à desirer que ceux qui ont le

bonheur de vivre dans leurs terres, saisissent ce moyen de varier leurs plaisirs, & d'accroître leurs revenus. Des expériences en grand sont toujours imprudentes, mais en petites parties la dépense de celles que je conseille est legére. La seule voie de se procurer un corps complet d'Agriculture feroit sans doute de rassembler les diverses observations qu'auroient fourni dans chaque province chaque nature de sol. On ne peut attendre d'instructions des mains auxquelles le soc est uniquement confié aujourd'hui.

Etat de l'agriculture dans le comté de Norfolk, & de la méthode qu'on y suit.

L'application que les Anglois ont apportée à l'agriculture, depuis un

nombre d'années, leur a assûré dans ce genre une telle supériorité sur les autres nations, qu'il est intéressant de connoître la gradation de leurs succès dans chaque contrée.

On croit communément à Londres que feu Milord Thownshend a le premier imaginé de féconder nos terres avec de la glaise. Cette opinion n'a d'autre fondement que le parti que prit ce seigneur de faire une dépense par laquelle très-peu de nos gentils hommes songent à améliorer leurs terres qu'ils ne voyent presque jamais. Celui-ci enrichit ses fermiers & doubla ses revenus.

Il y a très-peu de grandes terres dans le royaume sur lesquelles mille guinées dépensées à propos ne rapportent au moins 10 pour $\frac{o}{o}$. Malgré l'absence de nos seigneurs & la dissipation de la plûpart d'entr'eux, il

n'eſt point rare de voir des perſonnes de la premiere qualité s'appliquer à ces ſortes d'améliorations.

Milord Thownshend s'étant retiré dans ſes terres, imita d'abord; mais il ſurpaſſa bientôt ſes modèles. Par ſes ſoins, il établit des fermes au milieu des bruyeres & des pacages, il forma des champs fertiles, enclos de haies vives, dans des terrains réputés trop maigres juſques-là pour les labourer.

Ces ſortes de défrichemens avoient déja été pouſſés très-loin dans la partie occidentale de cette province. Monſieur Allen, de la maiſon de Lynge, eſt le premier que l'on ſuppoſe y avoir glaiſé une grande étendue de terres. Avant lui cependant on le pratiquoit; mais les gens âgés de quarante à cinquante ans ne ſe ſouviennent pas de l'avoir vû faire

fur un plus grand efpace que de deux ou trois acres.

Ces méthodes font très-anciennes dans les provinces de Sommerfet & de Stafford; je ne doute point qu'elles ne le foient également dans celle-ci. Nous avons beaucoup de carrieres dont il paroît que l'on a tiré de la glaife, & qui même en ont confervé le nom dans des titres qui ont plus de deux cens ans. Divers anciens Auteurs œconomiques parlent de cette maniere d'améliorer les terres par des engrais tirés de fon fein même.

En Angleterre la régence eft l'époque de plufieurs établiffemens avantageux à l'agriculture : un des principaux à mon avis eft l'introduction des prairies artificielles. Elles ne furent d'un ufage commun que fous le regne qui fuivit; cependant on voit par les ouvrages de MM.

Hartlip & Blith, qu'elles commencerent alors à prendre pied. En 1689 on établit la gratification sur la sortie des bleds. Au commencement de ce siecle on introduisit l'usage de nourrir les bestiaux avec des navets ou turnipes.

L'avantage d'enclore les pieces de terre a été connu depuis longtems dans toutes nos provinces : & depuis qu'on s'est dégoûté du partage des terres en petits héritages, l'ancienne coutume est revenue plus facilement ; souvent leur mélange empêchoit que l'on ne pût clore de grandes enceintes. La province de Norfolk a été particulierement dans ce cas, au point qu'autrefois les chefs-lieux n'étoient pas fermés.

La plûpart des terres de cette province sont molles & légeres, un peu grasses, & en général assez profon-

des (*Loam*). Les fermiers de la partie occidentale ont longtems borné leur culture à nourrir des brebis pour avoir des agneaux, qu'ils vendoient aux provinces voisines pour faire race.

Depuis la défense de l'extraction des laines, le prix en a diminué ; celui des moutons en a souffert également, tandis que la valeur du bled, du beurre, & du gros bétail augmentoit. Cette révolution n'a pas peu contribué à introduire la nouvelle culture dans cette province, où les grains, le beurre, & le gros bétail sont par conséquent devenus plus abondans.

A cette cause j'en joindrai une autre plus éloignée, mais qui doit aussi avoir influé sur ce changement. On sait que les Hollandois ont beaucoup diminué des achats qu'ils faisoient

des bleds de la Pologne par Dantzick; soit que les guerres civiles ayent laissé dans ce royaume des vestiges de leurs ravages ordinaires; soit que la plus grande demande des Suédois depuis la paix de Nystad y ait renchéri les prix. En effet, par ce traité la Russie est en possession des seules provinces qui puissent fournir à la subsistance de la Suede, & l'extraction des grains n'y est pas toujours permise.

Ces deux dernieres circonstances peuvent avoir contribué à l'amélioration des terres dans le comté de Norfolk plus qu'en aucun autre endroit; parce que sa situation est la plus commode pour le transport en Hollande. Elle a dû faire en même tems plus de bruit, parce que sous la reine Elizabeth c'est la province où le labourage fut le plus abandon-

né, pour la nourriture des moutons.

Toutes ces causes ont vraisemblablement concouru aux progrés rapides de notre province dans l'agriculture, & y ont accrédité une méthode connue il y a près de cent ans; mais dont l'usage s'est infiniment accru depuis.

Pour en concevoir mieux la différence, il faut en examiner l'état progressif dans plusieurs métairies dont les propriétaires n'ont encore pû se résoudre à quitter une pratique qui les a fait vivre eux & leurs peres, quoiqu'ils voyent leurs voisins s'enrichir par la nouvelle.

Il reste encore un petit nombre de fermes dont les champs son ouverts, & ne peuvent jouir du benéfice des prairies artificielles. Quelques-uns de ces propriétaires cependant

dant ont glaisé leurs terres; mais ils n'en retirent pas autant d'avantage que leurs voisins qui sont enclos. La raison en est simple, ils suivent la routine de leurs quadrisaïeuls. A une récolte de froment succede une année de jachere; ensuite deux, trois ou quatre moissons au plus d'orge, d'avoine, de pois, après lesquelles revient une année de repos. Par conséquent sur trois, quatre ou cinq ans, il y en a toujours au moins une de perdue, pendant laquelle la terre reste en friche, & s'amaigrit. Les meilleures de ces terres rapportent de 5 à 8 s. par acre (de 6 à 9 liv. 10 s. tournois), & aucun fermier ne peut vivre dessus. Quelques-uns sement un peu de trefle ou de luzerne, mais avec peu de profit, étant obligés de donner du fourage à leurs bestiaux pendant l'hyver; & dans la

ſaiſon où chacun les envoye paître dans les champs, leur herbe devient commune aux troupeaux des autres.

Quelques-unes des parties encloſes ne ſont point glaiſées, & l'on y ſeme peu de luzerne; on ſe contente d'y recueillir du froment ou du ſeigle après une année de repos. Tous à la vérité ſement des navets, mais en général ces laboureurs uſent leurs terres par des récoltes ſucceſſives, & qui dès-lors ſont peu abondantes. Ceux qui ne glaiſent point laiſſent pour la plûpart leurs champs ouverts; d'autres glaiſent & ne ferment point non plus leurs pieces de terres, par conſéquent ils perdent l'avantage des prairies artificielles.

Il s'agit maintenant d'expliquer en quoi conſiſte cet avantage, & comment il eſt plus conſidérable dans nos terres qu'ailleurs.

J'ai dit que le revenu ordinaire de

nos meilleures terres eſt de 5 à 8 ſ. par acre. Lorſqu'un homme en poſſede en entier une certaine étendue, il peut y faire avec profit les améliorations dont nous parlons; mais en général c'eſt dans les défrichemens qu'il y a le plus à gagner.

Les terres en pacage ſont eſtimées communément du produit de 2 à 4 ſ. par acre. Lorſqu'elles avoient nourri des moutons pendant ſept, dix ou quinze ans, l'uſage étoit de les labourer; elles donnoient communément une récolte de ſeigle, qui étoit ſuivie par une autre d'orge ou d'avoide. Ces terres retournoient enſuite en pacage pour autant de tems, & d'autres prenoient leur place. Au bout de quelques années elles ſe trouvoient couvertes d'une croute dure & aſſez mince.

C'eſt dans cet état que je les prends,

On répand ſur la ſurface de chaque acre environ quarante à quarante-ſix charretées de glaiſe graſſe. La moins dure eſt réputée la meilleure; elle eſt griſâtre, au lieu que notre marne eſt brune. On penſoit autrefois que la marne étoit la ſeule ſubſtance capable de féconder ces terres ; mais l'expérience a prouvé que la glaiſe eſt préférable dans les terres chaudes & légeres. Il eſt d'ailleurs plus facile de ſe la procurer. Il eſt rare que ſur trente à quarante acres de terre, il ne s'en trouve pas quelque veine. Si elle étoit éloignée la dépenſe deviendroit trop conſidérable.

Les puits que l'on creuſe retiennent l'eau pour l'ordinaire, & forment un réſervoir dans chaque piece de terre ; avantage que j'ai ſouvent entendu évaluer par nos fermiers à un quart du revenu d'un champ lorſ-

que les bestiaux y paissent en été ; ce qui arrive souvent deux fois en cinq ans.

La clôture de ces pieces de terre est une haie alignée d'épine blanche. A chaque perche de distance (16 pieds ½) nous plantons un chêne. Plusieurs qui l'ont été dans le tems où l'on a commencé à clore les pieces de terre, promettent de très-beau bois de construction à la prochaine génération. Ces haies croissent fort hautes, & forment avec les arbres un abri très-salutaire tant aux grains qu'aux bestiaux.

Dans nos terres nouvellement défrichées, nous semons rarement autre chose que des navets pour la premiere fois. Les façons que l'on donne à la terre la purgent des mauvaises herbes, & aident à la mêler avec l'engrais qui a été répandu sur la sur-

face. Ce dernier objet eſt perfectionné par la récolte des navets, ſoit qu'on les leve de terre pour nourrir les beſtiaux pendant l'hyver, ſoit qu'on les faſſe manger ſur le lieu. La ſeconde méthode eſt préférable, elle améliore la terre & opere mieux le mêlange. Si cependant le champ eſt ſujet à être trop mouillé pendant l'hyver, on tranſporte les navets dans une autre piece ; mais comme cette terre eſt bénéficiée, elle paye ſuffiſamment cette dépenſe ſur ſa récolte. Après les turnipes vient l'orge ou l'avoine. Avec l'une ou l'autre on ſeme de la graine de luzerne qui produit une récolte pour l'année ſuivante, ſoit qu'on la fauche, ſoit qu'on la laiſſe paître par les beſtiaux. Le froment ſuccede régulierement à la luzerne, & de cette façon on ne perd aucune moiſſon. La terre reçoit quel-

quefois jusqu'à trois labours, mais le plus souvent on se contente d'un seul. Les racines de luzerne ou de trefle se trouvant labourées & enfoncées dans le sillon, il en pourroit résulter que la terre se chargeroit d'herbes; on y remédie en semant des navets ou turnipes immédiatement après le froment. Si cependant la récolte du froment s'est trouvée nette, on la remplace par de l'orge.

Au moyen de cette culture nous semons cinq fois plus de froment que nous ne faisions, & deux fois plus d'orge. Le froment nous rend trois fois plus qu'il ne faisoit, & l'orge deux fois seulement.

Le pays est devenu plus agréable à la vûe au moyen des plantations, qui forment en même tems un abri salutaire contre l'ardeur du soleil

liorations. M. Morley de Barsham retire 800 livres ſterling d'un bien qui n'étoit loué, il y a quelques années, que 180 livres. Il y a une ferme à Scultorque qui, à ce qu'on m'a aſſûré, a monté de 18 liv. à 240 livres ſterling Ces exemples ſont rares cependant : nos terres ſont communément louées de 9 à 12 ſ. ſterl. par acre, dixme payée (de 11 liv. à 14 liv. tourn.) & les fermiers ſont à leur aiſe. Pluſieurs dans des baux de 21 ans ſur des terres affermées à l'ancien taux, ont gagné des dix mille livres ſterling, & plus.

La glaiſe que nous mettons ſur nos champs eſt une terre neuve, dont le mêlange avec l'autre en fait une graſſe, mais en même-tems chaude & legere. Nous recueillons 4 quarters & plus de froment par

acre, quoique nous labourions avec des chevaux de 40 ſols à 3 liv. piece. Un petit garçon les conduit, & laboure ſes deux acres par jour : tandis que dans preſque tout le reſte de l'Angleterre on laboure avec quatre chevaux, même ſix ; & deux hommes ont de la peine à labourer trois quarts d'acre par jour. Les provinces d'Eſſex & d'Hertford paſſent pour les plus fertiles du Royaume ; c'eſt ainſi qu'on y laboure. Jamais on n'y fait une récolte de froment ſans laiſſer repoſer la terre ; les aféagemens y ſont plus chers : il faut pour que le fermier vive, que le froment vaille 12 liv. le laſt (26 à 27 liv. le ſetier de Paris) tandis qu'à ce prix les nôtres s'enrichiſſent.

Il ne faut pas croire que cette amélioration ne dure qu'un certain nombre d'années : nous ſommes

convaincus que si la qualité de la glaise est bonne, que la terre soit bien conduite, c'est-à-dire, si les champs sont fermés, la luzerne & les turnipes semés à propos, c'est pour toujours. Nous avons des terres ainsi améliorées depuis 30, 40, 50 & même 60 ans, qui sont aussi fertiles que celles qu'on a défrichées depuis peu. Il n'y a eu de différence que pendant les cinq ou six premieres moissons, qui sont réellement prodigieuses. Après tout on peut se procurer ce bénéfice en faisant tous les 30 ans la dépense d'y répandre environ 20 à 30 charretées : elle est toujours bien assurément payée.

J'ai dit que notre terre en général est molle & profonde, mais dans la partie occidentale elle est si legere que c'est de pur sable. J'ai oui-dire qu'elle n'étoit susceptible d'aucune

amélioration, je n'en sçais rien par moi-même : je suis bien assûré seulement que je n'en ai vû aucune où on l'ait tenté en vain, & j'en connois beaucoup qui ont très-bien répondu aux dépenses, quoiqu'on les eût toujours regardées comme absolument stériles.

Nous avons une espece de glaise bleuâtre extraordinairement compacte & en général fort remplie de pierres à chaux ; on dit communément qu'elle n'est bonne à rien parce qu'elle reste en motte, & que ne se brisant jamais, elle ne s'incorpore point avec le sol où elle est déposée. Tant d'honnêtes-gens m'ont assûré qu'on avoit en vain essayé de l'employer dans ces terres sabloneuses dont je parle, que je suis obligé de les croire. Ils prétendent qu'à la longue elle s'est enfoncée

dans la terre par sa propre pesanteur, sans lui avoir procuré la moindre fécondité. Avec tout cela j'ai peine à me persuader qu'une partie ne se soit pas desséchée & réduite en poussiere. J'en ai bien observé moi-même qui restoit ainsi pendant des années sur la terre sans se diviser, mais je faisois alors cette réflexion dont conviennent unanimement les habiles cultivateurs, que pour améliorer il faut labourer avec art.

La plûpart des glaises employées aux améliorations, excepté les blanches, sont mêlées de petites pierres à chaux qui échauffent sans doute les terres froides, où j'ai vû ce mélange opérer les mêmes effets que si les terres eussent été chaudes. Dans ces dernieres elles retiennent l'humidité, ce qui est très-

convenable à nos terres molles; car autant elles sont fertiles dans les années mouillées, autant elles se comportent mal par les sécheresses. C'est une chose rare en Angleterre que ces années-là; on en voit au plus une sur dix: mais lorsqu'au printems seulement la saison semble se mettre au sec, le sol de nos cantons s'échauffe d'une maniere étonnante, & dépérit plus que d'autres qui ne valent pas la moitié autant.

Le transport de 120 charretées de glaise nous coûte environ 1 liv. 4 s. (28 liv. 14 sols tourn.) La dépense de les bécher, de les charger, & de les répandre, va au même prix. Ainsi 80 charretées par acre nous coûtent 1 liv. 12 sols (38 liv. 12 sols tourn.) Avec les frais de clôture des pieces & autres, il faut

compter 2 liv. sterl. (47 liv. tour.) Nos revenus augmentent de 4 sols par acre (4 liv. 14 sols) ainsi nos avances nous rentrent sur le pied de 10 pour $\frac{0}{0}$. Cet intérêt paroîtra peut être médiocre dans d'autres parties du monde : mais en Angleterre c'est la meilleure méthode de faire valoir son argent ; car les terres s'y vendent très-rarement au denier vingt, & communément fort au-dessus, sans compter les charges & les réparations *.

Ce changement est un des plus utiles qui se soient faits dans cette province : mais une chose remar-

* Il est évident que ce bénéfice est proportionnellement plus grand dans un pays où l'argent est à 3 pour $\frac{0}{0}$, que dans un autre où il seroit à 5 pour $\frac{0}{0}$: dès-lors on s'empressera plus de l'obtenir dans le premier que dans le second.

quable, c'eſt que tandis que l'agriculture nouvelle a enrichi les contrées les plus pauvres & les plus éloignées de la capitale; ce qu'on appelloit les riches terres de l'Angleterre a diminué de valeur, par le moyen des prairies artificielles. Nous cueillons du froment dans des milliers d'acres qu'on croyoit ſtériles; à l'aide des turnipes nous engraiſſons en toute ſaiſon une quantité de bétail auſſi heureuſement que dans les meilleurs pacages; la luzerne, le trefle, le ſain-foin, ont doublé la quantité de nos fourrages. Enfin tandis que toutes choſes hauſſent de prix, les rentes ſeules des prairies naturelles & des terres à froment ont baiſſé.

C'eſt une obſervation très-judicieuſe que celle de M. Elliot, lorſqu'il dit dans ſes eſſais, qu'après les

guerres

guerres civiles, rien ne contribua plus au prompt rétablissement de l'Angleterre, que l'usage introduit alors des prairies artificielles. M. Hartlib vanta & publia le premier cette méthode d'améliorer les terres. Il vécut assez pour en voir de grands succès : mais il est rare que ces sortes d'expériences deviennent générales en peu de tems. Depuis 50 ans l'agriculture est réformée sans doute, mais ce n'est que depuis les vingt dernieres années que nous en ressentons les effets surprenans.

Autrefois nous n'exportions point de froment, & même la Pologne nous approvisionnoit souvent ; nous sommes devenus le grenier de l'Europe le plus abondant.

Les biens, depuis 50 ans, ont augmenté d'un tiers en valeur au

moins ; les prairies naturelles seules, & les pâtures, ont baissé d'un tiers, & baissent chaque jour. Le prix du foin est considérablement diminué, quoique la consommation s'en soit fort accrue.

Le prix du pain est diminué, malgré la gratification sur la sortie des grains. Enfin pour juger de la richesse de nos récoltes, il suffit de faire attention qu'en une seule année l'état a payé un million sterling en gratifications * ; & que pendant plusieurs années de suite, cette dépense n'a pas été beaucoup moins forte.

Nous devons ces succès à la nouvelle agriculture, c'est-à-dire, aux prairies artificielles, mais principa-

* Il pourroit bien y avoir erreur ; car la somme est exhorbitante, & je n'ai vû ce fait que dans cet endroit.

lement à la luzerne & aux turnipes. La luzerne eſt ſans contredit la plus avantageuſe de ces prairies artificielles ; mais dans des ſols particuliers les autres ont mieux réuſſi, comme le ſain-foin dans les terres ſeches, & qui n'ont point de fond. Je ne vois pas qu'on ait eu une confiance auſſi générale dans les turnipes, excepté dans la province de Norfolk & dans les cantons adjacens : cependant l'uſage en eſt connu dans tout le royaume, où il eſt plus ou moins commun ſelon les endroits. C'eſt un fourrage excellent pour les troupeaux pendant l'hyver, & une prairie pendant l'été : ils réuſſiſſent à merveille dans une terre profonde, quoique legere, & même dans la plus legere ſi elle eſt bien entretenuë. Enfin depuis que

nos champs font enclos; que nous faiſons ſuccéder régulierement une récolte de froment à une de trefle ou de luzerne, & cela dans des endroits qui le plus ſouvent n'avoient jamais rien produit, nos fermiers tirent de leurs terres cinq fois plus qu'ils n'avoient jamais fait.

Nous avons dans cette province au moins 20 mille acres de terres à froment cultivées depuis quelques années, qui ne l'étoient point du tout auparavant; ſans compter que les autres terres qui l'étoient, ne rapportoient pas la moitié autant. Encore nos dépenſes ſont-elles moins grandes que par-tout ailleurs: nous ne labourons & ne herſons qu'une fois. Il faut avouer que c'eſt à l'uſage de la glaiſe que nous ſommes redevables de la fécondité de

nos terres & du succès de notre luzerne *.

* Pendant qu'on imprimoit ce chapitre, il a paru un mémoire intitulé : *Essai sur la Police générale des grains, daté du mois de Septembre 1753.* J'y renvoye avec plaisir ; les principes que j'ai exposés ici, y sont confirmés d'une maniere très-lumineuse. Je ne dois point oublier non plus un excellent mémoire imprimé en 1748, qui a pour titre : *Mémoire sur les bleds, avec un projet d'édit pour maintenir en tout tems la valeur des grains à un prix convenable au vendeur & à l'acheteur.* Ce petit ouvrage est rempli de vûes très-solides, & il seroit à desirer, pour l'instruction publique, qu'il fût plus facile de se le procurer.

CHAPITRE IV.

Des Manufactures, ou du travail industrieux.

LES Manufactures, ou le travail industrieux, sont l'art de donner des formes aux productions na-

turelles. Le desir de se procurer une existence plus commode a donné naissance à cet art, le conserve & l'accroît : les productions naturelles sont la matiere sur laquelle il s'exerce : les élémens, les animaux, enfin tout ce qui a été créé, sont les moyens que cet art employe pour s'exercer.

Nous ne considérerons ici le travail industrieux que du côté de ses effets dans une société politique ; & nous tâcherons ensuite de développer les principes qui conduisent le plus sûrement une société à jouir de ces effets.

Nos besoins physiques ont des bornes si étroites, qu'à la rigueur les bleds (ou même les racines), les fruits, l'eau, le lait, la chair, & la peau des animaux suffisent aux demandes de la nature. Si les hom-

mes se contentoient donc du nécessaire exact, ils ne demanderoient que ces productions à la terre, & le fer qui est nécessaire pour la travailler. Je ne dis pas qu'ils en fussent moins heureux, s'ils n'avoient point d'autres desirs.

Mais si nous supposons un moment que tous les peuples vivent encore dans cette simplicité originaire, & qu'une nation vienne à imaginer de donner des formes aux productions de la terre ; il en résultera, 1°. que cette nation tirera de ses terres une plus grande quantité de productions.

2°. Que leur culture exigera un plus grand nombre d'hommes.

3°. Que l'art de donner des formes aux productions naturelles, sera parmi les hommes qui composent cette nation, un accroissement d'oc-

cupations ou de moyens de fubfifter commodément.

4°. Que fi les productions de ce nouvel art viennent à être connues par les autres nations, le defir naturel de fe procurer une exiftence plus commode y fera naître des defirs nouveaux.

5°. Ces defirs ne pourront être fatisfaits que par un échange de denrées. Or comme l'art donne une valeur de plus aux productions naturelles, il s'enfuit que le peuple induftrieux recevra plus en nature, qu'il ne donnera. Lorfque les échanges en denrées feront devenus embarraffans, & qu'on leur aura fubftitué les métaux rares pour repréfentation commune, la même proportion fubfiftera.

6°. L'abondance des denrées naturelles ou de ce qui les repréfente étant

étant plus grande parmi le peuple auteur du travail induſtrieux, beaucoup de particuliers des autres ſociétés iront en foule dans celle-là, partager les commodités que le travail y procure.

7°. Le nombre des citoyens ſe multipliant ſans ceſſe dans cette ſociété induſtrieuſe, elle deviendra plus forte que les autres.

Quoiqu'aujourd'hui le travail induſtrieux ne ſoit inconnu dans aucune nation policée ; il n'en eſt pas moins évident, que les effets réels & relatifs de l'hypothèſe propoſée ſe feront reſſentir entr'elles en raiſon de l'inégalité de leurs progrès en ce genre.

La ſupériorité des progrès dans le travail induſtrieux entre deux nations, dépend de la ſupériorité de

leurs consommations, soit intérieures, soit extérieures.

A certains égards, les principes de l'une & de l'autre sont communs; à d'autres égards elles en ont de particuliers, sans cependant être jamais contraires. Nous commencerons par ceux-ci.

Deux choses à la fois constituent évidemment la supériorité de consommation intérieure entre deux sociétés. Pour l'obtenir, il faut, 1°. qu'en raison réciproque de sa population & de l'étendue des terres, une société ait un plus grand nombre d'hommes qu'une autre en état de consommer les productions de l'art: 2°. qu'elle fasse moins de consommation que l'autre du travail industrieux des étrangers.

La premiere condition démontre que si dans une nation, une mul-

titude d'hommes étoit bornée à contenter les besoins physiques, le travail industrieux seroit éloigné de sa perfection en raison du nombre de ces hommes. D'un autre côté nous avons vû que le travail industrieux a pour base les productions de la terre, & que l'usage de ces productions se multiplie avec le travail industrieux : ainsi nous en pouvons conclure, que dans cette nation l'agriculture seroit également éloignée de sa perfection.

De la seconde condition on peut inférer que les manufactures dont l'usage est le plus commun, sont les plus utiles & les premieres qu'on doit se procurer. L'usage d'une chose n'est plus commun qu'à raison de sa plus grande nécessité, soit réelle, soit d'usage ou d'opinion, qui dès-lors est obligatoire pour une

plus grande multitude d'hommes? Quand même la valeur de la denrée feroit médiocre, la répétition des consommations rendra la somme des valeurs très-considérable, cependant un plus grand nombre d'artistes aura été occupé, une plus grande quantité de productions naturelles employée : l'un & l'autre objet sont les principaux que l'état ait en vûe. Enfin nous dirons que si les arts d'un usage commun étoient abandonnés dans un état en faveur des arts d'un usage moins commun, la richesse de son commerce diminueroit insensiblement ; comme un homme ressentiroit bien-tôt la disette, s'il plantoit en parterres ou en bosquets une partie du champ qui servoit à le nourrir. Pour prévenir ce malheur, le législateur rétablit l'équilibre par diverses précautions. La plus ordi-

naire eſt de renchérir la conſommation de ces choſes ſuperflues, ſans nuire au commerce étranger, ce qui eſt très-délicat. Le plus ſûr des expédiens eſt de remonter à la ſource du déſordre; car nul remede n'agit efficacement qu'en corrigeant le principe vicieux.

Chaque état, pour faire le moins qu'il eſt poſſible de conſommation intérieure du travail induſtrieux des étrangers, en a renchéri l'uſage par des droits d'entrée, ou l'a prohibé tout-à-fait.

On ne peut diſputer ce droit à aucune ſociété indépendante, à moins que les traités de commerce par leſquels elle s'eſt liée avec d'autres nations, ne faſſent loi du droit public.

Mais ces droits & ces prohibitions, quoique légitimes & ſouvent né-

ceſſaires, ne ſont pas toujours le parti le plus convenable aux vrais intérêts d'un état. Car s'il eſt naturel de ſe paſſer autant qu'il eſt poſſible des manufactures étrangeres, il eſt également conſtant que les étrangers ont le droit de réciprocité envers l'état qui établit ces droits & ces prohibitions. Avant d'en faire uſage, il convient donc d'examiner bien attentivement ſi la ſomme des importations que l'on s'épargne, ſurpaſſe la ſomme des exportations dont on va ſe priver. Des vengeances nationales ont quelquefois porté ces droits & ces prohibitions à un point exceſſif, ſans qu'aucun parti y gagnât autre choſe que de gêner ſon commerce, ou d'admettre un tiers dans ſes profits. Il convient ſans doute en faveur du travail du peuple de fixer reſpectivement des

droits ; mais peut-être ſeroit-il poſſible en général d'en déterminer les bornes raiſonnables. Une manufacture, même nouvelle, ne paroît pas devoir craindre la concurrence étrangere toutes les fois que les droits d'entrée ſeront de 15 pour $\frac{0}{0}$; car les frais de tranſport, de commiſſion & autres, iront encore à 4 & 5 pour $\frac{0}{0}$, en ſus. Si 18 à 20 pour $\frac{0}{0}$, outre le bénéfice du manufacturier étranger, ne ſuffiſent pas au manufacturier du pays ; on en peut conclure ſans héſiter que ce manufacturier veut trop gagner, ou que l'entrepriſe eſt mal conduite, ou enfin qu'elle rencontre un obſtacle intérieur qu'il faudroit commencer par lever, ſans quoi elle ne réuſſira jamais.

Dans tous les états on a perdu des branches de commerce très-lu-

cratives, ou manqué d'en établir, pour des objets qui n'ont jamais été atteints, ou qui l'auroient également été par des moyens plus doux. Ces fortes de problêmes font toujours très-épineux ; mais à l'aide de bons principes & de la connoiffance des détails relatifs à l'objet propofé, la folution n'en eft pas impoffible à beaucoup près.

C'eft une maxime reçue cependant, qu'un peuple doit tendre principalement à fe paffer du travail induftrieux des autres. Le principe eft jufte en y ajoutant cette condition effentielle, *fans forcer ces autres peuples à fe paffer du fien.* C'eft en quoi confifte l'habileté ; il eft des moyens propres pour y réuffir, dont nous parlerons plus bas.

Une feule chofe peut acquérir à une nation la fupériorité fur une autre

dans la consommation extérieure des manufactures : c'est l'art de séduire ou de contenter mieux le consommateur dans tous les genres.

Ce principe est celui des artistes entr'eux dans la consommation intérieure ; il devient celui de l'état dans la consommation extérieure. Car ici le législateur est dépouillé de son caractere, il n'est plus que négociant. Il peut à son gré guider ses manufacturiers ; il peut leur donner des loix : mais s'il veut vendre ses ouvrages au-dehors, il faut que ses conseils & ses loix soient conformes aux goûts & aux caprices du consommateur indépendant.

Ces goûts changent avec les climats, les usages, la richesse des pays où l'on vend : ainsi c'est dans chacun qu'il faut le consulter. Ces vérités claires par elles-mêmes of-

frent plusieurs conséquences importantes.

1°. Une même étoffe doit être plus ou moins forte de matiere, suivant le climat du pays où elle est envoyée, suivant l'œconomie des habitans, suivant l'usage auquel elle est destinée. Le demandeur intelligent a coutume de le prescrire ; & un vendeur habile ne doit pas faire son expédition sans en être bien informé, de peur que la marchandise ne reste pour son compte, ou que l'on ne cesse de s'adresser à lui.

2°. Ce n'est pas toujours perfectionner une manufacture que d'en vendre les ouvrages plus cher, fussent-ils plus fins ou plus durables ; parce qu'il n'est pas sûr que ceux qui les consommoient à un prix aient la faculté ou la volonté de les acheter à un plus haut prix.

3°. Dans chaque pays, il eſt différentes claſſes de peuple & de facultés : pour les ſéduire & les contenter, il convient de leur offrir dans chaque eſpece particuliere des aſſortimens proportionnés aux différentes facultés. Outre cet avantage général, les aſſortimens dans chaque eſpece particuliere en ont un dans l'opération du commerce. Les négocians du pays de la conſommation achettent par préférence ce qui convient le mieux au goût du pays, & ce qui leur procure plus de bénéfice. Or ces aſſortimens de divers prix dans une même étoffe, ſont très-propres à leur faciliter un gain raiſonnable ; & ce motif ſeul eſt capable de les déterminer à enaccréditer l'uſage.

4°. Une étoffe de la qualité la plus inférieure, pourra être appellée

parfaite dans son genre, comme celle de la qualité la plus supérieure, si toutes deux valent également leur prix.

5°. La perfection des ouvrages ou du travail doit être bien distinguée de la perfection générale des manufactures dans un état. Celle-ci consiste indubitablement à s'attirer la préférence de toutes les classes de consommateurs.

Deux moyens conduisent un état à la perfection générale des manufactures. La plus grande variété possible dans les genres d'ouvrages ; & un grand nombre de factories dans les pays étrangers.

D'après les premiers principes que nous avons posés, il est évident que la variété des genres d'ouvrages multiplie les desirs des autres nations. Parmi les inventions nou-

velles que produira l'activité des artistes, il s'en trouvera dont le regne sera court : ils y sont seuls intéressés. Il y aura toujours eu des matieres employées, des hommes occupés, des salaires distribués. Le législateur n'est le tuteur que de la grande famille ; & s'il entre quelquefois dans les détails particuliers, il ne le fait utilement, qu'autant qu'il protege ou favorise particulierement les établissemens qui lui paroissent toucher de plus près l'intérêt général.

Les factories dans les pays étrangers sont la voye la plus sûre d'y multiplier ses ventes, par un enchaînement naturel, & par une connoissance plus précise des divers goûts des consommateurs. Ces sortes d'établissemens rendent des services si importans au commerce d'une nation, qu'ils ne sçauroient être

trop encouragés, ni trop fréquens.

Outre les regles particulieres qu'impose le goût des consommateurs de chaque pays, il est des regles générales propres à faciliter également dans tous les pays la consommation des ouvrages; ces regles sont aussi applicables à la consommation intérieure.

Ce qui flate l'œil de l'acheteur étant toujours le plus propre à le séduire, il est nécessaire de s'appliquer particulierement à trouver les moyens de perfectionner les formes & l'apprêt des ouvrages.

La bonne foi d'une nation est évidemment intéressée à ce que l'acheteur soit à l'abri des surprises que l'œil ne peut découvrir; cette sûreté facilite les consommations. C'est pourquoi l'on ne sçauroit veiller avec trop d'exactitude & de rigueur

à ce que les plombs & les marques ne désignent rien que ce qui existe réellement. A l'égard des défauts visibles, ils ne peuvent jamais être taxés de surprises : l'acheteur doit s'y connoître ; & le législateur auroit trop d'affaires, s'il étoit obligé de conduire chacun par la main dans ses emplettes. Ces idées platoniciennes, dans la police générale des états, ont tenu long-tems les arts captifs dans la gêne & l'abaissement.

Le bon marché tente par-tout l'acheteur; ainsi c'est un des avantages qu'il est important de procurer aux manufactures.

Ces mots de *bon marché* ou de *cherté* d'une marchandise, ont une application relative à son genre, à sa qualité, à sa plus belle fabrication; souvent aussi ils ne signifient

que la plus grande ou la moindre valeur des chofes, abftraction faite de toute comparaifon. Pour lever toute incertitude, nous entendons ici en général, par ces mots, le plus haut ou le moindre prix d'une denrée comparée à une autre de même genre, de même qualité, de même perfection de travail. Nous ajouterons cependant, que s'il eft impoffible tout à la fois de donner une marchandife auffi bien travaillée, d'une qualité auffi folide ou auffi fine, & à plus bas prix que les autres ; il eft plus fûr de fe déterminer pour le bas prix par préférence : les raifons en font fenfibles. 1°. C'eft l'œil de l'ouvrage & fa moindre valeur qui forment la connoiffance générale des acheteurs, & qui décident leur préférence. 2°. L'achat d'une marchandife fine, folide & finie eft, pour

pour ainsi dire, une œconomie de gens riches : dès-lors très-peu (relativement à la multitude des consommateurs) sont en état de se la procurer. L'avantage d'une société est évidemment de vendre au plus grand nombre : plus de matieres sont employées ; plus d'hommes sont occupés par le travail industrieux, par les voitures, & la navigation. 3°. Par le plus bas prix le luxe des acheteurs est provoqué. La femme de l'artisan n'achettera point de ras de Sicile à 10 livres l'aune ; elle se détermine au prix de 7 livres : la qualité lui est à peu près indifférente ; elle se contente d'être habillée d'une maniere aussi éclatante qu'une femme de plus haut étage ou plus riche.

Plusieurs choses contribuent au bon marché des ouvrages ; l'abon-

dance des matieres premieres, la concurrence des ouvriers, le bon marché de la main-d'œuvre, la modicité des frais de transport.

Tout ce que nous avons vû dans le chapitre troisieme contribuer aux progrès de l'agriculture, produit l'abondance des matieres premieres. De leur abondance en résulte le bon marché; du bon marché, le progrès des manufactures; & dès-lors le plus grand usage des productions de la terre.

C'est une chose remarquable que de voir toutes les branches d'occupation parmi les hommes dans une dépendance réciproque les unes des autres, & se mouvoir par l'activité des mêmes principes. Preuve évidente de l'excellence de ces principes, & du lien intime qui attache la conservation de chaque classe du

peuple à la conservation des autres classes !

De cette observation on peut conclure que ce n'est pas favoriser réellement les manufactures que de prohiber l'exportation des matieres premieres ; à moins que ces matieres ne soient uniques, & que leur culture n'ait pas ailleurs des propriétés qui en rendent la continuation nécessaire. Tel est le cas de la défense de sortir des laines en Angleterre. Jusqu'à présent ces laines ont passé pour être d'une qualité unique, quoique ce préjugé n'ait de fondement que l'indolence ou l'ignorance des cultivateurs dans les autres pays ; mais enfin elles sont encore réputées uniques. La nourriture des moutons a été reconnue comme un des principes des plus sûrs de la fécondité des terres ; & dans ce pays

toutes les classes du peuple font beaucoup d'usage de la viande : ainsi malgré la moindre valeur des laines, le cultivateur a intérêt d'avoir des moutons. Malgré cet intérêt cependant il est de notoriété publique que cette prohibition a considérablement diminué le nombre des troupeaux.

Tel a toujours été & sera toujours l'effet d'une semblable police. Si elle s'étend sur des productions qui ne soient pas uniques, ou qu'un autre intérêt n'engage pas à cultiver, comme des chanvres, des soies, &c. la diminution de la culture & des récoltes sera encore plus frappante : les manufactures languiront donc par les moyens mêmes qu'on aura employés pour les favoriser.

Je crois avoir démontré dans le chapitre précédent, que l'agricul-

ture ne peut être floriſſante que lorſqu'elle ſera enviſagée comme objet de commerce. Si cette maxime eſt vraie à l'égard des grains, elle l'eſt dès-lors pour les autres productions naturelles : & ſi les matieres premieres ſont l'aliment des manufactures, comme les grains ſont l'aliment des hommes, il conviendra d'uſer des mêmes moyens pour mettre d'accord la ſubſiſtance du cultivateur avec la ſubſiſtance du manufacturier. Si d'après les prix communs depuis un nombre d'années, on en fixoit un au-deſſous duquel l'exportation ſeroit permiſe, nos manufacturiers ſe trouveroient toujours approviſionnés à bon marché; ils le ſeroient toujours à meilleur prix que les étrangers obligés de payer des frais de tranſport, de commiſſion & autres. On y peut même

ajouter, ſi l'on veut, un droit léger à la ſortie, pourvû que ces étrangers ayent toujours intérêt d'acheter nos matieres par préférence, & dès-lors d'enrichir nos laboureurs. Il ne s'agiroit que de connoître les prix communs de ces mêmes matieres dans les autres pays qui les fourniſſent en concurrence, les frais qu'elles ont à faire, & les autres convenances du Commerce, afin de les comparer aux mêmes circonſtances chez nous. Le produit de cette comparaiſon ſera le point juſte ſur lequel il conviendra de regler le droit de ſortie ou de le retrancher. C'eſt le profit qui anime la culture, & toutes les diverſes claſſes des occupations des hommes ; ſi quelqu'une eſt privée de ce motif, elle s'anéantit. Il n'en eſt point qui ne ſe reſſente d'un pareil vuide ;

d'une maniere plus ou moins lente, mais l'effet est certain ; & il porte rapidement sur toutes à la fois, lorsque c'est l'agriculture qui souffre ou qui gagne moins. Ainsi dans le cas où l'on établit ces prix communs, pour permettre l'extraction des matieres premieres, il est indispensable de les hausser, à mesure que les frais de la culture augmentent, ou que les profits des autres professions s'accroissent par l'augmentation des richesses de convention.

Si les prohibitions, dont nous parlons, ont quelquefois réussi, on n'en doit rien conclure contre le principe que j'avance, à moins qu'on n'ait bien distingué les especes & les circonstances ; & je suis convaincu qu'elles se trouveront toujours rentrer dans le principe proposé. Les peilles ou drapeaux, par

exemple, dont on fait le papier & les cartons, ne doivent fortir fous aucun prétexte, parce qu'il eft fûr que l'on n'en confommera pas moins de toile. Plus notre peuple fera en état de confommer du linge & de le renouveller fouvent, plus nos papeteries feront en état de travailler & de fabriquer de bon papier. Ayant plus d'hommes qu'aucun autre état voifin, la concurrence des matieres & des ouvrages fera plus grande qu'ailleurs ; dès-lors notre papier fera à meilleur marché, par la même raifon nous imprimerons à meilleur compte, & deux branches très-importantes de manufactures fe maintiendront dans un état de fupériorité.

Toute terre ne produit pas tout, ainfi il eft des matieres que les manufactures font forcées de tirer de l'étranger. Si

Si leur entrée eſt ſujette dans un pays à des droits plus forts que dans un autre pays, il eſt évident que, toutes choſes égales d'ailleurs, les ouvrages ſeront plus chers dans le premier de l'excédent des droits. Auſſi les nations intelligentes affranchiſſent-elles l'entrée des matieres premieres.

Dans deux cas cependant il eſt prudent d'impoſer des droits ſur l'entrée des matieres premieres étrangeres. 1°. Lorſque l'on peut eſpérer de les recueillir de ſon propre fond en quantité ſuffiſante, & qu'elles n'ont beſoin que d'un peu de faveur dans les prix pour en encourager la culture; la proportion du droit doit alors ſe régler ſur le beſoin des manufactures, & ſur l'encouragement qui manque à la culture.

2°. Lorſqu'une matiere premiere

entre avec quelque forme qui auroit pû lui être donnée aussi bien par la nation qui l'achete, il n'est pas juste qu'elle entre aussi franche que si elle n'étoit point du tout ouvragée.

Ces remarques sont une suite immédiate de nos principes : les manufactures doivent donner aux terres d'un état la plus grande valeur possible, & à ses hommes la plus grande abondance possible de travail.

Quelques peuples ont imposé des droits assez forts à la réexportation de ces matieres premieres étrangeres, mais il semble que c'est véritablement priver les manufactures d'une concurrence plus utile, en faveur d'une moindre qu'on leur épargne. C'est leur faire un sacrifice apparent aux dépens de la navigation, & dont elles supportent réel-

lement la perte : je m'explique.

Lorſqu'une nation a le bonheur de ſe procurer à meilleur marché que les autres les matieres étrangeres, au point qu'il eſt avantageux à ces nations rivales de les acheter chez elle ; il eſt évident que non-ſeulement les manufactures nationales ſeront approviſionnées, mais encore qu'à la faveur d'une plus grande concurrence de la denrée, le prix en ſera plus modéré. Car dans ce cas la concurrence des acheteurs eſt rarement auſſi grande que celle des vendeurs, toujours animés de plus en plus par leurs profits. Nous avons déja obſervé qu'un peuple qui achete chez un autre les matieres premieres ; doit, toutes choſes égales d'ailleurs, faire des ouvrages plus chers. Enfin ſi cette nation qui ſe procure les matieres premieres aſſez à bon

marché pour les revendre à d'autres, vient à éprouver des difficultés dans ce commerce, il eſt clair que ſes navigateurs n'en apporteront plus que la quantité néceſſaire à la conſommation. La concurrence de ces matieres diminuant, le prix en doit augmenter ; il y aura moins de vaiſſeaux employés, le prix du fret renchérira dès-lors, & c'eſt la marchandiſe qui le paye. Ce n'eſt pas encore là tout le déſavantage : il peut arriver que la ſomme des échanges n'étant plus la même, les propriétaires des matieres premieres diminuent la conſommation qu'ils faiſoient des ouvrages, en faveur de leurs ventes conſidérables.

Cependant les navigateurs des autres nations ſeront forcés d'aller acheter ces matieres à droiture, & de tenter d'introduire leurs ouvrages

en échange. Le fret se partageant alors entre les denrées importées & exportées, elles s'acheteront & se vendront réciproquement à meilleur marché.

Par une seule opération, on aura donc perdu une branche utile de commerce & de navigation; les manufactures éprouveront le désavantage d'un surhaussement de prix dans les matieres premieres, & celui d'une concurrence nouvelle à la vente. Nous avons prouvé au chapitre II. combien la concurrence des artistes est indispensable au bon marché des ouvrages. Cette concurrence s'établira d'abord par les progrès de la consommation intérieure, par la concurrence des matieres premieres, enfin par l'abondance des consommations extérieures. Réciproquement on peut dire que toutes ces

choses augmenteront ensuite par la concurrence des ouvriers.

Mais cette concurrence des artistes n'existera point, si leur état n'est heureux en raison des peines qu'ils prenent. Dès-lors l'industrie doit être en sureté, c'est-à-dire que son produit entier doit appartenir à celui qui la possede ; à la portion près dont les besoins de sa subsistance & l'amour des commodités le porteront à se désaisir. Comme un bien que l'on possede à l'insçu des autres, cesse d'en être un dans l'opinion commune des hommes, la dépense superflue des artistes sera toujours en raison de leur aisance & leur sureté. D'un autre côté ce que les besoins de la subsistance peuvent coûter, n'est pas tant regardé par les artistes comme une diminution du produit de leur industrie, que com-

me un moyen indiſpenſable d'exercer cette induſtrie. Ainſi ſur ces deux objets, une finance bien entendue dédommage avec uſure la patrie de la retenue de ſes demandes, & de ſa complaiſance à ménager l'opinion des ſujets par des tempéramens ſi doux.

Cet état ne pourroit point être appellé heureux ni ſûr, ſi celui qui l'embraſſe étoit gêné ou borné dans ſes profits, lorſqu'ils n'ont rien de contraire à la foi publique. Comme un laboureur ſeroit découragé, s'il étoit forcé de ſemer en lin un champ qui lui produiroit davantage en houblon.

La concurrence des artiſtes s'établiroit mal, s'il en coûtoit beaucoup d'argent pour avoir la permiſſion de s'adonner au travail induſtrieux, parce que la plûpart de ceux qui

choisissent ce genre d'occupation, sont pauvres. Ainsi plus les frais de réception & d'apprentissage seront modérés, plus de gens travailleront.

Par la même raison de pauvreté, on doit conclure que peu d'hommes s'adonneroient au travail industrieux si l'on ne pouvoit entrer en apprentissage que dans un âge avancé. Des parens pauvres craindroient d'avoir des enfans dont la garde seroit si longue & si dispendieuse : s'ils en avoient, ces enfans persécutés par la misere, choisiroient des moyens de vivre plus faciles. Par malheur toutes les inutilités sont de ce genre, & le nombre en est effrayant. Peut-être même ces enfans ainsi abandonnés se porteront à mandier. Je ne parle point de la ressource de la terre, parce qu'elle fournit bien des

hommes à tous les autres genres d'occupation, mais on ne voit jamais aucune autre claſſe lui en rendre : expérience funeſte & digne des plus ſérieuſes attentions.

Enfin les hommes dont nous parlons ne fuſſent-ils point perdus pour le travail induſtrieux, il eſt certain du moins qu'ils auront perdu un tems précieux : car c'eſt au ſortir de l'enfance ſeulement qu'on peut inculquer aux hommes ce goût véritable pour le travail, qui leur tient lieu de plaiſirs pendant tout le reſte de leur vie.

C'eſt encore borner la concurrence des ouvriers, que de tolérer ces réglemens particuliers de communautés, qui limitent le nombre des apprentifs que chaque maître peut faire. Il ſeroit au contraire très-utile d'obliger chaque maître de faire un

nombre fixe d'apprentifs dans un nombre d'années limité, ou de payer une somme qui seroit distribuée en gratifications à ceux qui auroient excédé le nombre des apprentifs de loi. Mais ce seroit abuser du principe de la concurrence que de supprimer les apprentissages comme onéreux : ils sont encore plus utiles pour deux raisons.

Premierement, le genre d'occupation des artistes est plus doux que celui des laboureurs ; & pour établir l'équilibre entr'eux, il convient qu'il soit plus facile de se procurer une subsistance par le travail de la terre.

Secondement, il est intéressant pour l'état que ses artistes soient habiles. Non pas que le législateur doive entrer dans les détails œconomiques de chaque famille, mais par-

ce que la réputation de ses artistes est nécessaire à l'agrandissement de son commerce ; parce que si ses artistes ne sont pas savans, il ne seront pas en état de tenter le goût des consommateurs par de nouvelles inventions, d'imiter celles des étrangers, enfin de se conformer aux divers caprices des consommateurs. L'ouvrier qui s'éloigne de ce goût cesse de vendre ; il est puni sans doute : mais s'il n'est pas assez habile pour se réformer & pour suivre les conseils qu'on lui donne, voilà une famille sans travail ; l'état partage sa punition. Si l'ouvrier possede son art, toute négligence dans son travail sera punie, ou par la cessation de la vente, ou par le retranchement de ses profits ; mais la société n'en recevra aucun dommage sensible, parce qu'il réparera ses fautes.

Les apprentiſſages ne ſont donc pas auſſi onéreux, qu'ils ſont utiles & néceſſaires : l'abus ſeroit dans l'excès de leur durée, & dans la maniere dont ils ſeroient remplis. Quoique les ſept années qu'on exige en Angleterre paroiſſent un traitement rigoureux, ce n'eſt peut-être point trop dans les arts un peu compliqués. Si c'eſt en laine, par exemple, qu'un homme veut travailler, il doit connoître d'abord à fond les qualités, leurs propriétés, & leur effet : ce n'eſt qu'à force d'en manier qu'il y parviendra, aidé d'ailleurs des inſtructions de ſon maître. Il commencera par travailler à l'eſſuinage des laines, à les battre ; de-là il paſſera à la maniere de les carder ou de les peigner. Cette étude qui ſera longue, perfectionnera ſa connoiſſance dans les qualités & les propriétés de la

matiere. Elle le conduira promptement à la connoissance des filatures dont l'assortissement deviendra un nouvel objet de son application. Cette science est le vrai principe des bonnes fabrications & de leur profit. Pendant tout ce tems l'apprentif aura pris connoissance des divers instrumens qui sont nécessaires à la préparation des matieres, des métiers & des diverses parties qui les composent ; il en comprendra le jeu, la perfection ou les défauts. Sans ces études préliminaires qui sont plus ou moins rapides, en raison de leur difficulté & de l'intelligence du sujet, jamais ouvrier ne saura monter son métier de la maniere la plus avantageuse, tirer parti de sa matiere, guider les ouvriers qui la préparent, ni à plus forte raison essayer une route nouvelle.

Un ouvrier ainſi inſtruit ne ſera pas long-tems à connoître ſes marches, ſa navette, les fineſſes de ſon art. Mais alors il eſt juſte qu'il travaille quelque tems pour le profit du maître qui l'a élevé & nourri; qu'il le dédommage du tems perdu à le former, & du dégât que ſa mal-adreſſe ou ſon ignorance auront cauſé dans l'emploi des matieres.

Tel a été l'objet de l'inſtitution des apprentiſſages; on n'en peut douter, dès qu'on réfléchit à la coutume preſcrite par leurs réglemens, de faire des queſtions en public aux apprentifs, & d'exiger d'eux une épreuve. L'abus des apprentiſſages eſt que réellement l'objet n'en eſt pas rempli. Dans les manufactures l'uſage des examens s'eſt aboli: les maîtres, juges & parties, ont commencé par y ſouſtraire leurs enfans, comme ſi

le fils d'un habile homme étoit lui-même censé tel de plein droit. Ensuite l'esprit de cupidité & de rapine, qui est le seul esprit public des communautés, a fait négliger la regle vis-à-vis des autres apprentifs en faveur du droit de réception. Ces regles étoient très-sages cependant, puisque c'étoit le seul moyen d'exciter l'émulation si nécessaire parmi les ouvriers: car il est constant dans toutes les professions connues, qu'elle est le fruit de l'habileté; & que si l'on est habile, on n'est point jaloux de son ouvrage. C'est ce qui caractérise particulierement l'ouvrier Anglois; & l'on n'en doit point être surpris lorsqu'on voit dans leurs auteurs qu'il y a beaucoup d'ouvriers en état de dessiner un portrait très-ressemblant sur une étoffe de laine.

Ils ne doivent cette ſcience qu'aux apprentiſſages bien faits. Comment pourroient-ils, avec un art ordinaire varier à l'infini le goût des plus petites étoffes de laine ?

Rien n'eſt d'une exécution ſi facile que le rétabliſſement de l'ancienne loi ; d'obliger les apprentifs de préſenter en public un ouvrage de leur façon, en affirmant qu'ils en ſont ſeuls les artiſtes ; de les faire interroger de tems en tems par les inſpecteurs ſur les points difficiles de tout ce qu'ils doivent ſavoir. Le renvoi des ignorans aux dépens des maîtres, & une réprimande publique à ces maîtres, établiroient entr'eux un point d'honneur pour l'éducation des apprentifs.

L'abus de toutes ces choſes eſt dans l'extrême complaiſance & dans

l'extrême rigueur. Mais il faudroit des exemples un peu plus séveres au commencement, & de tems en tems faire parler la loi ; obfervant toujours qu'elle feule doit parler.

Les fept années après tout ne font pas fi onéreufes qu'elles le paroiffent d'abord. L'apprentif eft nourri pendant tout ce tems ; fa famille en eft déchargée fans qu'il lui en coûte autre chofe que l'habillement, & une fomme modique, une fois payée, qu'elle donne au maître. Un enfant qui entre à dix ans en apprentiffage, fe trouve à dix-fept en état de foulager fes parens, & de vivre commodément.

Il eft cependant un cas d'exception ; c'eft dans les manufactures qui n'exigent que des bras, fans génie & fans art. Une partie de l'aifance

des paysans du Languedoc consiste dans la fabrication de certaines especes de draps, à laquelle ils employent le tems que le travail de la terre n'exige point. On leur donne des chaînes toutes montées, & ils n'ont besoin que de routine. C'est à peu près la même chose dans plusieurs cantons de la Bretagne & des provinces voisines, où le laboureur est aussi fabriquant de grosses toiles. La facilité de ces fabrications entraîne avec elle une grande concurrence de travailleurs; ainsi le profit en est si borné, que l'on ne doit point craindre l'abandon de la culture. Il seroit sans doute très-dangereux que l'art des fabrications un peu adroites ou embarrassantes pénétrât chez les laboureurs, parce qu'elles sont trop lucratives : mais il faut bien distin-

guer le genre composé de ces autres especes simples. Celles-ci sont utiles aux laboureurs & à l'état, qui peut toujours en arrêter l'usage excessif ou l'abus par divers moyens.

Les différences qui se trouvent entre les divers arts pour la difficulté, & entre les apprentifs pour l'intelligence, peuvent facilement se concilier par une regle générale. Que dans chaque art la maîtrise ne puisse être refusée à tout homme en état de fournir une épreuve ; tous les objets que le legislateur peut se proposer seront remplis. Cependant afin que les maîtres ne puissent se plaindre que les apprentissages leur sont onéreux ; on pourroit leur permettre de convenir avec les apprentifs d'un terme modéré, pendant lequel ceux-ci seroient obligés de travailler pour eux.

après la réception de leur épreuve ; ſous la condition néanmoins d'évaluer ce tems, qu'il ſeroit libre à l'apprentif de payer en argent par forme d'indemnité.

La vérité fuit également les extrêmes ; pour arriver juſqu'à elle il n'eſt qu'une voie ſûre : c'eſt de partir toujours d'un principe aſſûré, & de développer l'enchaînement de ſes conſéquences. Cette opération donne indiſpenſablement la ſolution de toutes les difficultés, & facilite la découverte des moyens qu'il convient d'employer. Les faits ſont inſtructifs ſans doute, mais ce n'eſt qu'autant qu'on procede à leur examen de la maniere que je le propoſe. Je ne crois donc pas qu'il ſoit convenable d'oppoſer à des raiſons évidentes, l'exemple de la Hollande où

il n'y a ni apprentiſſages ni maîtriſes.

En Hollande la quantité des conſommations excede tellement la quantité des productions de la terre, que l'agriculture y eſt une des occupations les plus lucratives. Ainſi l'équilibre ſubſiſtant naturellement dans cette république entre les cultivateurs & les manufacturiers, elle n'a point eu de précautions à prendre à ce ſujet ; elle n'a point eu de raiſons d'inviter les particuliers à entrer dans une claſſe plûtôt que dans l'autre.

Les manufactures n'ont point été appellées en Hollande, elles n'y ſont point nées, mais elles s'y ſont réfugiées de tous les pays où les ouvriers ont été troublés dans leur liberté, leur fortune, ou leur con-

ſcience. Ces ouvriers ne pouvoient être ſoumis à un apprentiſſage dans un art qu'ils apportoient, comme il ſeroit ridicule d'en exiger un d'ouvriers Anglois qui nous apporteroient la fabrique des moires ou les calandres.

Les manufacturiers reçus en Hollande, ont formé naturellement pour apprentifs leurs enfans, leurs parens, leurs amis, leurs compatriotes fugitifs; l'agrandiſſement de leur commerce a peut-être exigé qu'ils en élevaſſent d'autres; tous ont continué à travailler comme on leur avoit enſeigné de le faire, ou bien ils ont perfectionné leur art. Il n'étoit pas ſi intéreſſant pour l'état d'avoir des artiſtes renommés & ſavans, que d'acquérir de nouveaux hommes qui mettoient dans ſon com-

merce des valeurs qui étoient auparavant dans le commerce des états voisins : telle est encore & sera toujours sa politique & son intérêt.

Les Hollandois à la vérité ont donné une grande preuve de sagesse, en ne souffrant point chez eux l'établissement des monopoles ; c'est-à-dire de ces reglemens d'ouvriers qui limitent entr'eux le nombre des hommes qui s'adonneront à une profession, & même la quantité des ouvrages. Mais une maîtrise qui ne peut être refusée à tout homme capable de travailler, n'a point les inconvéniens de ces monopoles ; & il peut être intéressant pour l'ordre public de connoître ceux qui ont embrassé chaque genre d'occupation.

Il est clair que la concurrence si essentielle des ouvriers est incom-

patible avec les priviléges exclusifs dont nous parlerons dans un moment. Elle l'est également avec les franchises accordées par préférence à certaines villes, soit sur les droits que payent les matieres premieres, soit pour la fabrication de certains ouvrages. Si une fois l'on accorde qu'il est utile à un état d'avoir des manufactures, il sera conséquent de les multiplier dans le plus grand nombre d'endroits qu'il sera possible ; afin d'établir l'équilibre indispensable & naturel entre les enfans d'un même pere. L'état gagne toujours à multiplier les concurrences, parce que ses ventes extérieures s'accroissent, ainsi que les moyens de subsister commodément pour les sujets.

La concurrence des capitaux dans le

le commerce, effet naturel du crédit public, & le bas intérêt de l'argent, ſont deux des plus ſûrs moyens de ſe procurer la concurrence des artiſtes. Mais l'un & l'autre objets méritent d'être traités ſéparément.

Le bon marché de la main d'œuvre, eſt autant l'effet de la concurrence des ouvriers, que du bas prix des denrées de premiere néceſſité pour la ſubſiſtance : car la concurrence diminue les profits, ou améliore les ouvrages pour conſerver le profit qu'ils donnoient. Il eſt évident cependant que ce bas prix y contribue beaucoup. Cette vérité n'implique point contradiction, avec le principe que nous avons avancé plus haut ; en diſant que les droits ſur les conſommations ſont le ſeul impôt favorable à l'induſtrie. Il ne s'agit que de s'aſtreindre ſcrupuleuſement

à deux regles générales & sûres en établissant ces taxes. La premiere est d'augmenter toujours le droit à mesure que la denrée est d'une nécessité moins absolue : la seconde, de proportionner en chaque lieu la valeur du droit sur les denrées de premiere nécessité, avec le prix du salaire le plus bas; car, de cette façon, en calculant les jours de travail, on peut voir d'un coup-d'œil le profit net de l'ouvrier. Quelque foible que soit l'impôt en lui-même, l'abondance des consommations formera un total immense sur la généralité du peuple. *

* Puisque l'occasion s'en présente, je pense qu'il n'est point inutile de lever les doutes qu'ont pû faire naitre sur cette matiere, les objections qu'on trouve dans un livre nouveau intitulé, *Remarques sur les avantages & les désavantages de la France & de la Grande-Bretagne dans le Commerce*, *pag. 388*. L'auteur de cet excellent ouvra-

Pour jouir du bon marché de la subsistance, les manufactures ont encore besoin de la concurrence des

ge annonce que son dessein est uniquement de faire sentir le danger qu'il y a d'abuser de cette espece de taxe. Cependant aux yeux de ceux qui perdent cet avertissement de vûe, la suite & la tournure de son raisonnement semblent plûtôt tendre à blâmer les droits sur les consommations qu'à balancer leurs avantages & leurs inconvéniens d'une maniere impartiale.

Avant d'entrer dans l'examen des objections, il est bon détablir quelques principes évidents qui y serviront en partie de réponse ; & je renvoie pour le détail à la *pag. 36. & suiv.* d'un petit ouvrage intitulé, *Considérations sur les Finances d'Espagne.*

1°. Les impôts sont nécessaires ; 2°. les meilleurs sont ceux que le peuple paye plus facilement ; 3°. chaque homme, comme enfant de la république, lui doit un secours égal ; 4°. chaque sujet doit contribuer au maintien de la société à proportion du plus grand intérêt qu'il y porte, à raison de sa richesse ; 5°. il ne peut y avoir que trois especes d'impôts ; sur les terres, sur les personnes, & sur les consommations ; 6°. plus un impôt est arbitraire, plus il est vicieux ; 7°. tout excès dans un impôt le détruit quelle que soit sa nature.

cultivateurs, des terres cultivées; & réciproquement l'une & l'autre concurrence s'animera par celle des

Premiere objection. *La taxe sur les consommations est injuste & inégale en ce que pour la portion des choses absolument nécessaires à la vie, le riche & le pauvre payent la même somme.*

Cela seroit vrai si l'impôt étoit unique, & s'étendoit sur les seules consommations nécessaires; mais cela ne prouve rien contre l'imposition en elle-même d'après le troisieme & le quatrieme principe. L'auteur des *Remarques* soutient cette difficulté par une réflexion sur le partage de la population *en deux parts à-peu-près égales, dont l'une travaille & l'autre possede les richesses.* Ce partage n'est égal à beaucoup près en aucun pays connu; j'ose même avancer que s'il l'étoit dans une société tout le monde y seroit riche, & que la main-d'œuvre y seroit exorbitamment chere, relativement à la masse d'argent. Car l'argent des riches qui circuleroit dans l'état passeroit nécessairement aux travailleurs qui fourniroient à leurs besoins; & pour que l'argent retournât des ouvriers aux propriétaires des terres, il faudroit que les frais de la subsistance des ouvriers fussent considérables. Dans cette société il n'y auroit point de rentiers; car l'argent seroit partagé entre

artistes enrichis. Mais il faut bien distinguer le bon marché des denrées de leur avilissement qui entraî-
tous ceux qui auroient des denrées à vendre, la circulation seroit naturelle. Voyez *le chap. IX.* En attendant chacun sait que le peuple industrieux est plus à son aise dans un pays, à mesure que les fortunes y sont plus également réparties.

Seconde objection. *Si le produit considérable de ces textes n'étoit pas beaucoup réduit par la dépense de la régie & de la perception, pourquoi les avoir tant multipliées sur les mêmes objets ?* Ce reproche contient deux parties : je renvoie à la *pag. 54.* du petit ouvrage que j'ai déja cité, pour ce qui regarde la dépense de la perception. Quant à la multiplication du droit, ce n'est pas le vice de l'impôt qui en est la source, mais son abus. Les états, comme les particuliers, se ruinent lorsqu'ils entreprennent au-delà de leurs forces : l'Angleterre & l'Espagne avant elle, sont tombées dans cette faute qui entraîne toujours un excès d'impôts sur les peuples.

Troisieme objection. *Les taxes de consommation renchérissant nécessairement le prix des marchandises, les achats des étrangers doivent diminuer.* Le principe est certain, mais les impôts quelconques, poussés à l'excès, auront le même effet. La facilité d'abuser

ne l'abandon de la culture, & nuit dès-lors aux manufactures.

De la néceffité de maintenir la

de celui-ci eft grande ; j'en conviens, & je l'ai remarqué dans l'ouvrage déja cité, *pag. 63.* mais auffi il n'eft point de taxes dont on puiffe mieux connoître les bornes précifes.

L'auteur des *Remarques* appuie fes objections par les calculs du chevalier Deker, qui, dit-on, *prenant Locke & Davenant pour guides, a prouvé que ces fortes de droits font plus que doublés par l'accroiffement qu'ils prennent à être payés & repayés par toutes les mains dans lefquelles la marchandife paffe avant d'arriver au confommateur.*

J'admets avec refpect pour garands d'une opinion les deux guides de M. Deker, lorfqu'il faifira bien leur efprit ; & principalement M. Davenant dont les ouvrages œconomiques ne peuvent être trop médités par les hommes d'état. Mais ce même écrivain préfere les taxes fur les confommations, aux taxes perfonnelles & arbitraires, les feules cependant qui puiffent leur être fubftituées vis-à-vis de l'induftrie. En effet le doublement des droits aura lieu également dans cette derniere efpece d'impôt : car fi le berger paye 3 liv. de taille, ces 3 liv. font comprifes dans fon falaire ; le prix de la laine & du mouton payent

subsistance à des prix modérés, on doit conclure que les manufactures ne sont jamais placées avantageuse-

non-seulement ce salaire, mais encore une partie de la taille du fermier ; le cardeur ou le peigneur de laine comprend dans sa façon le prix de sa subsistance déja renchérie par la taille du laboureur & du berger, & la taille qu'il a lui-même à payer, & ainsi de suite jusqu'au consommateur. Le chevalier Deker est plus heureux dans la proposition qu'il fait de taxer les consommations de luxe ; mais la pratique en est ancienne & plus ou moins perfectionnée dans les divers pays. Vouloir que le luxe seul paye toutes les taxes, c'est une chimere ; aussi son tableau adopté par J. Tucker, présente-t-il plûtôt une spéculation morale qu'un projet susceptible d'exécution. Comment taxer chez chaque particulier d'un royaume, comme il le veut, l'usage des chevaux, des diamants, du thé, du caffé, des épagneuls ou gredins, de la porcelaine, &c. ?

Je n'aurois pas donné autant d'étendue à cette note, si l'ouvrage qui l'occasionne ne méritoit par-ailleurs de servir d'autorité en beaucoup de choses : & ceci est moins une contradiction qu'une explication nécessaire à ceux qui voudroient appliquer des faits sans approfondir les principes.

ment dans les capitales ni dans les grandes villes, à moins qu'elles ne ſoient habitées par des manufacturiers uniquement. Outre qu'il eſt impoſſible que les denrées ne ſoient pas cheres dans les lieux où l'on conſomme extraordinairement, il faut remarquer que l'exemple y introduit des beſoins ſuperflus qui deviennent néceſſité dans l'opinion des hommes; l'exemple introduit des diſſipations & des diſtractions du travail beaucoup plus funeſtes que la dépenſe même. Si malgré ces inconvéniens les manufactures réuſſiſſent, il en réſulte toujours un grand vice dans l'état : l'appas des ſalaires plus conſidérables attire les ouvriers des lieux où l'on travailloit à bon marché : le travail induſtrieux eſt englouti dans un petit nombre de villes, au lieu d'établir la circulation dans toutes

les parties de l'état; enfin tous les salaires augmentent jufques dans les campagnes; & fi l'équilibre naturel eft bien entretenu, la valeur des denrées doit hauffer.

Un autre moyen bien intéreffant de fe procurer le bon marché de la main-d'œuvre, c'eft d'encourager & de récompenfer toutes les inventions propres à abréger ou à faciliter le travail des hommes. La fcience & la concurrence des artiftes y conduifent naturellement; & c'eft le dernier période de la perfection des manufactures dans un état.

Ces découvertes ne font point oppofées comme il le femble d'abord à l'objet des manufactures qui eft de donner de l'occupation à un plus grand nombre d'hommes. Avec un peu de réflexion, on voit qu'elles tendent au contraire à ce but, en

multipliant les ouvrages & en grossissant le produit de la balance qui accroît sans cesse les consommations intérieures. Pour appliquer les principes, il convient auparavant de distinguer les circonstances. Si un peuple n'avoit point de commerce extérieur, un état continuel de prohibition feroit sa sûreté ; & il lui seroit avantageux de multiplier les occasions, même du travail superflu, afin de conserver le plus d'hommes qu'il lui seroit possible. Aussi remarque-t-on que le préjugé qui s'oppose aux moyens d'abréger le travail, a duré plus long-tems dans les pays où le Commerce est plus récent, & dans l'esprit des personnes qui ont les idées moins nettes sur cette matiere.

Mais dans un état où plusieurs genres de travail manquent d'hom-

mes, & cela arrive par-tout où il y a une grande variété de travaux; où l'on voit clairement par les ventes que font les étrangers en concurrence, qu'on peut encore ajoûter aux siennes, soit en ruinant leurs manufactures du même genre par le bon marché, soit en substituant ses propres ouvrages à des genres qu'ils possedent & qu'on n'a pas : dans un pareil état, dis-je, on ne doit jamais craindre d'avoir des hommes superflus, si la police est bonne.

Il est vrai que ces sortes de changemens, s'ils sont très-considérables, exigent quelque tempérament dans l'exécution. Il est clair que l'ouvrier en sera effrayé s'ils lui sont annoncés, parce que son métier n'est pas de calculer : il sera même impossible de ne pas excuser ses crain-

tes en faveur de ſon ignorance & de l'intérêt ſenſible qui l'anime. C'eſt ſur ceux qu'un ſordide intérêt porteroit à fomenter ces craintes que devroit retomber le blâme & la punition : car il faut toujours ſe ſouvenir que la concurrence ſi favorable au commerce de l'état diminue les profits du commerçant.

Mais il eſt indifférent à cet état que telle manufacture ſoit dans telle ville, ou à dix lieux plus loin, dans un hameau qui deviendra ville à ſon tour. Là ſe font les expériences tranquillement avec un petit nombre d'ouvriers choiſis; l'exemple y en attire d'autres inſenſiblement. Il eſt important d'obſerver que ces ſortes de changemens ſont toujours ſuppoſés faciliter l'art, ſans quoi ils n'exciteroient point tant de clameurs; ainſi la pratique peut

devenir générale, sans que l'ordre des choses ait reçu la moindre atteinte. Une police prévoyante ajoute encore à ces précautions, celle d'avoir des ouvrages tous prêts, ou du moins en attendant une subsistance à offrir aux hommes qui par hasard viendroient à en manquer. Je dis par hasard, parce que ce ne seroit jamais l'effet que d'une fausse terreur ou de l'obstination, lorsque le changement est ainsi préparé de loin & amené par dégrés.

Il ne me semble pas que l'on puisse opposer à l'œconomie du tems ou à la facilité de l'exécution dans les manufactures, un seul raisonnement qui ne pût être également appliqué aux inventions des modes nouvelles, ou des étoffes d'un genre inconnu jusqu'alors, qui font oublier les autres. Ces changemens arrivent

tous les jours cependant sans qu'il en résulte aucun dommage à la société; & personne n'oseroit avancer qu'il est avantageux à un état d'interdire les manufactures nouvelles en faveur du travail du peuple occupé par les anciennes.

Enfin le préjugé dont nous parlons est incompatible avec la conservation du commerce extérieur d'un état : car c'est sur les opérations des étrangers qu'il faut guider les siennes. Supposons même que l'exportation des ouvrages n'en fût pas plus considérable, il en résultera au moins que la consommation intérieure le sera davantage.

Si j'avois quelque doute à proposer contre l'usage des machines employées à la fabrication; ce seroit à l'égard des riches étoffes. Je de-

manderois s'il est possible qu'elles atteignent par un mouvement toujours dur (sans quoi il cesseroit bientôt d'être égal) ce souple, ce moelleux, enfin ce jeu qui en fait l'œil & l'éclat, & que leur donne la main d'un artiste également habile & attentif ? Ces machines ne réussiroient-elles pas mieux sur le fil & la laine que sur la soie ?

Ajoûtons encore un mot pour ne laisser aucun doute sur cette matiere. Il faut bien prendre garde de juger des machines employées dans les manufactures, comme de celles qui pourroient être imaginées pour abréger le travail de la terre.

Les manufactures ne sont jamais qu'un revenu précaire & accidentel dans un état : ce n'est qu'à force d'industrie, de vigilance & de soins qu'on le soustrait à l'ambition de ses

voisins. Si ce riche dépôt passe en leurs mains, les hommes occupés à sa conservation, l'accompagnent dans sa fuite. Le législateur ne peut donc rien faire de plus sage, que d'augmenter les besoins intérieurs, ou la consommation des sujets pour conserver à tous événemens le plus grand nombre possible de manufacturiers. La consommation intérieure ne sera jamais mieux assurée que par l'augmentation de cette classe d'hommes qui fait le fond de la population d'un état, c'est-à-dire, par l'augmentation des cultivateurs. Toute machine qui tendroit à diminuer leur emploi seroit réellement destructive de la force de la société, de la masse des hommes, de la consommation intérieure.

Pour peu même qu'on se rappelle une observation que nous avons déja

déja faite sur la quantité d'hommes, fournie par la terre à tous les autres genres d'occupation, sans qu'aucun y retourne : on concevra que l'usage des machines dans les manufactures est propre à conserver la population des campagnes, & qu'il est entre ces deux objets des différences essentielles à leur nature.

Venons à la quatrieme source du bon marché des ouvrages.

Les frais de transport d'une denrée sont une valeur ajoutée à sa valeur intrinseque; ainsi leur modicité est très - intéressante au bon marché des manufactures, relativement aux peuples qui vendent en concurrence. L'état y parvient en partie par une franchise absolue des ouvrages à leur sortie; par la plus grande concurrence possible des navigateurs; par un bon entretien, ou

par l'amélioration des grands chemins, des canaux, des rivieres navigables ; enfin par tous les encouragemens que peut recevoir l'agriculture, parce que l'abondance des fourrages les tiendra à bon marché, & l'abondance des voitures en accroîtra réciproquement la consommation.

Pour juger de la supériorité des manufactures entre deux nations, il feroit dangereux de perdre de vûe ce principe que le vendeur est dans la dépendance de l'acheteur : d'où il résulte que les démarches d'un peuple commerçant doivent être réglées sur ce qui se pratique, non seulement au pays de la consommation, comme nous l'avons répété plusieurs fois, mais encore chez ses rivaux. Il faut connoître chez ceux-ci, le prix des matieres premieres,

les frais qu'elles font pour se rendre dans les manufactures, le prix des salaires pour les diverses façons qu'elles reçoivent, le prix des denrées de premiere nécessité, & des denrées superflues, l'usage que le peuple est accoutumé de faire des unes ou des autres, leurs méthodes dans l'emploi des matieres; enfin les frais de transport des ouvrages jusqu'au lieu de la consommation.

Ce n'est pas tout encore : la supériorité du bon marché dans les ouvrages entre plusieurs nations dépendra beaucoup des traitemens plus ou moins favorables que chacune aura sû se procurer par ses traités particuliers avec les étrangers. La confection de ces traités exige une profonde combinaison, non seulement de l'intérêt général & réciproque des deux parties contractantes, mais

encore de celui des autres peuples qui ſont en concurrence. Ce n'eſt point aſſez cependant de connoître ces intérêts généraux ; il faut être au fait du détail des opérations particulieres des négocians dans chaque branche, pour prévoir l'uſage que ces négocians pourroient faire de telle ou telle clauſe, en quoi telles ou telles conditions pourroient devenir déſavantageuſes, enfin les révolutions que certaines circonſtances annoncent dans le commerce. On peut dire qu'un bon traité de commerce, indépendamment de l'art de la négociation, eſt un chef-d'œuvre d'habileté. Celui que les Anglois ont fait avec le Portugal en 1703, & avec l'Eſpagne en 1667, ſont des modeles d'une grande perfection.

Ce que nous avons dit juſqu'à préſent des moyens qui peuvent acqué-

rir à une nation la supériorité sur une autre dans le travail industrieux, prouve que les manufactures ne peuvent par elles-mêmes se soutenir dans un état florissant. Elles en sont redevables en partie au concours de plusieurs causes diverses, toujours rassemblées sous les yeux du législateur, dont la sagesse & la vigilance les dirigent d'un mouvement égal vers le même but.

Quels que soient les soins qu'exige la conservation d'une mine aussi riche, c'est à la découvrir, & à la mettre en valeur, que s'éprouvent les grandes difficultés : alors les plus puissans efforts ne le sont jamais trop. Il s'agit d'instruire des hommes grossiers, de donner à leurs mains une habileté que leur esprit ne comprend pas ; & avec de pareils novices, non seulement d'égaler des rivaux

consommés dans leur art, mais encore de séduire les juges auxquels il appartient de décider de la victoire.

Dans les tems de barbarie, sous prétexte de dédommager les entrepreneurs des manufactures nouvelles du risque de leurs avances, de leur assûrer un profit, & de récompenser leur zele, on leur accordoit des privileges exclusifs. C'étoit renoncer en faveur d'un petit nombre d'hommes, à la concurrence des matieres premieres, des ouvriers, des capitaux, enfin à la perfection de l'art, & au bon marché des ouvrages qui ne peuvent être le fruit que de ces concurrences. Souvent les entrepreneurs mêmes languissoient dans les entraves qu'ils avoient prétendu donner au commerce : la mésintelligence, suite or-

dinaire du mauvais ſuccès ou d'une mauvaiſe œconomie, achevoit de ſuſpendre le cours de l'établiſſement. Le privilege demeuroit cependant ; & des ouvriers particuliers aſſez coupables pour avoir dérobé ou imité un art devenu inutile, étoient ſujets aux amendes, aux confiſcations. L'excès étoit bien plus grand, lorſque ces manufactures venoient de l'étranger : car ſi de nouveaux ouvriers, ſouvent plus habiles, attirés par l'eſpérance d'une fortune moins lente ſe préſentoient dans ces circonſtances, ils étoient forcés de porter ailleurs leur travail, leur induſtrie, leur conſommation & leur bonne volonté. La perte d'une ſeule famille entraînoit ſouvent celle de pluſieurs autres, qu'un exemple ſi malheureux retenoit dans leur pays.

De quelque maniere que les choses tournassent, comme il importoit aux entrepreneurs d'obtenir une prolongation, l'art étoit toujours peu avancé à l'expiration du privilege. Quelquefois même si le succès n'avoit pas été heureux faute d'une bonne administration, ceux qui en étoient coupables décrioient l'art pour toujours dans la nation. Il est inutile d'insister sur cette ancienne police dont les inconvéniens sont si peu ignorés aujourd'hui, qu'avec le plus leger intérêt pour le bien de la société, on auroit honte de former de semblables demandes.

Il est peut-être cependant une espece d'exclusif mitigé en fait de manufactures, qui ne priveroit pas un état des avantages de la concurrence. C'est lorsque le privilege est borné à un petit nombre d'années, &

& à une province seulement ou deux au plus, afin de ne pas trop renchérir tout d'un coup, soit les matieres premieres, soit la main d'œuvre. Encore convient-il qu'une pareille faveur soit achetée par l'accroissement de la population & de l'industrie ; c'est-à-dire, que l'entrepreneur soit obligé de faire venir & d'entretenir un nombre fixé d'ouvriers étrangers, & de faire également un nombre fixé d'apprentifs nationaux.

Les expédiens ordinaires pour favoriser l'établissement des manufactures, sont l'achat aux dépens du public & après de bonnes expériences, des secrets pour l'aprêt, les teintures, ou des machines soit nouvelles soit inconnues ; des récompenses proportionnées à l'importance des entreprises nouvelles,

Ces récompenses toujours indispensables sont des prérogatives personnelles à ceux qui dirigent les ouvrages; des avances de fonds, des emplacemens pour éviter les premieres dépenses avant qu'il y ait des profits assûrés ; l'achat des ouvrages à un prix fixe pendant un certain tems, méthode qui n'est pas la moins habile de toutes, & dont on peut tirer grand parti; ou enfin une gratification à la sortie des ouvrages jusqu'à ce qu'ils puissent suporter la concurrence des ouvrages étrangers dans le lieu de la consommation.

Les dépenses pour l'entretien d'habiles ouvriers étrangers dans tous les genres, ne sont pas moins nécessaires à la conservation des manufactures qu'à leur établissement. De petites causes operent toujours

dans ce genre de grands effets : il eſt probable, par exemple, que quelques maîtreſſes fileuſes entretenues dans les campagnes à très-peu de frais, pourroient accroître infiniment les manufactures, en procurant aux femmes & aux filles des cultivateurs une induſtrie qui ne les détourneroit d'aucun travail.

Il n'y a dans un état que la ſeule claſſe des rentiers qui puiſſe regretter ces largeſſes, parce qu'ils ſont les ſeuls qui n'en retirent pas leurs avances avec uſure. Cette remarque ſeule indique aſſez que les états n'ont pas de voie plus ſûre d'améliorer leur fortune.

Ce ſeroit manquer d'une juſte reconnoiſſance envers l'académie d'Amiens, que de ne pas compter au nombre des encouragemens que peuvent recevoir les manufactures

d'un état, le choix du dernier sujet qu'elle a proposé pour la distribution d'un de ses prix. Cet exemple si glorieux pour elle est capable de faire éclore parmi nous les mêmes prodiges qu'ont enfanté chez les Anglois les récompenses distribuées annuellement sans faste par des citoyens généreux dans plusieurs manufactures, aux ouvrages les mieux faits, au filage le plus égal, à l'aprêt le plus beau. Il s'en donne même dans les campagnes aux plus belles récoltes.

Il en coûte très-peu pour faire un grand bien! N'aurons-nous jamais la satisfaction de voir de riches négocians donner au commerce ces petites marques de reconnoissance dans leurs provinces! J'estime trop mon pays pour croire qu'il fût ridicule de s'y distinguer

par de semblables traits ; & je le connois assez pour croire qu'un seul exemple en entraîneroit beaucoup d'autres.

Une derniere maniere d'encourager les manufactures, c'est d'établir un préjugé honorable en faveur de la profession des manufacturiers, ou de ceux qui, par leurs correspondances dans l'étranger en procurent la vente au-dehors. Cela est juste, puisque ces personnes sont les dispensatrices de l'occupation & de la nourriture du peuple industrieux, de la recompense des cultivateurs. L'état est en quelque façon en société de profits avec elles, sans partager leurs risques & leurs travaux; il ne doit donc jamais les méconnoître. Les ouvrages ne sont le plus souvent que des machines dont les ressorts s'alterent

faute de soins, & s'arrêtent après un certain espace de tems si l'on n'a l'attention de leur rendre le mouvement. Les hommes qui entretiennent ces ressorts, qui les composent, les assemblent & les mettent en jeu, doivent donc être distingués aux yeux de la patrie & des citoyens qui l'aiment. Dans une nation où regne l'honneur bien ou mal entendu, l'utilité particuliere d'une profession ne suffiroit pas pour dédommager de son humiliation.



CHAPITRE V.

De la Navigation.

NOus avons vû jufqu'à préfent l'agriculture nourrir & occuper les hommes ; le travail induftrieux multiplier leurs commodités en donnant des formes aux productions naturelles, & introduire dans un corps politique une double augmentation de moyens d'occuper fes membres : de façon que ces deux arts font dans une dépendance réciproque, dont les liens ne peuvent être rompus fans nuire à la perfection de l'un & de l'autre ; & dès-lors fans fruftrer la fociété d'une grande partie de leur utilité. Nous avons obfervé que cette perfection ne peut exifter fans le fecours de la

plus grande consommation extérieure possible. La communication entre les diverses parties de la terre environnées ou séparées par des mers, suppose l'art de traverser ces mers ou la navigation.

Nous la considérerons seulement ici en tant qu'elle établit une communication lucrative avec les autres peuples ; parce que l'utilité qui en revient à cet égard, prouve assez la nécessité d'une communication nationale qui ne soit point précaire.

Nous disons une communication lucrative ; car toute navigation entreprise pour l'importation uniquement des denrées étrangeres ne peut être justifiée que par la nécessité absolue, ou en tant qu'elle seroit l'occasion d'une plus grande exportation.

Dans ce ſens il eſt évident que l'objet de la navigation eſt de tranſporter le ſuperflu d'un peuple chez les autres, & d'en rapporter les échanges néceſſaires.

Avant de s'arrêter ſur les principes qui émanent de l'objet de la navigation, il eſt bon de connoître les divers effets qui réſultent de ſon opération.

L'opération de la navigation doit être conſidérée ſous deux aſpects. L'art même de naviger donne de l'occupation à une claſſe d'hommes appellés gens de mer ou matelots: la conſtruction des bâtimens ſur leſquels ces hommes parcourent les mers, eſt proprement une manufacture. Comme telle, elle eſt aſſujettie aux mêmes principes: elle a les mêmes effets, puiſqu'elle donne de l'occupation aux conſtructeurs, char-

pentiers, calfateurs, voiliers, cordiers, tisserans, forgerons, & à une infinité d'autres hommes; si les terres produisent du fer, du chanvre, des bois, du bray, du goudron, elle en accroît la valeur par l'emploi de ces matieres; enfin cette manufacture se perfectionne par les mêmes moyens que les autres, & mérite les mêmes encouragemens.

Sous ces deux aspects réunis, la navigation donne à une très-grande multitude d'hommes les moyens de consommer les fruits de la terre, & de se procurer les commodités qu'invente le travail industrieux. Le salaire des hommes & le prix des matieres qu'emploie la navigation, soit comme art, soit comme manufacture, est nécessairement payé par le consommateur de la denrée exportée. Car les frais sont

toujours partie de la valeur d'une marchandiſe : diſons, plus les frais de tranſport ſont payés plus ſûrement que la valeur primitive ; un exemple éclaircira cette propoſition. Si un négociant envoie vendre des denrées dans un pays étranger ; il eſt ſûr que le fret ou le prix du loyer du vaiſſeau & des matelots qui les auront tranſportées ſera payé en entier, quoiqu'il ne ſoit par certain que ces denrées ayent dans le lieu de la vente aſſez de valeur pour payer le tranſport en entier : cela eſt arrivé dans certaines révolutions; & journellement dans le commerce on voit une denrée ſe trouver dans un marché au-deſſous de la valeur intrinſeque qu'elle avoit dans le marché d'où elle eſt partie ; le fret cependant ſe paye aux navigateurs ſans retard ni diminution.

Le profit de la navigation eſt donc auſſi clair que celui de l'agriculture & des manufactures. Conſéquemment la navigation accroît les forces réelles & relatives d'un corps politique.

Toute nation qui laiſſe faire par d'autres une navigation qu'elle pourroit elle-même entreprendre, diminue d'autant ſes forces réelles & relatives en faveur de ſes rivales.

L'objet de la navigation nous indique deux principes très-féconds en conſéquences.

1°. Elle n'exiſteroit pas chez un peuple qui n'auroit point de ſuperflu à exporter, à moins qu'il ne navigât pour les autres.

2°. Le ſuperflu n'auroit point de valeur chez un peuple qui ne cultiveroit point l'art de la navigation;

ou ſi le ſuperflu avoit une valeur, elle dépendroit abſolument des peuples navigateurs.

Du premier principe on doit conclure que l'agriculture & le travail induſtrieux ſont la baſe ou le motif d'une navigation ſolide. Tout ce qui nuit aux vrais principes des deux premiers arts détruit par contre-coup la navigation, & prive la ſociété de ſes effets réels & relatifs.

Il eſt impoſſible que les motifs de la navigation ſoient augmentés, ſans qu'elle s'accroiſſe, ſi aucun vice intérieur ne s'oppoſe d'ailleurs à ſes progrès.

Si nul changement n'eſt ſurvenu dans les motifs de la navigation, ſon déclin eſt un ſigne inconteſtable de celui de la conſommation extérieure des productions de l'art ou de la na-

ture, du moindre emploi des hommes, de leur moindre aisance.

Si les motifs de la navigation sont changés, c'est-à-dire, que l'on cesse d'exporter une denrée en même tems qu'on en exporte une nouvelle; ou bien si un échange en retour est substitué à un autre, la balance du commerce en argent pourra être accrue, sans cependant qu'il y ait plus de vaisseaux & de matelots employés : & réciproquement la navigation pourra être augmentée sans que la balance en argent le soit; cela dépendra de la diversité des volumes & des valeurs intrinseques.

Ainsi le nombre de tonneaux de mer qu'employe un peuple dans sa navigation ne peut être une regle générale pour juger si la balance de son commerce lui a été plus avan-

tageuſe dans un tems que dans un autre. Par la même raiſon on ne pourra point juger par cette comparaiſon de la richeſſe du commerce de deux nations.

Toutes choſes égales d'ailleurs pour la facilité de certaines navigations, on pourra décider par le nombre de vaiſſeaux qui y ſeront réciproquement employés, ſi l'une profite mieux que l'autre de ſa ſituation.

Car ſi l'une tiroit de ſes colonies des mâtures, des bois, du bray, du goudron, des ris, des tabacs, & que l'autre négligeât ces branches de navigation; il eſt conſtant que la premiere auroit une ſupériorité de conduite dans ſon commerce, & de force relative.

Enfin comme la combinaiſon des échanges que fait un peuple dans

toute l'étendue de son commerce ; est très-compliquée, il peut se trouver par l'accroissement de son luxe avoir exporté plus d'especes que de productions, soit de ses terres, soit de son industrie. Dès-lors l'accroissement de la navigation ne peut pas même être un indice actuel & certain de l'avantage ou du désavantage de la balance de son commerce, comme l'ont prétendu quelques personnes d'après M. Josiaschild, écrivain d'une très-grande autorité d'ailleurs dans ces matieres. Cette incertitude seroit encore plus grande & plus longue, si quelque arrangement intérieur dans le crédit public empêchoit ce peuple de s'appercevoir facilement du déclin de la masse de son argent.

Le second principe est que le superflu dans un état n'auroit point de

valeur ſans la navigation : ou que s'il en avoit une, elle dépendroit abſolument des peuples navigateurs.

Il démontre que ſi l'agriculture & les manufactures ſont la baſe & le motif de la navigation, elles ne ſont pas moins intéreſſées réciproquement à la conſervation & au progrès de la navigation.

Si une nation navigue pour une autre, ou fait le monopole de ſes denrées ce qui revient au même, l'agriculture & les manufactures de celle-ci ſeront reſtraintes ou encouragées, ſuivant l'intérêt qu'y trouvera la premiere; c'eſt-à-dire, que le travail du peuple, & dès-lors la population, les reſſources de l'état vendeur ſeront entre les mains de l'état navigateur. Par la même raiſon ſi le peuple dépendant a beſoin de denrées étrangeres, il n'en rece-

vra que la quantité qu'il conviendra à l'autre de lui fournir ou au prix qu'il lui plaira.

Le profit du peuple navigateur sera tout l'excédent du prix de la vente sur le prix de l'achat : & ce profit sera la perte du peuple dépendant.

Dans cette position, la plus fâcheuse qu'on puisse imaginer, les intérêts politiques du peuple dépendant seront subordonnés par le besoin, aux intérêts politiques du peuple navigateur.

Comme c'est un principe du commerce pratique, que le plus riche en capitaux a plus de facilités pour commercer, & pour obtenir la préférence ; il est évident que plus un peuple aura été de tems dans la dépendance d'un autre pour l'exportation de son superflu, plus il lui sera difficile de secouer le joug

qu'il s'eſt impoſé ; à moins que le peuple navigateur ne faſſe des fautes qui le privent de ſon avantage.

Quand même un peuple ne feroit pas dépourvû de toute navigation, s'il ne fait pas d'ailleurs toute celle qu'il pourroit entreprendre, il ſera dans les entraves dont nous venons de parler, en raiſon de ſa négligence. D'où l'on peut conclure que le ſalut & la conſervation d'un état, exigent qu'il ne laiſſe jamais entrer les étrangers en concurrence avec ſes navigateurs dans l'exportation de ſes productions, ni dans l'importation des denrées dont il ne peut ſe paſſer.

Tel eſt l'objet du fameux acte de navigation des Anglois, auquel ils doivent l'étendue de leur commerce & de leur marine. Mais toutes les circonſtances ne ſont pas propres à

appliquer les principes de la même maniere. Si chacune des nations avec lesquelles l'Angleterre commerçoit, eût dans le tems fait respectivement à elle un pareil acte, elle eût perdu plusieurs branches utiles de son commerce, comme celui du Levant, des Indes orientales. Quelques branches même souffrirent jusqu'à ce qu'elle eût acquis un fond suffisant de vaisseaux, quoique ses chantiers fussent déja très-nombreux.

Aujourd'hui tous les peuples sont trop éclairés sur les intérêts du commerce, pour qu'un d'entr'eux osât entreprendre une opération si vigoureuse; il ne seroit pas plus prudent d'imposer des droits sur les vaisseaux étrangers, ni d'augmenter ceux qu'on perçoit à l'exportation ou à l'importation sur ces mêmes vais-

ſeaux. Mais il eſt un autre expédient plus doux & d'un effet plus certain.

Je ne parle point de la prohibition où doit être vis-à-vis des étrangers, l'exportation des denrées nationales de port en port & le long des côtes d'un état, parce qu'elle eſt indiſpenſable & ne peut exciter la moindre plainte ; d'ailleurs l'égalité du traitement n'eſt pas dangereuſe dès qu'on eſt réduit à arrêter les progrès de cette tolérance. Le ſeul moyen efficace de ſe ſouſtraire à la ſupériorité des navigateurs étrangers, c'eſt d'établir la plus grande concurrence poſſible dans ſa navigation.

Cette concurrence regarde deux ſortes de perſonnes : celles qui font naviger & celles qui naviguent. La concurrence de ceux qui font

naviger ou des négocians dépend de plusieurs circonstances.

L'abondance des bons ports dans un état est un des plus grands encouragemens pour la navigation, parce que la facilité d'une entreprise la multiplie évidemment : ainsi toutes choses égales d'ailleurs, la nation qui possede le plus grand nombre de ports, doit faire le plus grand commerce.

De cette maxime incontestable résulte la nécessité de suppléer autant qu'il est possible par l'art aux défauts de la nature ; de bien entretenir ces ports ; & à plus forte raison de ne restraindre la navigation dans aucun. Ce seroit se priver des avantages de la nature, de la concurrence des capitaux dans le commerce, des armateurs, des matelots ; enfin dépouiller les pauvres

d'un des genres d'occupation de premiere néceſſité.

Cette regle générale ne peut ſouffrir qu'une ſeule exception : c'eſt lorſqu'un état a inſtitué des ports francs pour ne pas ſe priver du bénéfice de la réexportation ſur les denrées étrangeres dont l'uſage eſt prohibé intérieurement. Si la navigation de ces ports francs n'eſt pas reſtrainte, ils ne manqueront pas d'abandonner le commerce de réexportation pour d'autres plus lucratifs, & ne profiteront de leurs privileges que pour ruiner les autres ports dans la concurrence en vendant des denrées dont ils ont le monopole. L'objet de l'état ne ſera point rempli; l'équilibre ſi néceſſaire entre les occupations des ſujets & entre les diverſes provinces, ſera détruit.

Auſſi pour ne reſtraindre aucune

navigation, des nations très-intelligentes ont-elles crû plus utile d'établir des entrepôts dans tous les ports, que d'accorder ces franchises particulieres. Si les entrepôts rendent le commerce plus facile, plus général, il faut convenir qu'il est dans cette méthode des branches de réexportation plus difficiles à conserver, ou à mettre d'accord avec les loix du commerce intérieur.

Des raisons dignes d'une profonde combinaison paroissent balancer la préférence : nous nous contentons d'exposer ici l'exception qui résulte du principe en faveur même de sa conservation.

La concurrence des négocians dépend particulierement de l'avantage personnel qu'on trouve dans cette profession. Peu de citoyens l'embrasseroient dans une nation où ils n'auroient

soient pas l'espérance d'être distingués à proportion des services qu'ils rendent ; où le détailleur & l'artisan seroient vûs du même œil, & rangés sous la même classe que celui qui les fait vivre : enfin où cette profession ne pourroit être suivie sûrement ni paisiblement, soit par les recherches dans leurs profits, soit par l'incertitude des loix. Il faut encore que cette profession soit lucrative en général, parce que le gain est le motif comme la récompense de son travail. Elle ne peut être lucrative si l'intérêt de l'argent est fort au-dessus de celui que payent les négocians des autres états ; si la loi soumet la navigation à des déboursés inconnus chez les autres peuples : si les droits intérieurs sur les denrées, ou à leur sortie, en arrêtant la vente dans les marchés étrangers ; si les formalités

des expéditions sont inutilement multipliées, ou arbitraires au gré d'un commis qu'on n'a pas voulu corrompre dans l'occasion. Dans tous ces points, il est important de se rappeller sans cesse la réflexion de Cassiodore, *L. 7. cap. varia. 9. Avara manus portus claudit ; & cum digitos contrahit, navium simul vela concludit ; meritò enim illa mercatores cuncti refugiunt quæ sibi dispendia esse cognoscunt.*

Ces observations générales nous conduisent naturellement à établir pour maxime, que la navigation, ainsi que les autres parties du commerce, ne peut être guidée surement qu'à l'aide du calcul. Toute opération qui augmente l'avantage des autres nations dans la concurrence, est destructive de la richesse des sujets & de l'état ; toute opération qui di-

minue leur avantage eſt une ſource de nouvelles proſpérités pour un corps politique. C'eſt en conſéquence de cette maxime, que les peuples habiles diminuent en faveur de l'exportation faite par leurs vaiſſeaux, les droits qui ſont établis, eſpece d'impôt plus ſouvent ruineuſe qu'utile à un état ; ils leur accordent la même grace ſur les importations permiſes, en raiſon du beſoin qu'on en a. Il eſt encore mieux penſé cependant de ſupprimer pour tous également les droits à la ſortie de ſes productions, & de laiſſer ſubſiſter les droits entiers déja établis ſur les importations ; mais d'accorder à ſes navigateurs des gratifications par tonneau, pour les mettre en état de ſoutenir la concurrence des étrangers dans les branches qu'on veut ſoutenir. C'eſt ainſi que ſans exciter

le reſſentiment des autres états, & ſans ſuſpendre ſes ventes, on peut ſe former promptement une marine redoutable. C'eſt avec de grandes miſes d'argent que les négocians amaſſent leurs richeſſes; les états ne peuvent ſe ſouſtraire à la loi du commerce, s'ils en veulent éprouver les bénéfices.

La concurrence des gens de mer eſt conſtamment une ſuite de la concurrence des négocians; & dès-lors ils profitent de tous les moyens qui la favoriſent. Mais leur concurrence dépend auſſi du bonheur ou de la ſûreté de leur état particulier. M. Melon, dans ſon *Eſſai politique ſur le Commerce, ch. XI*, accuſe d'injuſtice à l'égard des matelots, l'uſage où eſt le gouvernement d'Angleterre de les enlever ſur les vaiſſeaux marchands, lorſqu'il en a beſoin. Ce-

pendant il semble qu'il auroit dû remarquer que cette injustice est corrigée par l'usage où est l'état de payer les mêmes gages que le commerce, par l'abandon entier qu'il fait des prises aux Officiers & à l'équipage de ses vaisseaux. Le matelot enlevé n'est privé de rien; peu lui importe quel voyage il fera, pourvû qu'il soit également nourri & payé pendant son service; c'est-là l'essentiel pour sa sûreté & son bonheur. Cette conduite du gouvernement d'Angleterre a plus d'avantage qu'il ne paroît d'abord : outre que ses expéditions sont plus secrettes, ses équipages ne consomment jamais dans l'oisiveté ni vivres, ni demi-paye.

Le parallele des méthodes de deux pays ne peut être instructif qu'en comparant les effets; car leur principe peut être le même, quoique la

maniere de pratiquer soit différente : la meilleure est celle qui remplit plus immédiatement l'objet que le principe se propose. Je conviendrai d'ailleurs avec cet écrivain très-estimable en plusieurs points, que l'usage de classer les matelots est d'une ressource plus étendue pour le service public, & qu'il est plus raisonnable d'annoncer aux hommes les devoirs de leur état. Dans tous les cas, moins l'obligation qu'entraîne une profession sera onéreuse, mieux l'opinion d'une parfaite égalité de traitement entre ceux qui l'ont embrassée sera établie & maintenue, plus on verra d'hommes s'y adonner.

Parmi les gens de mer classés, il est un rang d'hommes destinés à conduire & à commander les autres : distingués par les vûes, la fortune, la naissance & l'éducation, il est aussi

juste qu'important de les discerner des matelots ; comme on ne peut sans danger pour l'utilité publique, confondre l'économe d'une terre avec le laboureur, le manufacturier avec l'ouvrier, l'armateur avec le charpentier de navire. Ce n'est pas la richesse qui mérite cette considération, quoiqu'elle y doive entrer pour quelque chose ; car si l'homme riche ne jouit pas à son gré de son aisance dans son pays, il portera sa fortune dans un autre où il obtiendra ce que sa patrie lui refusoit. Mais c'est le degré d'utilité principale que l'état retire des talens des sujets qui doit les lui faire considérer plus particulierement. Dans toutes les choses qui exigent une conduite il est de l'expérience de tous les siecles & de tous les pays, que beaucoup des meilleurs bras ne suffisent

pas toujours pour remplacer une bonne tête.

Si la profession de ces hommes de mer qui sont destinés au commandement de vaisseaux marchands devenoit humiliante ou étoit humiliée sans de très-fortes raisons personnelles, nul homme de famille honnête ne l'embrasseroit. Ce seroit détruire l'école des Dugués, des Bars, & de tant d'autres héros anciens & modernes : à mesure que les idées de l'honneur s'éclipseroient dans ce corps, les lumieres y seroient plus bornées ; en tems de guerre les corsaires seroient plus rares, & les ennemis de l'état moins troublés dans leur commerce ; pendant la paix on entreprendroit moins de ces grandes navigations qui exigent des ressources dans le génie, & des connoissances au-delà de celles qui consti-

tuent un bon *Routier*, pour me servir de l'expreſſion marine ; la ſubordination ſi néceſſaire & ſi rare dans les vaiſſeaux marchands ne pourroit que dégénérer en licence par l'abaiſſement des officiers ; enfin la reſſource de la navigation ſe trouvant interdite par le préjugé aux enfans des armateurs, il eſt clair que leur poſition ſeroit moins favorable, & que le principe de leur concurrence ſeroit altéré. L'état des officiers de la marine marchande eſt honorable en lui-même par l'habitude des dangers, & lucratif ſans exiger de groſſes avances. Il eſt très-important de multiplier en faveur des familles honorables & peu opulentes les occaſions d'un travail honnête, ſur-tout dans une nation déja éloignée par les préjugés des occupations qui contribuent à groſſir la

balance du commerce. Loin de nourrir ces préjugés, l'habileté du légiſlateur conſiſte à ſaiſir leur foible, & à conduire les hommes au vrai par l'attrait même du faux qui les ſéduit.

Le courage de traverſer les mers & de les parcourir n'a pû être chez les hommes qu'une ſuite de pluſieurs expériences par leſquelles ils ſe ſont familiariſés avec cet élément : la pêche a vraiſemblablement tracé les premieres regles de l'art. Cette branche précieuſe de l'occupation des hommes conſerve encore ſes droits ſur la navigation, puiſqu'elle eſt toujours le berceau & l'école la plus ſûre des matelots. Nous les avons confondues enſemble, pour nous conformer aux idées les plus communes, & ne point interrompre le fil de nos raiſonnemens.

Il eſt conſtant par l'hiſtoire du Commerce, & par celle de toutes les puiſſances maritimes ſans en excepter aucune, que les grandes pêches ont toujours été l'époque d'une grande navigation marchande, & d'une grande marine. L'exemple frappant de la Hollande eſt un détail trop connu pour s'y arrêter : la ſeule pêche du hareng eſt évaluée pour elle à un revenu de 75 millions, c'eſt-à-dire, à-peu-près à la moitié de ce que nos iſles à ſucre nous rapportent.

Outre l'avantage qu'un état retire de ſa pêche conſiderée comme branche de l'art de naviger, & comme manufacture de vaiſſeaux ; elle augmente dans un état la valeur des ſalines, s'il en a. Par-tout elle produit une valeur conſidérable qui n'y étoit pas, pour un échange aſſez

léger : car les sept huitiemes au moins de la valeur de la pêche appartiennent au loyer des hommes & des capitaux. D'où il s'ensuit qu'un peuple qui vend au-dehors le produit de ses pêches, fait un gain aussi clair que s'il vendoit les vins & les bleds du cru de ses terres ; à cette différence près que valeur pour valeur la pêche aura employé un plus grand nombre d'hommes de différentes classes ; que les terres d'un état sont limitées & ne peuvent occuper qu'une partie du peuple, au lieu que la pêche n'a point de bornes & que chaque sujet avec son argent peut avoir part à leur profit. Enfin nous ne craindrons point de dire que les pêcheurs sont dans la navigation, du même degré d'utilité & de nécessité que les laboureurs dans la culture des terres, qu'ils mé-

ritent dans leur art les mêmes égards & la même préférence.

Les consommations intérieures & extérieures des poissons secs & salés, sont la mesure du déclin ou de l'accroissement des pêches d'une nation.

La consommation intérieure dépend de l'aisance du commun du peuple qui est le grand consommateur des choses simples; & aussi des droits que paye la denrée pour parvenir jusqu'à lui. Dans un état où les poissons secs & salés se trouveroient avoir payé depuis la mer jusqu'à l'intérieur des provinces la moitié de leur valeur, il est probable qu'en réduisant ces droits au quart de la valeur seulement, ce qui est encore trop cependant, la consommation seroit double, la recette seroit la même, & le nombre des pêcheurs

doublé. Cette consommation intérieure sera encore abondante en raison des moyens qu'on employera pour empêcher la concurrence des poissons venant de l'étranger. Plus un état est éloigné du point de perfection dans sa marine, plus il doit être rigoureux sur ce qui peut l'augmenter d'une maniere si sûre & si avantageuse.

La consommation extérieure dépend du meilleur marché ; puisque les sept huitiemes de la valeur des pêches appartiennent au loyer des matelots & de l'argent ; il est clair que le taux de l'intérêt de l'argent influera principalement sur le prix. Ainsi toutes choses égales d'ailleurs, entre les peuples qui pêchent en concurrence, celui qui paye l'intérêt le plus fort aura le désavantage à la vente, ou plûtôt ses négocians

borneront leurs entreprifes à la consommation intérieure, & employeront le fuperflu de leurs capitaux dans des entreprifes plus lucratives. Des récompenfes feules peuvent fuppléer à cette différence ; car la mer eft abondante pour tous également : les meilleures méthodes de pêcher & d'apprêter le poiffon ne font jamais long-tems inconnues, & font praticables pour tous les peuples également.

La concurrence des négocians eft encore un moyen efficace d'égaler les autres nations, & de s'épargner en peu de tems les récompenfes à l'exportation. Cette concurrence s'animera par les motifs dont nous avons déja parlé, & en raifon de l'abondance des confommations intérieures qui font un apas toujours préfent pour les fpéculations.

Un avantage ineſtimable pour les nations qui ſavent ſe procurer la matiere d'une grande navigation, c'eſt ſans doute de trouver chez elles-mêmes ou dans leurs colonies ; les matieres propres à la conſtruction & à l'armement des vaiſſeaux, conformément aux principes que nous avons établis en parlant des manufactures. Cette vérité eſt claire par elle-même ; & l'adminiſtration tant intérieure qu'extérieure concourent également à établir cette maxime, qu'un peuple n'eſt jamais dans une plus grande force, que lorſqu'il ne dépend d'aucun autre pour ſes beſoins. Ainſi l'agriculture vient encore ici au ſecours de la navigation, & réciproquement reçoit d'elle ſes ſalaires. L'avantage du bas intérêt de l'argent eſt encore évident pour l'une & l'autre dans

dans cette occasion. Si nous supposons, par exemple, un pays où l'intérêt soit à 5 pour $\frac{0}{0}$, mille livres placées pendant 40 ans, de façon que les intérêts soient annuellement ajoutés en capital, produiront 6810 liv. Si mille livres en bois ne promettent point une pareille augmentation à leur propriétaire pendant un même espace de tems, chacun préférera de faire valoir son argent aux embarras & aux risques des plantations: très-peu de personnes laisseront croître leurs bois jusqu'à une maturité parfaite.

Depuis l'établissement des colonies Européennes dans l'une & l'autre Inde, la navigation des peuples qui les ont fondées s'est considérablement accrue. Son objet dès-lors s'est étendu, ses effets se sont multipliés ; l'application des principes

n'en est devenue que plus importante, comme nous l'observerons en parlant des colonies. Les métropoles intelligentes ont même compris leurs colonies dans les restrictions que leur dictoit la jalousie de la navigation : cette méthode est appuyée sur les raisons d'une politique très-saine, prise dans les principes mêmes que nous avons développés.

Quand même un peuple ne seroit ni commerçant, ni conquérant, il est difficile de concevoir qu'il pût se conserver sans marine contre l'ambition de ses voisins, s'ils en avoient une : & il est certain qu'un état sans pêche, sans commerce extérieur, ne peut rien sur la mer. Mais s'il possede des colonies, des pêcheries ; enfin s'il a un grand superflu de productions, soit de ses

propres terres, ſoit de ſon travail induſtrieux à exporter, la conſervation de ces objets devient une partie principale de ſes intérêts politiques. Tout ce qu'il gagne de ce côté diminue la puiſſance réelle & relative de ſes rivaux, & réciproquement la leur s'accroît de tout ce qu'il perd. Ces intérêts reſpectifs obligent les états à entretenir à grands frais des forces navales, capables à la fois de protéger leur induſtrie, unique ſoutien de ces forces, & de troubler ou même de ruiner l'induſtrie de leurs ennemis. C'eſt le commerce alors qui met ces forces en mouvement par l'abondance des matelots qu'il a nourris & formés pendant la paix.

La ſupériorité d'une marine ſur l'autre doit naturellement décider la querelle. Mais il eſt important

d'obſerver que la ſupériorité de marine entre deux nations, ne conſiſte pas dans le nombre poſitif & la force des vaiſſeaux, ſi les circonſtances ne ſont pas égales.

C'eſt un problême politique très-délicat à réſoudre, que cette proportion dans la marine de deux états comparés enſemble ; cependant la combinaiſon ne paroît pas impoſſible. Ce n'eſt pas ici ſa place ; nous nous contenterons d'obſerver que pour déterminer la proportion dont il s'agit, il faut connoître les emplois que l'on peut faire des forces navales reſpectives ; la néceſſité ou le beſoin de ces emplois ; juſqu'à quel point une moindre puiſſance peut réduire une plus grande à l'inaction, par l'avantage des poſitions, par la diſtribution & le ſoutien mutuel de ſes forces.

Cette proportion une fois établie ſur des quantités ſuppoſées, l'application en ſera facile à d'autres quantités.

Si la proportion eſt toujours exacte entre la marine de deux états, la ſupériorité de l'une ſur l'autre dépendra de la célérité & du ſecret des armemens; du génie des chefs, de l'expérience, du courage, & de l'impétuoſité des gens de mer, tant officiers que matelots; de la maniere de combattre; du meilleur approviſionnement des flottes, des eſcadres, des arſenaux; de la meilleure combinaiſon des diverſes expéditions réciproques.

Fin de la premiere Partie.

